

# Observatoire des oiseaux marins et côtiers | OFB



Convention de subvention OFB-22-0415  
relative au suivi des oiseaux marins nicheurs  
(sternes et cormoran huppé) 2022-2024

## Observatoire régional de l'avifaune | Bretagne



# STERNES NICHEUSES 2024

## du littoral Manche-Atlantique

automne 2025



Yann Jacob  
chargé de mission naturaliste

Avec la participation de :



Ce rapport présente les données de quatre espèces de sternes nicheuses en 2024 le long du littoral Manche-Atlantique français, à différentes échelles géographiques. Il synthétise les données alimentant l'observatoire des oiseaux marins et côtiers de l'office français de la biodiversité et l'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne.

#### Référence :

Jacob Y. (Coord.) 2025. *Sternes nicheuses 2024 du littoral Manche-Atlantique*. Rapport de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'office français de la biodiversité et de l'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne. Bretagne Vivante, Brest. 67 pages.

**Relecture** : Karen Bourgeois (OFB), Bernard Cadiou (Bretagne Vivante, ORA | Bretagne, Gisol), Nolwen Fresneau (Bretagne Vivante, ORA | Bretagne) Pierre-Louis Gamelin (GON).

L'auteur remercie l'ensemble des observateurs, relecteurs et partenaires qui contribuent de près ou de loin à la collecte des données et à l'élaboration de cette synthèse.

Sommaire .....	3
Liste des tableaux .....	4
Liste des figures .....	5
Résumé .....	6
Introduction .....	7
I. Matériel et méthode.....	8
i.1. Sources et bancarisation des données.....	8
I.1.1. Contributeurs techniques et financiers.....	8
I.1.2. Bancarisation des données .....	11
I.2. Périmètre de l'étude .....	12
I.2.1. Périmètres géographiques .....	12
I.2.2. Espèces concernées .....	13
I.2.3. Paramètres étudiés .....	16
II. Résultats 2024 et discussion .....	17
II.1. Bilan général .....	17
II.2. Bilans spécifiques .....	18
II.2.1. Sterne caugek.....	18
II.2.2. Sterne de Dougall.....	21
II.2.3. Sterne pierregarin .....	23
II.2.4. Sterne naine .....	28
II.3. Bilan par sous-régions marines .....	31
II.3.1. Manche - Mer du Nord .....	31
II.3.2. Mers Celtiques .....	33
II.3.3. Golfe de Gascogne .....	35
II.4. Bilan pour la Région Bretagne.....	37
II.4.1. Distribution géographique des colonies en Bretagne.....	37
II.4.2. Effectifs nicheurs en Bretagne .....	38
II.4.3. Production en jeunes .....	40
II.4.4. Bilans spécifiques .....	41
II.4.5. Bilan pour le département d'Ille-et-Vilaine .....	51
II.4.6. Bilan pour le département des Côtes d'Armor .....	52
II.4.7. Bilan pour le département du Finistère .....	53
II.4.8. Bilan pour le département du Morbihan .....	54
III. Pressions sur les colonies & mesures de conservation .....	55
III.1. Pressions naturelles et anthropiques sur les colonies de sternes en Manche-Atlantique .....	56
III.1.1. Facteurs abiotiques .....	56
III.1.2. Prédateurs indigènes .....	56
III.1.3. Prédateurs exogènes.....	56
III.1.4. Autres espèces perturbatrices .....	57
III.1.5. Agents pathogènes .....	57
III.1.6. Perturbations anthropiques.....	57
III.2. Mesures de gestion conservatoires spécifiques aux sternes .....	59
IV. Perspectives & conclusion .....	62
V. références bibliographiques & internet .....	63
VI. Annexes .....	65
Annexe I. Découpage de la Bretagne en secteurs pour l'acquisition de données d'oiseaux marins .....	65
Annexe II. Seuils d'évaluation des paramètres démographiques des oiseaux marins nicheurs.....	66

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contributeurs des observatoires Sternes OFB et ORA Bretagne en 2024.....	9
Tableau 2 : Statut des sternes nicheuses au sein de l'aire d'étude .....	16
Tableau 3 : Sternes nicheuses du littoral Manche-Atlantique en 2024 .....	17
Tableau 4 : Bilan de la reproduction de la sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> en 2024.....	19
Tableau 5 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> de 2020 à 2024 .....	20
Tableau 6 : Bilan de la reproduction de la sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique.....	22
Tableau 7 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> entre 2020 et 2024 .....	22
Tableau 8 : Bilan de la reproduction de la sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique .....	25
Tableau 9 : Évolution de la population de sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> de 2020 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique.....	26
Tableau 10 : Bilan de la reproduction de la sterne naine <i>Sternula albifrons</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique.....	29
Tableau 11 : Évolution de la population de sterne naine <i>Sternula albifrons</i> de 2020 à 2024 .....	29
Tableau 12 : Sternes nicheuses de la sous-région marine Manche - Mer du Nord en 2024 .....	31
Tableau 13 : Sternes nicheuses de la sous-région marine Mers Celtiques en 2024 .....	33
Tableau 14 : Sternes nicheuses de la sous-région marine golfe de Gascogne en 2024.....	35
Tableau 15 : Sternes nicheuses en Bretagne en 2024 .....	37
Tableau 16 : Effectif nicheurs des sternes en Bretagne en 2024.....	39
Tableau 17 : Production en jeunes à l'envol de sternes en Bretagne en 2024.....	40
Tableau 18 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> en Bretagne .....	41
Tableau 19 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> en Bretagne .....	43
Tableau 20 : Évolution des effectifs de sterne naine en Bretagne .....	49
Tableau 21 : Sternes nicheuses en Ille-et-Vilaine en 2024.....	51
Tableau 22 : Sternes nicheuses en Côtes d'Armor en 2024.....	52
Tableau 23 : Sternes nicheuses en Finistère en 2024 .....	54
Tableau 24 : Sternes nicheuses en Morbihan en 2024 .....	54

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des sous-régions marines de France métropolitaine .....	12	
Figure 2 : Découpage fonctionnel de la Bretagne pour l'acquisition des données Oiseaux marins nicheurs .....	13	
Figure 3 : Les quatre espèces de sternes nicheuses régulières au sein de l'aire d'étude .....	14	
Figure 4 : Sterne arctique, île aux Moutons (29), 16 juillet 2015	Figure 5 : Sterne élégante, île aux Moutons, 4 juin 2017 .....	15
Figure 6 : Sterne bridée, île aux Moutons, 30 juin 2024 .....	15	
Figure 7 : Évolution des populations de sternes nicheuses .....	17	
Figure 8 : Distribution des colonies de sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique .....	18	
Figure 9 : Évolution de la production moyenne chez la sterne caugek .....	19	
Figure 10 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> de 2014 à 2024 .....	20	
Figure 11 : Distribution des colonies de sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique .....	21	
Figure 12 : Évolution de la production moyenne chez la sterne de Dougall .....	22	
Figure 13 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> de 2014 à 2024 .....	23	
Figure 14 : Distribution des colonies de sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique .....	24	
Figure 15 : Évolution de la production en jeune chez la sterne pierregarin .....	26	
Figure 16 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> de 2014 à 2024 .....	27	
Figure 17 : Distribution des colonies de sterne naine <i>Sternula albifrons</i> en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique .....	28	
Figure 18 : Évolution de la production chez la sterne naine .....	29	
Figure 19 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne naine <i>Sternula albifrons</i> de 2014 à 2024 en Manche-Atlantique .....	30	
Figure 20 : Évolution de la production en jeunes à l'envol .....	32	
Figure 21 : Évolution de la production de jeunes à l'envol chez les sternes des Mers Celtiques de 2019 à 2024 .....	34	
Figure 22 : Évolution de la production en jeune à l'envol chez les sternes du golfe de Gascogne de 2019 à 2024 .....	36	
Figure 23 : Distribution des colonies de sternes en Bretagne en 2024 .....	37	
Figure 24 : Composition spécifique de la population de sternes nicheuses en Bretagne en 2024 .....	38	
Figure 25 : Distribution des colonies de sterne caugek en Bretagne en 2024 .....	41	
Figure 26 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> en Bretagne (1980-2024) .....	42	
Figure 27 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i> en Bretagne (1996-2024) .....	42	
Figure 28 : Distribution des colonies de sterne de Dougall en Bretagne en 2024 .....	43	
Figure 29 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> en Bretagne (1980-2024) .....	44	
Figure 30 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i> en Bretagne (1996-2024) .....	44	
Figure 31 : Distribution des colonies de sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> en Bretagne en 2024 .....	45	
Figure 32 : Évolution du nombre de colonies de sterne pierregarin en Bretagne et répartition par département .....	46	
Figure 33 : Répartition de la sterne pierregarin par types de milieu .....	46	
Figure 34 : Nombre de colonies de sterne pierregarin en Bretagne par classes d'effectif .....	47	
Figure 35 : Distribution des effectifs nicheurs de sterne pierregarin en Bretagne selon la taille des colonies .....	47	
Figure 36 : Évolution de l'effectif nicheur de sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> en Bretagne (1980-2023) .....	48	
Figure 37 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> en Bretagne (1996-2024) .....	48	
Figure 38 : Distribution des colonies de sterne naine en Bretagne en 2024 .....	49	
Figure 39 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne naine <i>Sternula albifrons</i> en Bretagne (1980-2024) .....	50	
Figure 40 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne naine <i>Sternula albifrons</i> en Bretagne (1996-2024) .....	50	

## RÉSUMÉ

Ce bilan « Sternes nicheuses 2024 du littoral Manche-Atlantique » est commun à l'observatoire des oiseaux marins et côtiers de l'office française de la biodiversité (OFB) et à l'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne (ORA). Ces deux observatoires sont alimentés par un collectif d'observateurs professionnels et bénévoles investis dans la connaissance et la conservation de ces espèces, sans que ce travail de synthèse ne pourrait être mené à bien.

Le présent rapport synthétise les résultats de la saison 2024 des quatre espèces de sternes à nidification régulière sur le littoral Manche-Atlantique de France métropolitaine. Il s'agit de la sterne caugek *Thalasseus sandvicensis*, de la sterne de Dougall *Sterna dougallii*, de la sterne pierregarin *Sterna hirundo* et de la sterne naine *Sternula albifrons*. Entre 9 002 et 9 677 couples de ces quatre espèces ont été recensés dans l'aire d'étude en 2024. Ce bilan est exhaustif pour la sterne naine. Il est partiel pour les trois autres espèces.

La sterne caugek totalise au minimum 6 093 à 6 577 couples répartis en six localités. La sterne de Dougall compte entre 28 et 31 couples nicheurs sur deux îlots en Bretagne, l'effectif normand n'étant pas disponible pour ce bilan. L'effectif de sterne pierregarin recensé est compris entre 2 756 et 2 944 couples nicheurs répartis sur plus d'une centaine de sites unitaires. 125 couples de sterne naine se répartissent en cinq localités des Hauts de France et de Bretagne.

La population de sternes du littoral Manche-Atlantique est relativement stable entre 2023 et 2024 (+ 13 %) et entre 2020 et 2024 (- 20 %). Cette stabilité relative est valable pour les quatre espèces entre 2023 et 2024. En revanche, à moyen termes (5 ans), entre 2020 et 2024, une baisse des effectifs, considérée comme modérée par Cadiou *et al.* (2011), est enregistrée pour les sternes caugek (- 16 %), de Dougall (- 43 %) et naine (-32 %). Sur ce même pas de temps l'effectif de sterne pierregarin est relativement stable (- 10 %).

La production en jeunes à l'envol est estimée sur un échantillon de colonies ou de couples nicheurs par colonie. Après l'épizootie de grippe aviaire hautement pathogène qui avait décimé les poussins de sterne caugek et de Dougall en 2022 et 2023, le nombre de jeunes à l'envol retrouve des valeurs plus habituelles en 2024. La production moyenne est de l'ordre de 0,56 jeune par couple pour la sterne caugek, de 0,68 jeune par couple pour la sterne de Dougall, de 0,64 jeunes par couple pour la sterne pierregarin et de 0,37 jeune par couple pour la sterne naine. Ces niveaux de production peuvent être qualifiés de moyens selon les seuils établis par Cadiou *et al.* (2011), sauf pour la sterne naine pour laquelle le niveau de production est considéré mauvais.

Afin de répondre aux enjeux de conservation de l'avifaune à différentes échelles géographiques, les pouvoirs publics et les associations naturalistes collaborent pour structurer des observatoires de la biodiversité. En Bretagne, à l'initiative de Bretagne Vivante-SEPNB, l'observatoire des sternes a vu le jour en 1989. Avec l'aide de l'État (DREAL Bretagne), de la Région Bretagne et des départements bretons, il a été étendu par la suite à l'ensemble des oiseaux marins nicheurs pour créer l'observatoire régional des oiseaux marins (Orom). Puis, en 2018, un observatoire régional de l'avifaune en Bretagne (ORA) a vu le jour. Par ailleurs, sous l'impulsion de l'Agence des aires marines protégées (AAMP), intégrée ensuite à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) devenue l'Office français de la biodiversité (OFB) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un observatoire des oiseaux marins et côtiers a été initié en 2014 en Manche-Mer du Nord. Celui-ci a été étendu, à compter de 2017, au golfe de Gascogne. Ces deux observatoires sont complémentaires dans la mesure où ils analysent et présentent en partie les mêmes données mais à des échelles géographiques différentes.

Ce rapport présente la synthèse des données de nidification de quatre espèces de sternes au cours de la saison 2024, à différentes échelles géographiques, permettant aux commanditaires, cofinanceurs de ces observatoires, de disposer des données qui les intéressent tout en les mettant en perspective dans un contexte plus large.

La zone d'étude comprend le littoral, de la frontière franco-belge à la frontière franco-espagnole, incluant les sous-régions marines de la *Manche-Mer du Nord*, des *Mers celtiques* et du *Golfe de Gascogne*. Le littoral de la Région Bretagne est inclus dans ce périmètre d'étude et comprend l'intégralité de la sous-région marine des Mers celtiques, de la Rance à l'île de Sein et une partie de la sous-région marine du Golfe de Gascogne, de la baie d'Audierne à l'étier de Pénerf. Ce périmètre géographique accueille chaque année la nidification des quatre espèces suivantes : la sterne caugek *Thalasseus sandvicensis*, la sterne de Dougall *Sterna dougallii*, la sterne pierregarin *Sterna hirundo* et la sterne naine *Sternula albifrons*. L'objectif des deux observatoires est d'atteindre l'exhaustivité dans le suivi annuel des effectifs nicheurs et de la production en jeunes jusqu'à l'envol pour les sternes caugek, de Dougall et naine. Pour la sterne pierregarin, dont la répartition géographique est plus étendue et les couples isolés ou petites colonies fréquents, cette exhaustivité n'est pas atteinte.

Environ 115 contributeurs, professionnels ou bénévoles, issus d'une trentaine de structures différentes ont participé à la collecte des données en 2024, permettant de réaliser cette synthèse.

En raison de la grande sensibilité des sternes aux perturbations sur leurs sites de reproduction, et de leur capacité à effectuer des pontes de remplacement sur des sites différents au cours d'une même saison de nidification, les effectifs présentés ici tiennent compte, autant que possible, des reports, s'ils ont été clairement identifiés, et peuvent être différents des effectifs comptabilisés à un instant donné de la saison de reproduction. Cela est particulièrement le cas pour les sternes pierregarin et naine et pour les secteurs géographiques offrant plusieurs sites de nidification proches les uns des autres (côte d'Opale, Trégor-Goëlo, archipel de Molène, golfe du Morbihan, marais de Guérande et du Mès, marais d'Olonne, île de Ré...).

## I. MATÉRIEL ET MÉTHODE

### I.1. SOURCES ET BANCARISATION DES DONNÉES

#### I.1.1. CONTRIBUTEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les données collectées proviennent de la communauté ornithologique composée de professionnels salariés d'organismes gestionnaires d'aires protégées et de bénévoles d'associations ornithologiques ou de protection de la nature. L'ensemble des contributeurs connus sont cités dans le tableau 1 et chaleureusement remerciés.

Le recueil des données sur le terrain est financé, sur certains sites, par les partenaires habituels de chaque fournisseur de données. Il peut s'agir de l'État ou des Régions au travers des dotations des Réserves Naturelles Nationales ou Régionales, de collectivités locales (Départements, Parcs Naturels Régionaux, établissements de coopération intercommunale, communes). Beaucoup de données sont collectées par des observateurs bénévoles, adhérents ou non à des associations ornithologiques ou de protection de la nature. Enfin, une consultation de la plateforme Faune-Bretagne permet aussi de collecter des données de nicheurs isolés.

L'observatoire des oiseaux marins et côtiers est coordonné et financé par l'Office français de la biodiversité. Le travail de collecte auprès des fournisseurs de données, de standardisation, de validation et de bancarisation dans une base de données et de restitution sous la forme du présent rapport a été confié à Bretagne Vivante (convention de subvention 2022-2024 entre l'OFB et Bretagne Vivante OFB-22-0415).

L'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne (ORA) est un outil cofinancé par la Région Bretagne, la DREAL Bretagne et les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Finistère. La collecte des données sur le terrain est à la charge des contributeurs, financés par leurs partenaires propres. Le financement mobilisé par l'ORA permet de collecter, valider et bancariser les données, ainsi que de rédiger la synthèse et l'analyse des données bretonnes présentées dans le présent rapport.

Afin d'homogénéiser la collecte des données, un tableur standardisé est adressé par mail en fin de saison de reproduction aux contributeurs en charge du recensement ou du suivi des colonies. Ce tableur reprend les champs préconisés par le Gisom<sup>1</sup> pour les recensements nationaux des colonies d'oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine et par l'OFB. Dans la pratique, certains contributeurs fournissent un bilan ou un rapport d'activité de leur site, duquel sont extraites les informations permettant de dresser le présent bilan. Les références de ces rapports locaux figurent dans la bibliographie en fin de rapport.

Une base de données répondant au standard de données de l'OFB compile l'ensemble des informations nécessaires pour établir le bilan de la nidification à différentes échelles géographiques, depuis le site unitaire jusqu'à l'ensemble de la zone d'étude.

L'interprétation du bilan numérique pour chaque espèce figure dans le présent rapport et une analyse des tendances d'évolution des populations nicheuses des quatre espèces de sternes à court et moyen termes est présentée.

---

<sup>1</sup> Groupement d'intérêt scientifique pour les oiseaux marins

Tableau 1 : Contributeurs des observatoires Sturnes OFB et ORA Bretagne en 2024<sup>2</sup>

SRM	secteurs	sites	sources		Observateurs / contributeurs
Manche est et mer du Nord	Côte d'Opale	Gravelines – ferme aquacole et dunes aux Sturnes	Compilation des sources : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (Pierre-Louis Gamelin)	GON	Pierre-Louis Gamelin, Nathan Legroux, Bernard Brill
		Banc de Calais			Pierre-Louis Gamelin
		Banc Jules Ferry			Thierry Rickelync
		Parc de l'Aa			Pierre-Louis Gamelin
		Hemmes de Marck			
		Carrière Oye-Plage			
		Platier d'Oye			EDEN62 EDEN62 - Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye
	Côte picarde	Parc du Marquenterre	Syndicat Mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard, Parc du Marquenterre		Philippe Carruette
		Hâble d'Ault	Picardie Nature, Syndicat Mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard, RNN Baie de Somme		Thierry Rigaux
	Baie de Seine	RNN estuaire de la Seine	Maison de l'estuaire		Faustine Simon
Ouest Cotentin	Archipel de Chausey	Groupe Ornithologique Normand		Fabrice Gallien	
mer celtique et Manche ouest	Rance fluviale	Moulin Beauchet, îlet du Grognet, ports de Quelmer et de Saint-Suliac	Bretagne Vivante : coordination Gilles Dupont Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine		Michel Arnould, Pascale Arnould, Hélène Bourdon, Dominique Brégeard, Alain Couatarmanac'h, Claire-Lise Dubois, Jean-Christophe Dudicourt, Gilles Dupont, Gaël Lechapt, Gérard Prodhomme, Françoise Quéméré, Blandine Riaud
	Baies de Lancieux et de Fresnaye	Île de La Colombière	Bretagne Vivante		Mari Bourhis, Gayle Jacquier, Manon Simonneau, Yann Jacob, Bernard Goguel, Hubert Lejeune, Amaury Louvet
	Trégor Goëlo	Divers sites côte du Goëlo	Compilation : GEOCA Groupe d'Études Ornithologique des Côtes d'Armor (Yann Favrier, Margaux Ruiz)	Geoca, Lannion Trégor Communauté (LTC), Guingamp Paimpol Agglomération (GPA), OFB, Littomatique	Yann Février, Hélène Gosse, Julien Houron, Claire Josso, Emeric Mercier, Éric Poulouin, Margaux Ruiz, Yann Villagi
	Estuaire du Jaudy	Sillon de Talbert et îlot de Toull Staen		commune de Pleubian-Réserve Naturelle Régionale du sillon de Talbert et Lannion Trégor Communauté	
	Archipel des Sept-Îles	îlot du rat	Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles, Ligue française pour la Protection des Oiseaux		Armel Deniau
	Côte de granit rose	Île Renote et abords			
	Baie de Morlaix	Île aux Dames, île de Sable, Le Cerf, Porz Doun	Bretagne Vivante		Yvon Créau, Patrick Decory, Quentin Rochas, Yann Jacob, Thierry Quilivic
	Pays Pagan	Étang du Curnic, Enez Du	Bretagne Vivante, Mairie de Guisseny		Yann Jacob, Nicolas Loncle, Quentin Solima
	Région des Abers	Aber Wrac'h	Bretagne Vivante		Yann Jacob, Yannig Coulomb, Mickaël Guillou, Michaël Tanghe
		Aber Benoît			

<sup>2</sup> Merci de signaler toute erreur ou omission à l'auteur : yann.jacob@bretagne-vivante.org afin de permettre une mise à jour de la base de données.

Golfe de Gascogne	<b>Pays d'Iroise</b>	Gymnase de Saint-Renan		Yann Jacob	
	<b>Archipel de Molène</b>	Enez ar C'hrizienn, , Quéménès, Litiri, Béniguet	Réserve Naturelle Nationale d'Iroise/Parc Naturel Marin d'Iroise, Bretagne Vivante	Hélène Mahéo, David Bourles, Stéphane Dixneuf, Ambre Damour, Armel Bonneron, Jean-Philippe Coëffet, Karine Tournemille, Mathieu Derouch, Jacques Nisser, Camille Vié, Anne Royer, Jacques Bajul, Bernard Cadiou	
	<b>Rade de Brest</b>	Port de Brest	Bretagne Vivante	Bernard Cadiou	
		Gabion n°2 du port de Brest	Bretagne Vivante	Jean-Noël Ballot, Nicole Gouriou, Yann Jacob	
	<b>Sein et chaussée</b>	Île de Sein	Parc Naturel Marin d'Iroise	Mickaël Buanic	
	<b>Baie d'Audierne</b>	Étang de Kergalan Étang de Trunvel	Bretagne Vivante	Sylvie Cornec, Alain Desnos	
	<b>Rivière de l'Odét</b>	Estuaire de l'Odét	LPO Finistère, Bretagne Vivante	Ronan Doaré, Nelly Sallerin, Noël Capp	
	<b>Archipel des Glénan</b>	Île aux Moutons	Bretagne Vivante, MNHN	François Boulland, Bernard Cadiou, Yannig Coulomb, Sophie De Grissac, Marion Diard, Christian Gauberville, Tristan Guillebot de Nerville, Yann Jacob, Iwein Le Frapper, Margaux Le Guen, Zoé Le Noac'h, Clémence Messudan-Gako, Keanu Turc	
	<b>Rade de Lorient</b>	Port de Lorient	Compilation : François Hémery	Bretagne Vivante Faune Bretagne	Jean-Paul Aucher
		Ilot Souris			Joris Laborie, Clément Chalopin
		Marais de Pen Mané			Jean David, Mayol Jamier, Jean Coutin
		Marais de Kersahu			Philippe J. Dubois
	<b>Ria d'Étel</b>	Iniz er mour et Logoden	Compilation : Joris Laborie	Bretagne Vivante	Joris Laborie, Clément Chalopin, Hervé Leroy, Jacques Ros
		Men Halen			Joris Laborie, Clément Chalopin
	<b>Baie de Quiberon</b>	Marais de Bréno	OFB	OFB	Joris Laborie
		Marais de Kervillen			Jérôme Cabelguen
En Toul Bihan		David Lédan			
Marais de Quervert		PNRGM		David Lédan	
<b>Golfe du Morbihan</b>	Marais de Brenegi	PNRGM		David Lédan, Marie Kerdavid	
	Anse du Guilvin	PNRGM, mairie de Locmariaquer		David Lédan, Anne Boulet, Théo Collomb, Hugo Robert, Xavier Le Gallo, Pierre Louvard	
	Anse de Bois-bas	PNRGM		David Lédan, Anne Boulet, Théo Collomb, Hugo Robert, Xavier Le Gall	
	Marais de Pen en Toul	Bretagne Vivante		François Hémery	
	Marais de Séné	Bretagne Vivante		Guillaume Gélinaud, Benjamin Callard	
	Marais de Noyallo	Bretagne Vivante		François Hémery	
	Marais de La Villeneuve				
	Marais de Lasné				
Marais de Truscat	PNRGM, Paludier, Bretagne Vivante		David Lédan, Olivier Chenelle, François Hémery		
Marais de Suscinio	Bretagne Vivante, PNRGM		François Hémery, David Lédan		
<b>Étier de Pénerf</b>	Etier de Kerboulico	PNRGM		David Lédan	
	Îlot du Riom	OFB		Sébastien Gautier	
<b>Presqu'île Guérandaise</b>	Marais du Mès	Cap Atlantique, LPO44		Antoine Gergaud, Alain Flavien, Jean-Michel Vailhen	
	Marais de Guérande				
<b>Lac de Grand-Lieu</b>	Lac de Grand-Lieu	SNPN/RNN du Lac de Grandlieu		Sébastien Reeber	

<b>Île de Noirmoutier</b>	Marais de Müllembourg	LPO/RNN Marais de Müllembourg		Willy Raitière, Didier Desmots
	Polder de Sébastopol	RNR Polder du Sébastopol/Communauté de communes Île de Noirmoutier		Régis Marty, Dominique Robard
<b>Côte vendéenne</b>	Lagune du Dain	FDC Vendée		Vincent Rotureau, Adeline Leray
	Marais de Bouin	Compilation : LPO Vendée Marion Rabourdin	LPO Vendée Faune Vendée	Raymond Cavier
	Marais de Mont			Sylvain Gayot
	Marais de Saint-Hilaire			Gérard Besseau, Alexandre Jolly, Jean-Louis Le Bail
	Marais sablais			François Pelletier
	Marais de Talmont			Franck Salmon
	Marais de l'Ensoivière			
Marais d'Olonne	OFB : Betty Plaquin		Hervé Bergère, C. Bret, R. Desdouets, C. Dupé, H., Durand, Emmanuel Joyeux, L. Hateau, M. Lasne	
<b>Anse de l'Aiguillon</b>	Lendelène	LPO Charente-Maritime		Lucas Mugnier-Lavorel
	Marais Pampin			Fabien Mercier
<b>Île de Ré</b>	Lilleau des Niges et autres sites hors réserve naturelle	LPO/RNN de Lilleau des Niges Compilation : Julien Gernigon		Lucas Deplaine, Julien Gernigon, Jean-Christophe Lemesle, Hervé Roques
<b>Estuaire Gironde</b>	Île nouvelle de Cordouan	LPO Poitou-Charentes		Élisa Daviaud
<b>Banc d'Arguin</b>	Banc d'Arguin	SEPANSO/RNN Banc d'Arguin		Benoît Dumeau

### I.1.2. BANCARISATION DES DONNÉES

Les données collectées auprès des contributeurs listés ci-dessus sont bancarisées dans un tableur standardisé dont une mise à jour est transmise annuellement à l'Office français de la biodiversité à l'issue de chaque saison de nidification. Cette mise à jour peut concerner aussi les années précédant l'année en cours, lorsque des données sont collectées ultérieurement à la rédaction de la synthèse annuelle. Toute erreur ou omission peut être signalée à l'auteur<sup>3</sup> afin de permettre une mise à jour de la base de données.

Les données concernant la Bretagne sont reversées à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) via la plate-forme régionale Géonature (SINP Régional).

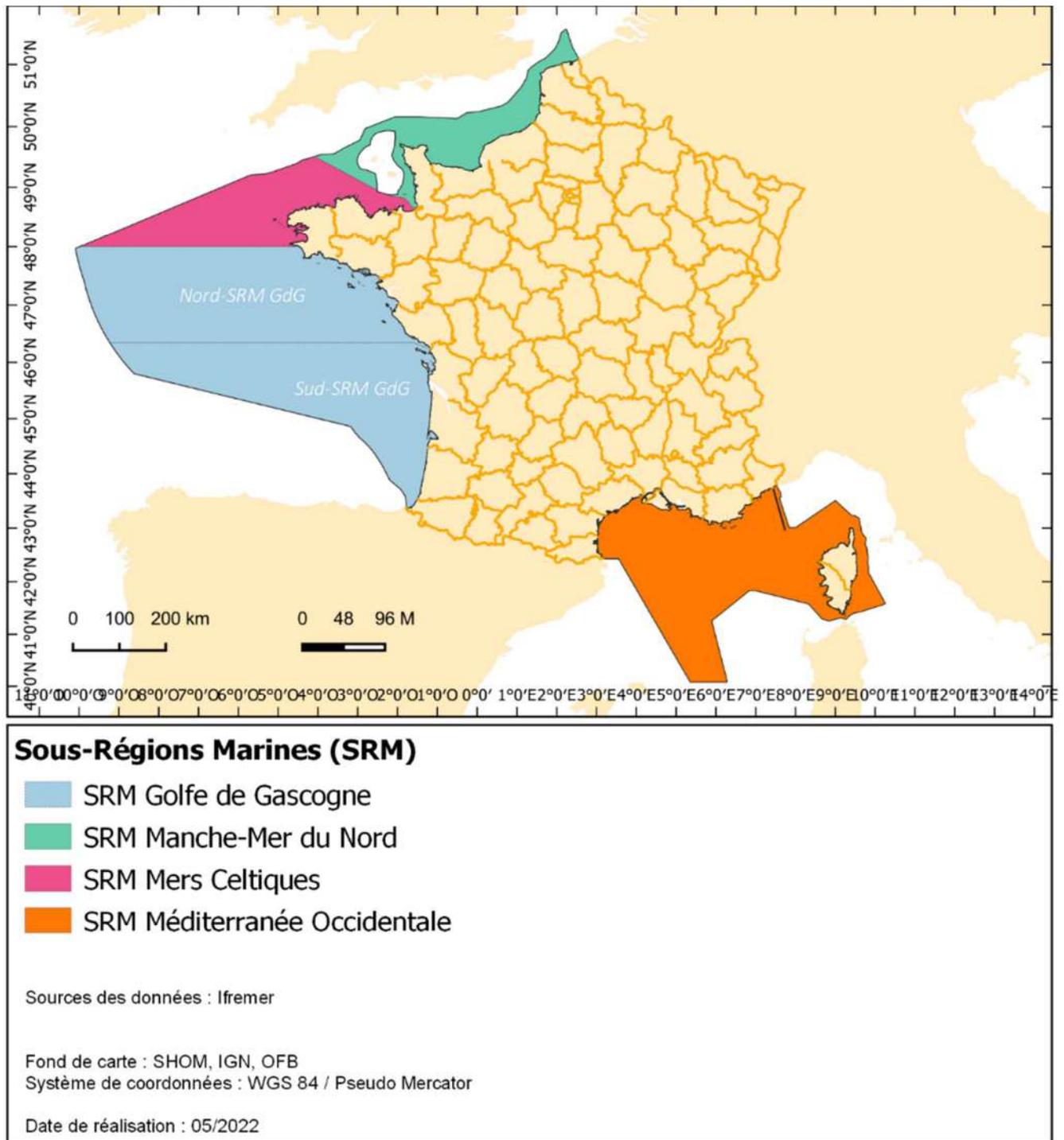
<sup>3</sup> yann.jacob@bretagne-vivante.org

## I.2. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

### I.2.1. PÉRIMÈTRES GÉOGRAPHIQUES

L'aire d'étude de l'observatoire oiseaux marins et côtier couvre le littoral français de la façade Manche-Atlantique. Trois sous-régions marines (SRM) de la DCSMM<sup>4</sup> sont concernées : Manche-Mer du Nord, Mers Celtiques et Golfe de Gascogne (figure 1).

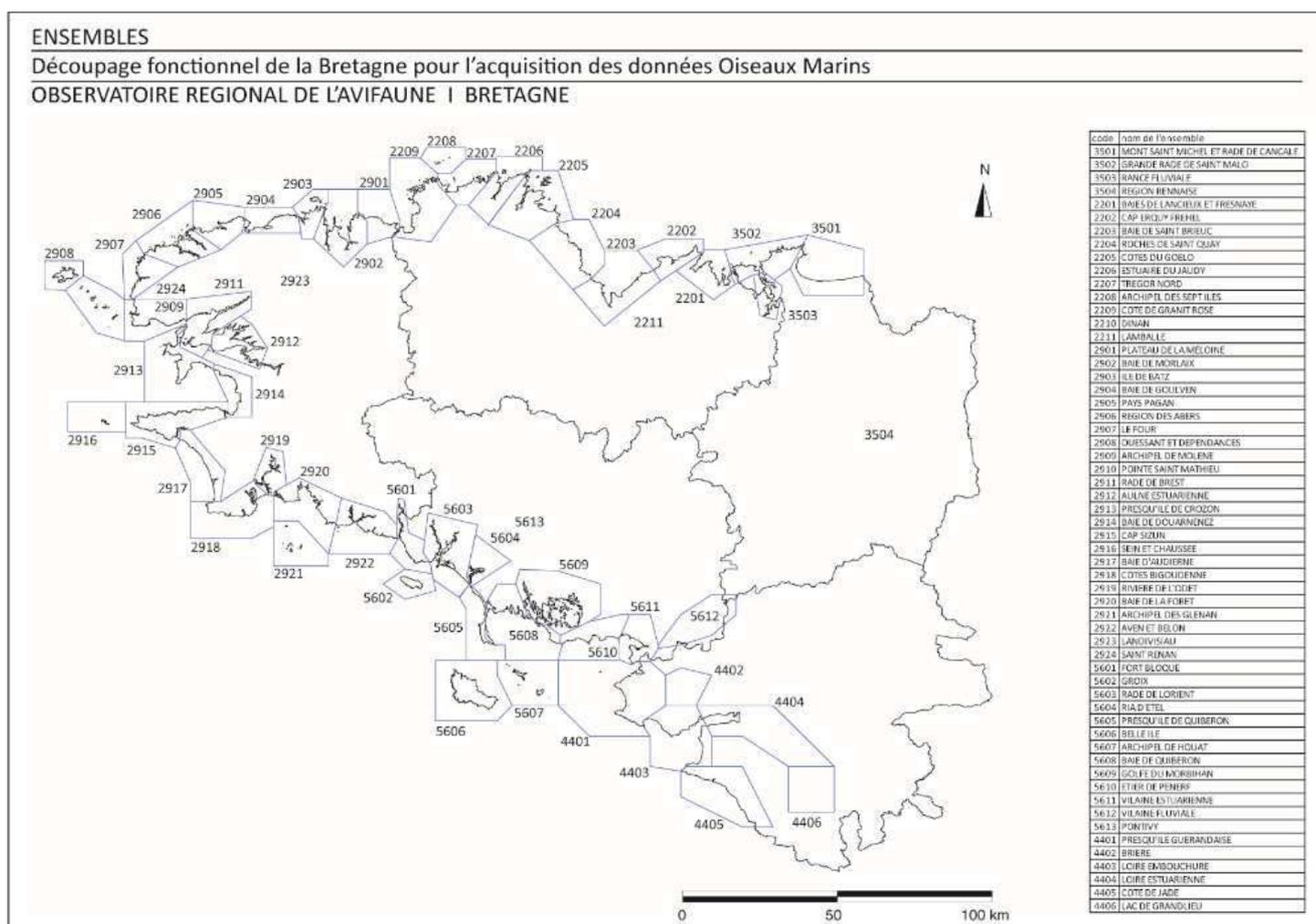
Figure 1 : Localisation des sous-régions marines de France métropolitaine



L'aire d'étude du volet sternes de l'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne couvre la Bretagne administrative, soit les quatre départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan. Les colonies du littoral de la Loire-Atlantique et du lac de Grand-Lieu sont aussi prises en compte (figure 2). L'ensemble des colonies bretonnes de sternes sont littorales à l'exception d'une petite colonie de sterne pierregarin située à Saint-Renan dans le Finistère.

<sup>4</sup> DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

Figure 2 : Découpage fonctionnel de la Bretagne pour l'acquisition des données Oiseaux marins nicheurs



### 1.2.2. ESPÈCES CONCERNÉES

Quatre espèces de sternes nichent régulièrement au sein de l'aire d'étude : la sterne caugek *Thalasseus sandvicensis*, la sterne de Dougall *Sterna dougallii*, la sterne pierregarin *Sterna hirundo* et la sterne naine *Sternula albifrons* (figure 3). Les sternes caugek et de Dougall sont strictement marines. Les sternes pierregarin et naine nichent à la fois sur le littoral et en milieu continental.

D'autres espèces de sternes rares en France nichent occasionnellement au sein de l'aire d'étude. Il s'agit de la sterne arctique *Sterna paradisaea* (figure 4) d'une part et des sternes « à bec orange » d'autre part : sterne voyageuse *Thalasseus bengalensis*, sterne élégante *Thalasseus elegans* (figure 5 ; Gernigon in Issa & Muller 2015).

Les sternes sont des oiseaux marins migrateurs. Elles passent l'hiver le long des côtes d'Afrique de l'Ouest. Elles transitent par la France métropolitaine à l'occasion des migrations pré-nuptiale au printemps (d'avril à mai) et post-nuptiale (de juillet à septembre), où elles sont observées sur les sites de guet à la mer ou en halte migratoire sur des plages, des îlots ou divers supports artificiels (bouées, bateaux, parcs ostréicoles, toitures...). Au sein de l'aire d'étude, les sternes nichent de fin-avril/début mai jusqu'en juillet/août (exceptionnellement jusqu'à début septembre), généralement en colonies, certaines pouvant réunir plusieurs espèces. Les colonies sont dans la grande majorité des cas situées sur le littoral. Les sternes occupent divers milieux naturels ou semi-naturels marins et côtiers tels que des îlots marins, des cordons de galets, des bancs de sables, des marais endigués, des îlets et digues d'étangs. La sterne pierregarin peut aussi coloniser des sites artificiels tels que des radeaux-nichoirs, des barges ostréicoles, des bateaux inusités, des infrastructures portuaires (pontons, digues, gabions, ducs d'Albe, coffres de mouillage...) voire même des toitures de bâtiments (usine, gymnase).

Figure 3 : Les quatre espèces de sternes nicheuses régulières au sein de l'aire d'étude



© Crédit photo : sterne caugek : Lucas Mugnier ; Sterne de Dougall, Sterne pierregarin : Yann Jacob (Bretagne Vivante), sterne naine : Mickaël Buanic (PNMI).

Déposées à même le sol, les pontes sont particulièrement vulnérables face aux prédateurs terrestres et aux dérangements humains. Les sternes s'installent donc préférentiellement sur des sites inaccessibles ou peu exposés à ces dangers. En cas d'échec ou de perturbations sur un site de nidification, elles ont la capacité d'effectuer des pontes de remplacement, parfois sur un site différent, au cours d'une même saison de nidification. Cette caractéristique est très importante à prendre en compte pour le suivi de la nidification, notamment dans les secteurs géographiques offrant de nombreux sites de nidification proches les uns des autres. Il est indispensable de suivre régulièrement et de façon concertée l'ensemble des sites potentiels de nidification, afin d'éviter d'éventuels doubles comptages ou, au contraire, de passer à côté de colonies récemment implantées.

Les sternes s'alimentent essentiellement de poissons et d'invertébrés, qu'elles capturent en plongeant à faible profondeur depuis quelques mètres de hauteur. Autour des colonies, elles s'alimentent dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres au plus, variable selon les espèces et la disponibilité des proies. Les jeunes récemment envolés sont encore nourris par les adultes plusieurs semaines après avoir quitté la colonie.

#### Sterne caugek

Exclusivement marine et très grégaire, la sterne caugek forme le plus souvent des colonies denses comptant plusieurs dizaines voire centaines ou milliers de couples. Elle niche de préférence dans la végétation très rase ou sur le sol nu. C'est la seule espèce de sterne dont l'hivernage de quelques dizaines d'individus est régulier sous nos latitudes.

#### Sterne pierregarin

La sterne pierregarin est la sterne la plus commune et la plus largement répandue. C'est la seule espèce occupant des sites artificiels tels que des bateaux, des pontons, des structures portuaires et même des toitures de bâtiments. Elle a un régime alimentaire varié, principalement piscicole, mais qui inclut des invertébrés aquatiques et terrestres. Cette espèce niche aussi en milieu continental, le long des fleuves.

#### Sterne de Dougall

La sterne de Dougall est exclusivement marine et niche généralement au sein des colonies de sterne pierregarin et/ou caugek. La phénologie de cette espèce est un peu plus tardive que celle des sternes pierregarin et caugek. Contrairement à ces deux espèces,

la sterne de Dougall peut adopter une nidification semi-cavernicole, déposant sa ponte préférentiellement sous la végétation ou à l'abri de rochers. Elle utilise volontiers les niohirs artificiels disposés à son attention. L'essentiel de la population de sterne de Dougall de France métropolitaine niche en Bretagne. Depuis 2011, la Normandie accueille régulièrement l'espèce dans l'archipel de Chausey (Gallien 2011).

### Sterne naine

Comme son nom l'indique, c'est la plus petite des sternes. Elle niche sur les plages de sable et de galets. Très localisée, c'est une espèce capable de coloniser des milieux pionniers, y compris lors de chantiers impliquant d'important travaux de terrassement littoraux. Cette espèce niche aussi en milieu continental le long des fleuves.

### Sterne arctique

Nicheur occasionnel en France, la sterne arctique (figure 4) ne niche plus de manière régulière dans notre pays depuis le milieu des années 1960 (Yésou, 2004). Les dernières nidifications connues concernaient un couple mixte sterne arctique et sterne pierregarin en Loire-Atlantique en 2009 et peut-être aussi en 2010 (Cadiou, 2015) et à Noirmoutier en 2015 (R. Marty, *comm. pers.*).

Figure 4 : Sterne arctique, île aux Moutons (29), 16 juillet 2015



© Crédit photo : Yann Jacob (Bretagne Vivante)

Figure 5 : Sterne élégante, île aux Moutons, 4 juin 2017



© Crédit photo : Léa Daurès (Bretagne Vivante)

### Sternes « à bec orange »

Cette appellation générique fait référence à la sterne voyageuse, la sterne élégante (figure 5) et les hybrides entre sterne élégante et sterne caugek observés ces dernières années dans les colonies de sterne caugek du golfe de Gascogne : banc d'Arguin, polder de Sébastopol et île aux Moutons. L'écologie de ces espèces est similaire à celle de la sterne caugek (pour plus de précisions voir Gernigon *in* Issa & Muller 2015).

Une sterne bridée *Onychoprion anaethetus* (figure 6) a fréquenté la colonie de l'île aux Moutons en 2024 pour la troisième année consécutive (Le Frapper & Turc 2024 ; Billard & Munier 2023).

Figure 6 : Sterne bridée, île aux Moutons, 30 juin 2024



© Crédit photo : Iwein Le Frapper (Bretagne Vivante)

Les quatre espèces de sternes à nidification régulière dans l'aire d'étude figurent à l'annexe I de la directive européenne « oiseaux ».

**Tableau 2 : Statut des sternes nicheuses au sein de l'aire d'étude**

Espèce	Effectif nicheur français (nb. de couples)	Statut liste rouge en France <sup>5</sup>	Effectif nicheur Manche-Atlantique 2024 (nb. de couples)	Statut liste rouge en Europe <sup>6</sup>	Effectif nicheur Bretagne 2024 (nb. de couples)	Statut Liste rouge, Responsabilité régionale <sup>7</sup> et état de conservation en Bretagne
Sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i>	8 537 - 9 293 <sup>8</sup>	Quasi-menacée	> 6 093-6 577	Préoccupation mineure	2 415	Quasi-menacée Responsabilité élevée, état de conservation mauvais
Sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i>	> 32	En danger critique d'extinction	> 28-31	Préoccupation mineure	28-31	En danger critique d'extinction, Responsabilité majeur, état de conservation mauvais
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	9 095 <sup>9</sup>	Préoccupation mineure	> 2 756-2 944	Préoccupation mineure	1 075-1 180	Préoccupation mineure Responsabilité modérée, état de conservation favorable
Sterne naine <i>Sternula albifrons</i>	2 205 <sup>9</sup>	Préoccupation mineure	125	Préoccupation mineure	25	En danger Responsabilité élevée, état de conservation favorable

### I.2.3. PARAMÈTRES ÉTUDIÉS

Les paramètres étudiés dans le cadre des deux observatoires sont :

- . L'effectif nicheur par espèce
- . L'évolution des effectifs nicheurs
- . La distribution géographique des colonies
- . La production en jeunes à l'envol
- . L'évaluation de la qualité du succès reproducteur
- . Les facteurs, positifs, négatifs, anthropiques et naturels, influençant la réussite de la nidification

Tous ces paramètres ne sont pas renseignés avec la même précision selon les colonies.

La distribution géographique des colonies est présentée sous forme de cartes à différentes échelles.

Les effectifs nicheurs sont exprimés en nombre de couples ou nids apparemment occupés (NAO). L'objectif est d'atteindre l'exhaustivité pour les sternes caugek, de Dougall et naine. Pour la sterne pierregarin, la dispersion des couples nicheurs sur un grand nombre de sites rend l'exhaustivité des suivis compliquée, les observateurs locaux n'ayant pas toujours les moyens méthodologiques et humains pour organiser une collecte coordonnée des données. L'évolution des effectifs nicheurs est également présentée ainsi qu'une évaluation de la production en jeunes.

La production en jeunes correspond au nombre de jeunes ayant atteint l'âge de l'envol divisé par le nombre de couples nicheurs. Ce paramètre est renseigné uniquement pour certaines colonies en fonction des contraintes de suivis propres à chaque site (accessibilité visuelle au site de nidification, disponibilité des observateurs, risque de dérangement, etc.).

Les facteurs influençant le succès ou l'échec de la reproduction des colonies ne sont pas systématiquement renseignés. Ils sont indiqués à titre indicatif lorsqu'ils ont été identifiés et rapportés par les observateurs.

<sup>5</sup> La liste rouge des espèces menacées en France, oiseaux nicheurs de France métropolitaine (<http://uicn.fr/liste-rouge-oiseaux/>)

<sup>6</sup> European Red List of Birds (BirdLife International, 2015)

<sup>7</sup> Gélinaud, G., Beaufile, M., Créau, Y., David, J., Février, Y., Maout, J. 2023. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA <https://bretagne-environnement.fr/evaluation-etat-conservation-regional-especes-bretagne-datavisualisation>

<sup>8</sup> Sources : observatoire oiseaux marins et côtiers pour la façade Manche Atlantique (ce travail) et CEN Occitanie pour la Méditerranée (O. Scher *comm. pers.*)

<sup>9</sup> Gisom 2023

## II. RÉSULTATS 2024 ET DISCUSSION

### II.1. BILAN GÉNÉRAL

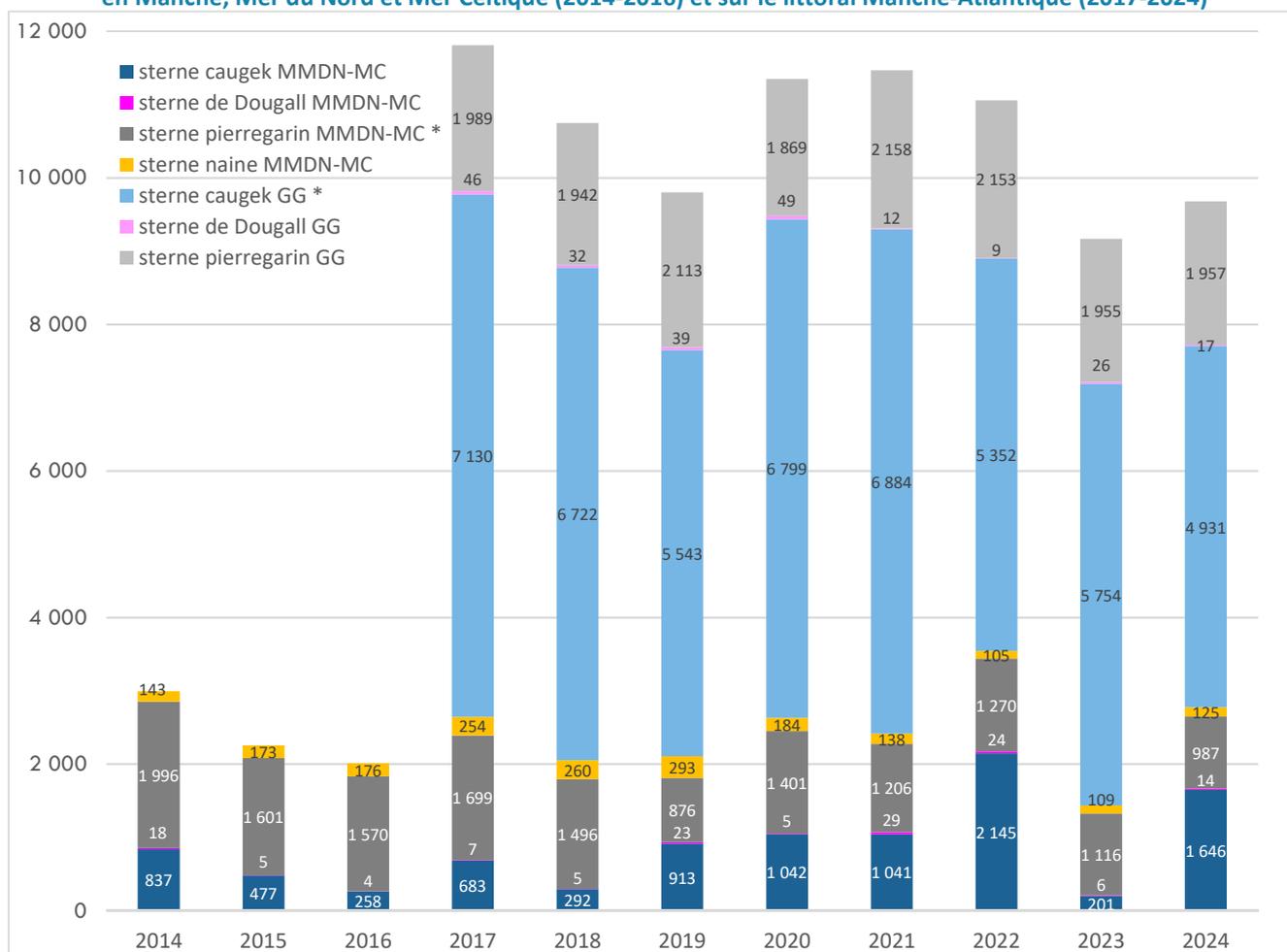
Entre 9 002 et 9 677 couples de sternes, de quatre espèces, ont été recensés le long de la façade Manche-Atlantique en 2024 (tableau 3). Les 6 093 à 6 577 couples nicheurs de sterne caugek recensés, représentent 68 % de cet effectif. La sterne pierregarin compte entre 2 756 et 2 944 couples, soit 32 % de la population de sternes de l'aire d'étude. Les 125 couples de sterne naine représentent un pour cent de la population de sternes nicheuses de Manche-Atlantique et les 28 à 31 couples de sterne de Dougall moins d'un pourcent de ce total. Ce bilan est partiel, en raison de l'absence de données en provenance de l'archipel de Chausey en Normandie, où trois des quatre espèces nicheuses de l'aire d'étude se reproduisent (sternes caugek, de Dougall et pierregarin).

Tableau 3 : Sternes nicheuses du littoral Manche-Atlantique en 2024

Manche-Atlantique	Nombre d'espèces	Espèces	Effectif nicheur (couples)	% de chaque espèce	Tendance <sup>1</sup>	
					à 1 an	à 5 ans
2024	4	caugek	> 6 093-6 577	68 %	+ 6 %	- 16 %
		de Dougall	> 28-31	< 1 %	- 8 %	- 45 %
		pierregarin	2 756-2 944	31 %	- 7 %	- 12 %
		naine	125	1 %	+ 17 %	- 29 %
		total	9 002-9 677	100 %	+ 2 %	- 2 %

<sup>1</sup> **rouge** : forte diminution : [-50%], **orange** : diminution modérée : [-50% à -20%], **jaune** : stabilité relative : [-20% à +20%], **vert** : augmentation modérée [+20% à +50%], **bleu** : forte augmentation : [+50% (d'après Cadiou *et al.* 2011), **gris** : non évalué : données non disponibles.

Figure 7 : Évolution des populations de sternes nicheuses en Manche, Mer du Nord et Mer Celtique (2014-2016) et sur le littoral Manche-Atlantique (2017-2024)



\* MMDN-MC : Manche Mer du Nord-Mer Celtique : aire d'étude initiale de 2014 à 2016 ; GG : extension de l'aire d'étude en 2017  
NB : les effectifs 2022 à 2024 pour la Manche-Mer du Nord sont partiels en raison de l'absence de données pour Chausey

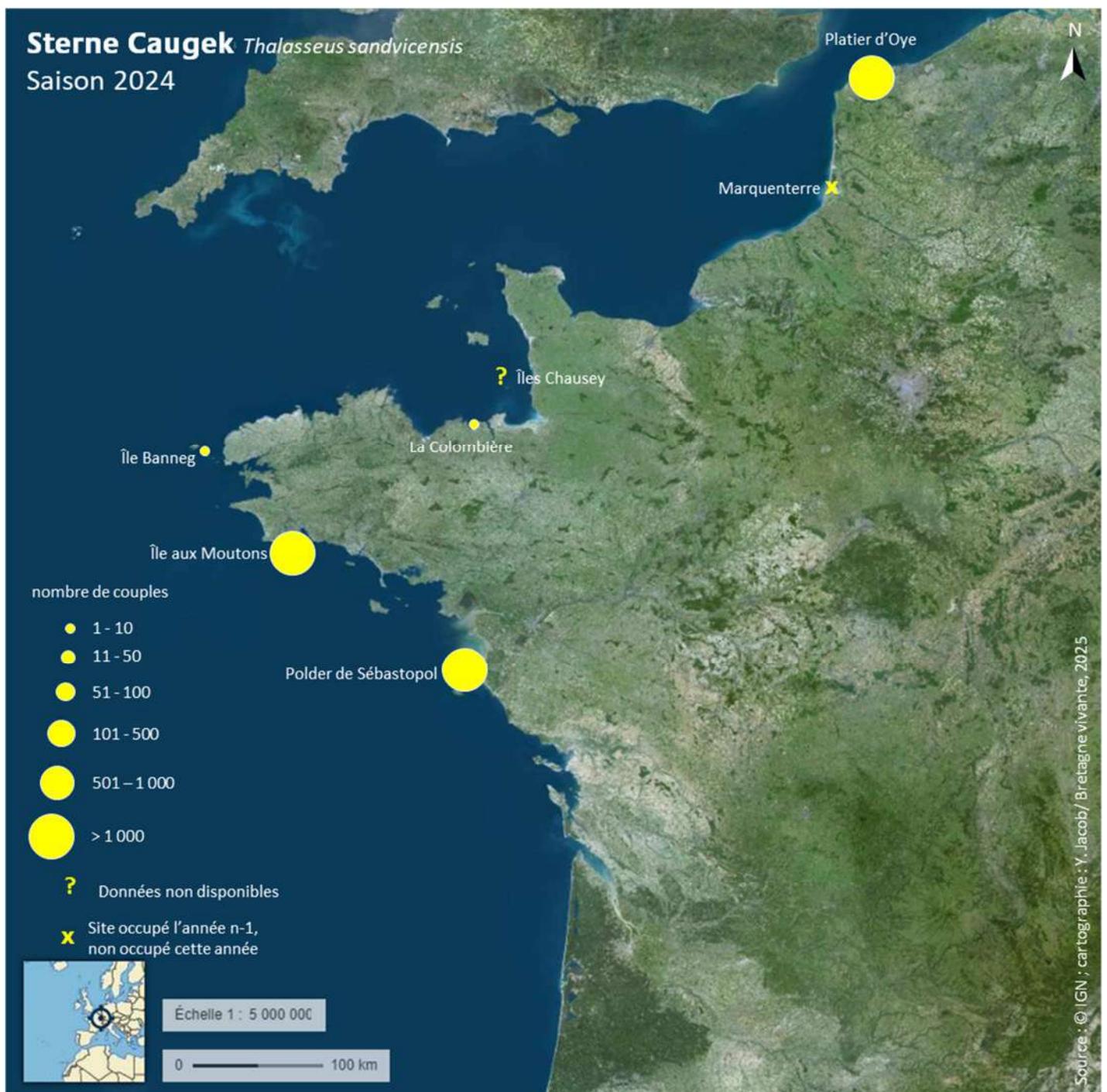
## II.2. BILANS SPÉCIFIQUES

### II.2.1. STERNE CAUGEK

#### # DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

Six localités de la façade Manche-Atlantique sont occupées par la sterne caugek en 2024 (figure 7). Trois d'entre elles abritent l'essentiel des effectifs : le polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier (Vendée), l'île aux Moutons (Finistère) et le platier d'Oye (Pas-de-Calais). Deux sites, l'île de La Colombière (Côtes d'Armor) et l'île Banneg dans l'archipel de Molène (Finistère), accueillent quelques couples (tableau 4 page 18). L'espèce niche dans l'archipel de Chausey (Manche ; F. Gallien, *comm. pers.*) mais aucune donnée n'est disponible. Le parc du Marquenterre (Somme), où un couple isolé avait niché en 2023, n'a pas accueilli l'espèce cette année (P. Carruette, *comm. pers.*).

Figure 8: Distribution des colonies de sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique



## # EFFECTIF NICHEUR

L'effectif nicheur de la façade Manche-Atlantique est au minimum de 6 093 à 6 577 couples en 2024 (tableau 4). En Manche-Mer du Nord la réserve naturelle du platier d'Oye (Pas-de-Calais) abrite une colonie dont l'effectif est estimé à 1 156-1 640 couples. Cet effectif est imprécis en raison d'un problème technique survenu lors du comptage par drone. L'espèce ne se réinstalle pas au Marquenterre (Somme) où un couple isolé avait niché en 2023 (P. Carruette, *comm. pers.*). Comme les deux années précédentes, aucune donnée n'est disponible pour l'archipel de Chausey (Manche) où l'espèce a cependant niché (F. Gallien, *comm. pers.*). Sur ces bases, la Manche-Mer du Nord abrite 19 à 25 % des sternes caugek recensées sur la façade Manche-Atlantique, contre 3 % l'an dernier. L'essentiel de la population (75-81 %) occupe la sous-région marine du golfe de Gascogne répartie en deux colonies. L'île aux Moutons (Finistère) accueille 2 409 couples nicheurs (Le Frapper et Turc 2024) et le polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier abrite 2 522 couples nicheurs, constituant la plus importante colonie de l'espèce en France.

**Tableau 4 : Bilan de la reproduction de la sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

SRM	Dépt.	localité	c.	j.	j/c. <sup>1</sup>
Manche Mer du Nord	62	Platier d'Oye	1 156-1 640 <sup>2</sup>	644 <sup>2</sup>	0,39-0,56 <sup>2</sup>
	50	Archipel de Chausey	?	?	?
Mers Celtiques	22	Île de la Colombière	5	0	0,00
	29	Île Banneg	1	0	0,00
Golfe de Gascogne	29	Île aux Moutons	2 409	1 031	0,43
	85	Polder de Sébastopol	2 522	1 871-1 913	0,74-0,76
<b>Total Manche-Atlantique</b>			<b>&gt; 6 093-6 577</b>	<b>&gt; 3 546-3 588</b>	<b>0,54-0,59</b>

c. nombre de couples nicheurs j. jeunes à l'envol c/j. production en nombre de jeunes/couple.

<sup>1</sup> évaluation de la qualité de la production en jeunes selon Cadiou *et al.* 2011 :

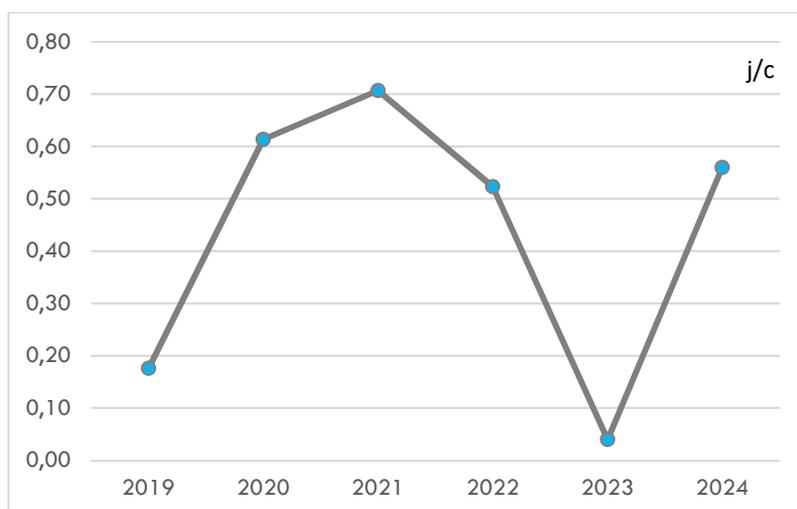
**rouge** : très mauvais ou nul, **orange** : mauvais, **jaune** : moyen, **vert** : bon, **bleu** : très bon, **gris** : non évaluée

<sup>2</sup> en raison d'un problème technique durant le suivi réalisé par drone, la taille de la colonie n'a pas pu être estimée précisément. L'estimation, entre 1 652 et 2 343 individus, est donc très approximative. Le nombre de couples nicheurs a été calculé en appliquant un facteur de 0,7 conformément aux préconisations du Gisom (Gisom, 2020). De même pour les poussins, avec cette fois-ci un minimum de 644 poussins (A. Sibille, *comm. pers.*)

## # PRODUCTION EN JEUNES

La production moyenne est de l'ordre de 0,56 jeune par couple, soit entre 3 546 et 3 588 jeunes à l'envol pour 6 093-6 577 couples nicheurs (tableau 4, figure 9). Elle est considérée comme moyenne selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011). Au sein des trois principales colonies de la façade, la production oscille entre 0,43 jeune par couple sur l'île aux Moutons, score jugé comme mauvais, et 0,75 jeune par couple au Polder de Sébastopol (tableau 4). Les pontes sont détruites sur La Colombière, probablement par un oiseau (Simonneau *et al.* 2025) et la reproduction échoue sur l'île Banneg (Mahéo *et al.* 2024).

**Figure 9 : Évolution de la production moyenne chez la sterne caugek en Manche-Atlantique de 2019 à 2024**



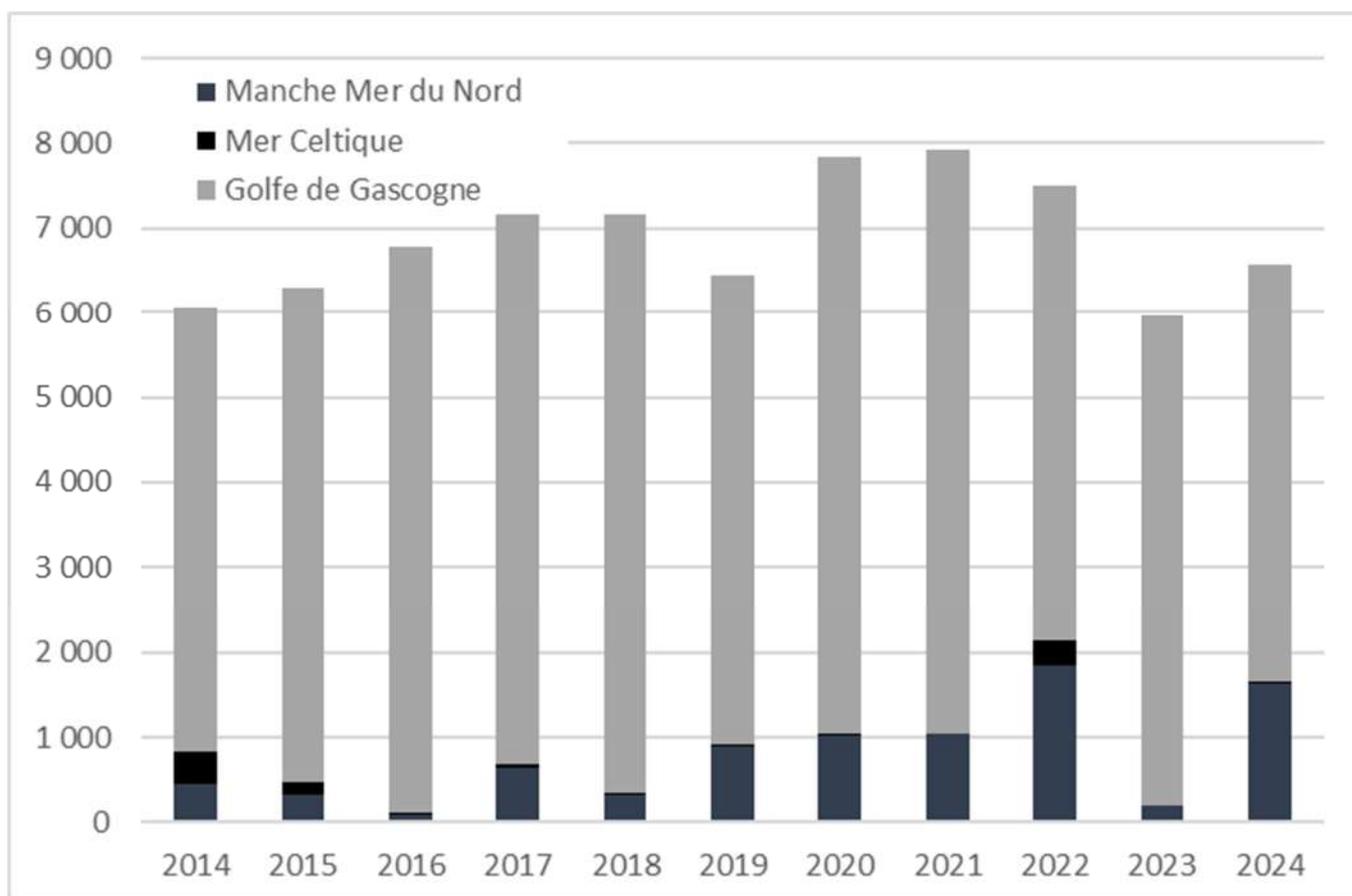
La population de sterne caugek de la façade Manche-Atlantique est stable (+ 6 %) entre 2023 et 2024. Elle décline modérément (- 16 %) entre 2020 et 2024 (tableau 5, figure 10). L'absence de données pour la Normandie et l'incertitude sur l'effectif nicheur du platier d'Oye rendent cependant cette tendance imprécise.

**Tableau 5 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* de 2020 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>effectif nicheur</b>	7 329-7 841 c.	7 921-7 925 c.	7 488-7 627 c.	5 955 c.	> 6 093-6 577 c.
<b>évolution à 1 an</b>	+ 17,5 % <sup>1</sup>	+ 1 %	- 5 %	-21 %	+ 6 %
<b>évolution à 5 ans</b>	- 16 %				

**rouge** : forte diminution, **orange** : diminution modérée, **jaune** : stabilité relative, **vert** : augmentation modérée, **bleu** : forte augmentation (d'après Cadiou *et al.* 2011). <sup>1</sup> Cette évolution est de l'ordre de +10 % si les 400 à 500 couples ayant échoué précocement au banc d'Arguin en 2020 ne sont pas pris en compte dans l'effectif total.

**Figure 10 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* de 2014 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**



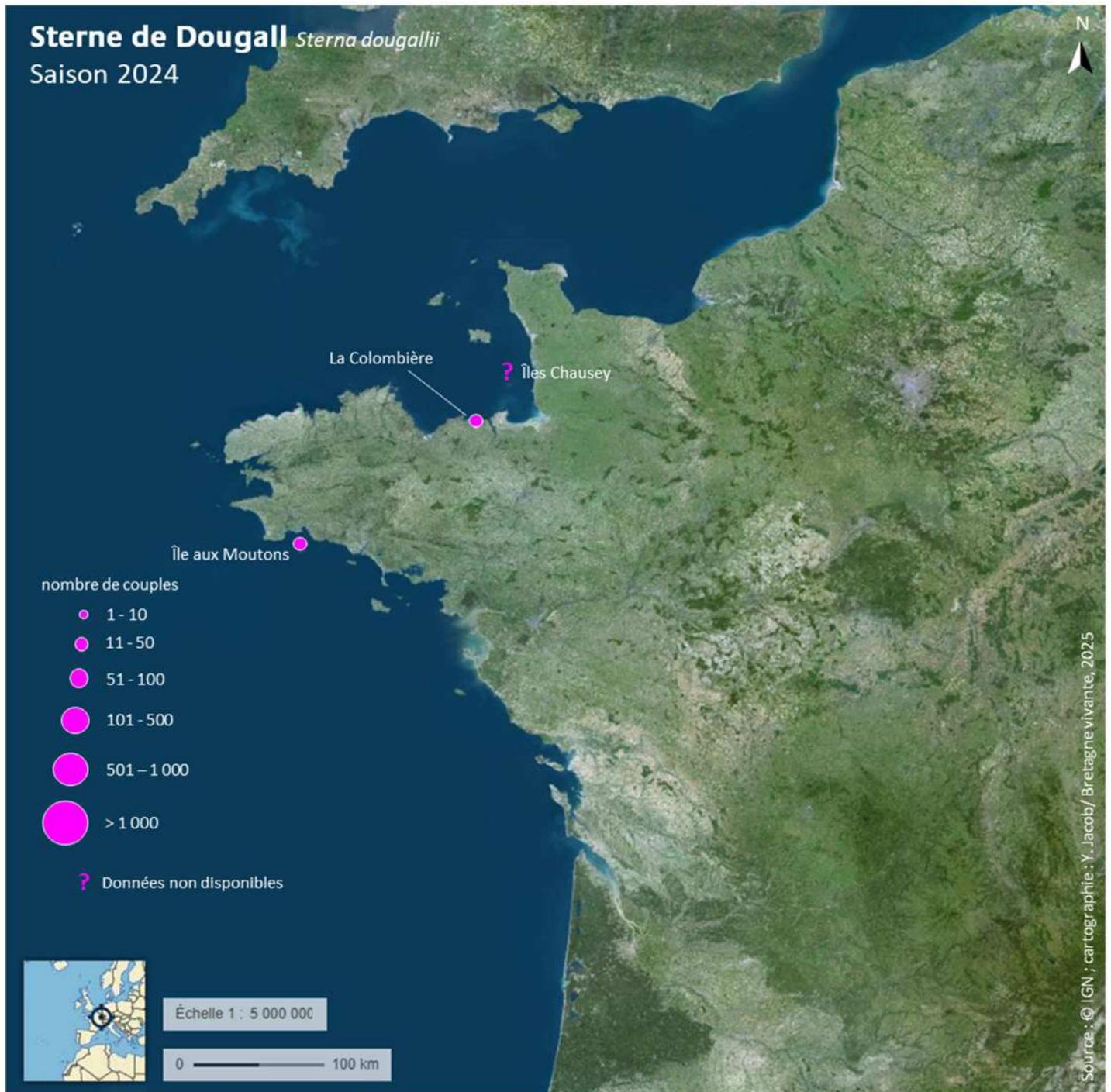
NB : les effectifs 2022 à 2024 pour la Manche-Mer du Nord sont partiels en raison de l'absence de données pour Chausey

## II.2.2. STERNE DE DOUGALL

### # DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La sterne de Dougall occupe trois localités de la façade Manche-Atlantique en 2024 (figure 11). Elle niche en compagnie de sternes caugék et pierregarin sur l'île de La Colombière (Côtes d'Armor) et sur l'île aux Moutons (Finistère). L'espèce niche à Chausey (F. Gallien, *comm. pers.*) sans toutefois que les données pour cette localité ne soient disponibles.

Figure 11 : Distribution des colonies de sterne de Dougall *Sterna dougallii* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique



## # EFFECTIF NICHEUR

Plus de 28-31 couples de sterne de Dougall nichent sur la façade Manche-Atlantique en 2024 (tableau 6). L'île aux Moutons (Finistère) accueillent 17 couples, contre 26 en 2023 et 11 à 14 couples nichent à La Colombière qui avait abrité 6 couples en 2023. L'effectif nicheur de l'archipel de Chausey n'est pas disponible pour ce bilan.

**Tableau 6 : Bilan de la reproduction de la sterne de Dougall *Sterna dougallii* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

SRM	Dépt.	localité	c.	j.	j/c. <sup>1</sup>
Manche - Mer du Nord	50	Archipel de Chausey	?	?	?
Mers celtiques	22	Île de La Colombière	11-14	8-10	0,57-0,91
Golfe de Gascogne	29	Île aux Moutons	17	11	0,65
<b>Total Manche-Atlantique (et France métropolitaine)</b>			<b>28-31</b>	<b>19-21</b>	<b>0,61-0,75</b>

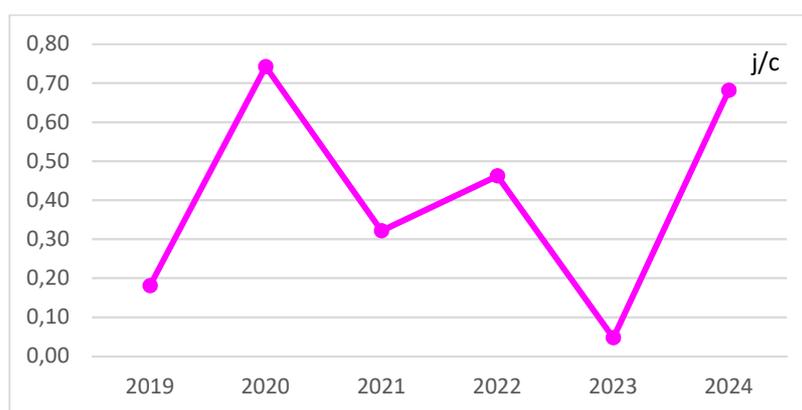
SRM : Sous-Région Marine ; Dépt. Département ; c. nombre de couples nicheurs ; j. jeunes à l'envol ; c/j. production en nombre de jeunes/couple

<sup>1</sup>évaluation de la qualité de la production en jeunes selon Cadiou *et al.*, 2011 : **rouge** : très mauvais ou nul, **orange** : mauvais, **jaune** : moyen, **vert** : bon, **bleu** : très bon, **gris** : non évaluée.

## # PRODUCTION EN JEUNES

Au moins une vingtaine de jeunes atteignent l'âge de l'envol cette année soit une production comprise entre 0,61 et 0,75 jeune par couple nicheur (tableau 6, figure 12). Cette valeur est jugée moyenne selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011). Elle est sensiblement meilleure à La Colombière que sur l'île aux Moutons et n'a pas été communiquée pour l'archipel de Chausey.

**Figure 12 : Évolution de la production moyenne chez la sterne de Dougall en Manche Atlantique de 2019 à 2024**



## # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

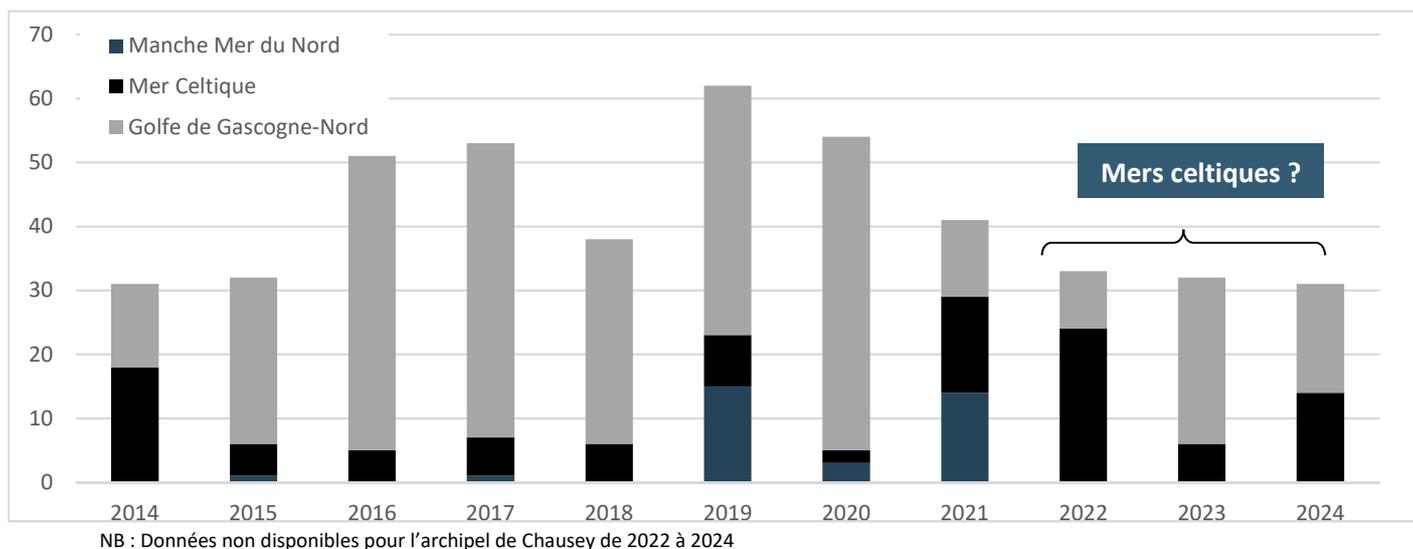
En l'absence des données de Normandie disponibles, et compte tenu du faible effectif nicheur présent en France, il n'est pas possible d'évaluer l'évolution de la population à l'échelle de la façade Manche-Atlantique, ni à court terme (1 an) ni à moyen terme (5 ans) (tableau 7). Cependant, l'effectif connu, de l'ordre d'une trentaine de couples reproducteurs est stable depuis 3 ans (tableau 7, figure 13).

**Tableau 7 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall *Sterna dougallii* entre 2020 et 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

	2020	2021	2022 <sup>1</sup>	2023	2024
effectif nicheur	53-54 c.	37-41 c.	[30-33 c.]	[32]	[28-31]
Évolution à 1 an	-13%	-24%	?	?	?
évolution à 5 ans	?				

\***rouge** : forte diminution, **orange** : diminution modérée, **jaune** : stabilité relative, **vert** : augmentation modérée, **bleu** : forte augmentation (d'après Cadiou *et al.* 2011).

Figure 13 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall *Sterna dougallii* de 2014 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique<sup>10</sup>



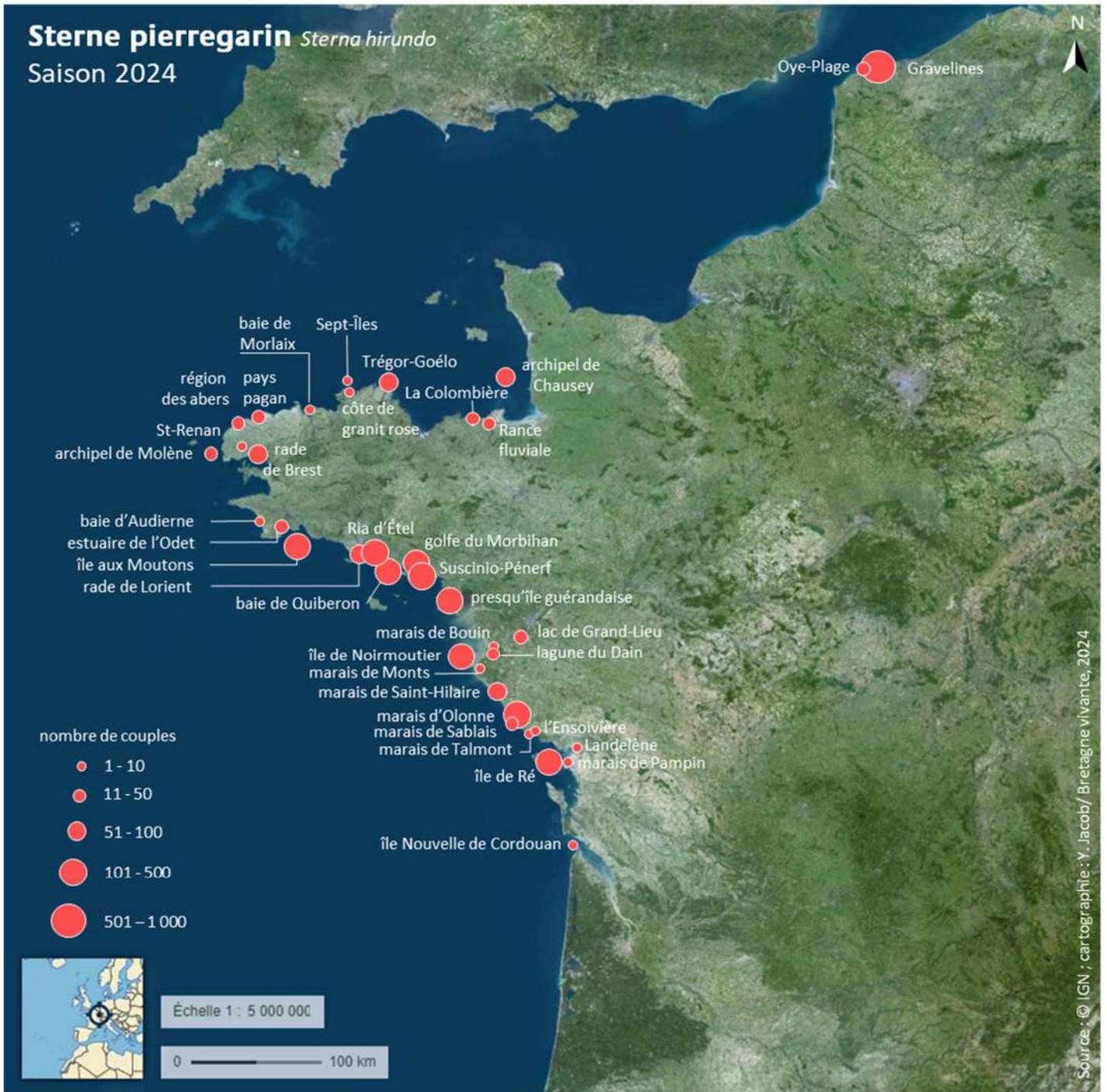
### II.2.3. STERNE PIERREGARIN

#### # DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La sterne pierregarin est l'espèce la plus largement répartie au sein de l'aire d'étude (figure 14). Elle est présente sur la côte d'Opale (Nord) puis de l'archipel de Chausey (Manche) à l'estuaire de la Gironde, où une nouvelle localité, l'île Nouvelle de Cordouan, est colonisée depuis 2023 (É. Daviaud, *comm. pers.*), repoussant la limite sud de répartition de l'espèce sur la façade atlantique française jusqu'à présent située sur l'île de Ré. La sterne pierregarin occupe divers milieux insulaires, des marais et étangs littoraux et des sites artificiels, portuaires ou industriels. Elle est absente d'une grande partie des côtes de la Manche est et du littoral aquitain dépourvus d'habitats favorables à l'espèce. En 2024, des données de nidification certaines ou probables ont été collectées sur plus d'une centaine de sites unitaires différents. Les données de l'archipel de Chausey n'ont pas pu être intégrées à ce bilan.

<sup>10</sup> NB. Données 2014 à 2016 issues de l'Orom de Bretagne (Jacob, 2015 ; Jacob, 2016 ; Jacob, 2017) et du Groupe Ornithologique Normand (F. Gallien, *comm. pers.*)  
 Sternes nicheuses 2024 – Observatoire Oiseaux Marins et Côtiers de l'OFB et Observatoire Régional de l'Avifaune en Bretagne page 23

Figure 14 : Distribution des colonies de sterne pierregarin *Sterna hirundo* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique



## # EFFECTIF NICHEUR

Plus de 2 756-2 944 couples de sterne pierregarin nichent sur le littoral de la façade Manche-Atlantique en 2024. Ils se répartissent sur plus d'une centaine de sites unitaires différents, de la côte d'Opale à l'estuaire de la Gironde (tableau 8). Le golfe de Gascogne abrite les deux tiers (67 %) de cet effectif ; le tiers restant se partage entre la Manche-Mer du Nord (23 %) et les Mers celtiques (10%).

**Tableau 8 : Bilan de la reproduction de la sterne pierregarin *Sterna hirundo* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

SRM	Dpt.	localité	c. EFF.	c. PROD.	J.	j/c. <sup>1</sup>	
Manche Mer du Nord	59	Gravelines - toit ferme aquacole	20	562	636-649 <sup>2</sup>	1,13-1,15	
	59	Gravelines - dunes aux sternes	542				
	> 642-688 c. 1,03 j./c.	62	Oye-Plage - carrière	24-70	24-70	36	0,51-1,50
		62	Oye-Plage - platier d'Oye	2	2	0	0,00
		50	Archipel de Chausey <sup>3</sup>	> 54	54	5	0,09
Mers Celtiques  271-299 c. 0,78 j./c.	35	Rance fluviale (3 sites unitaires)	18	17	10-19	0,59-1,12	
	22	La Colombière <sup>11</sup>	35	35	45	1,29	
	22	Trégor-Goëlo (13 localités) <sup>12</sup>	40-59	36-55	11-24	0,20-0,67	
	22	Archipel des Sept-Îles – îlot du rat <sup>13</sup>	1	-	-	-	
	22	Côtes de granite rose (5 localités)	4-6	4-6	0	0,00	
	29	Baie de Morlaix (2 sites unitaires)	7-9	7-8	0	0,00	
	29	Étang du Curnic (2 radeaux + berge)	16	16	9-10	0,56-0,63	
	29	Région des Abers (2 bateaux)	34-35	34-35	22-24	0,63-0,71	
	29	Saint-Renan - toit gymnase	9	9	14-16	1,56-1,78	
	29	Archipel de Molène (2 îlots) <sup>14</sup>	33	33	36	1,09	
	29	Port de Brest (3 sites unitaires)	74-78	72-78	53-57	0,68-0,79	
Golfe de Gascogne  1 843-1 957 c. 0,46 j./c.	29	Baie d'Audierne (étang de Kergalan)	1	-	-	-	
	29	Port de Bénodet	21	21	34	1,62	
	29	Archipel des Glénan - Île aux Moutons	107	107	50	0,47	
	56	Rade de Lorient (4 localités)	64-69	64-69	71-79	1,03-1,23	
	56	Ria d'Étel (2 localités)	131-136	131-136	49-56	0,36-0,43	
	56	Baie de Quiberon (4 localités)	114	114	33-54	0,29-0,47	
	56	Golfe du Morbihan (9 localités) <sup>15</sup>	268-325	267-324	203-209	0,63-0,78	
	56	Étier de Pénerf (3 localités) <sup>16</sup>	98-108	97-107	46-48	0,43-0,49	
	44	Marais du Més (4 localités)	66	66	21	0,32	
	44	Marais de Guérande (4 localités)	100	100	27	0,27	
	44	Lac de Grand-Lieu <sup>17</sup>	32	32	≈ 48	≈ 1,5	
	85	Noirmoutier - Marais de Müllembourg <sup>18</sup>	43	43	3	0,07	
	85	Noirmoutier - Polder de Sébastopol	202	202	82-97	0,41-0,48	
	85	Marais de Bouin	4-7	-	-	-	
	85	Lagune du Dain à Bouin	24	24	3-4	0,13-0,17	
	85	Marais de Monts (Le Daviaud)	8	-	-	-	
	85	Marais de Saint-Hilaire	45-60	45-60	15	0,25-0,33	
	85	Marais d'Olonne (3 localités)	320	320	53	0,17	
	85	Marais de Sablais	11-22	-	-	-	
	17	Marais de Talmont	5-10	5-10	4	0,40-0,80	
	17	Marais de L'Ensoivière	5-8	-	-	-	
	17	Landelène	9	-	-	-	
	17	Marais de Pampin	3	-	-	-	
17	Île de Ré (15 localités)	160	-	-	-		
33	Île nouvelle de Cordouan	2	-	-	-		
<b>Total</b>			<b>&gt; 2 756-2 944</b>	<b>2 543-2 715</b>	<b>1 619-1 723</b>	<b>0,60-0,68</b>	

SRM : Sous-Région Marine c. EFF. nombre de couples nicheurs C. PROD. nombre de couples nicheurs pris en compte pour calculer la production j. jeunes à l'envol c/j. production en nombre de jeunes/couple ; <sup>1</sup> évaluation de la qualité de la production en jeunes selon Cadiou *et al.* (2011) : **rouge** : très mauvais ou nul, **orange** : mauvais, **jaune** : moyen, **vert** : bon, **bleu** : très bon, **gris** : non évaluée ; <sup>2</sup> les deux sous-colonies de Gravelines étant proches l'une de l'autre, la production en jeunes à l'envol est calculée en additionnant l'effectif nicheur des deux sous-colonies ; <sup>3</sup> nombre de colonies non précisé.

<sup>11</sup> Simonneau *et al.* 2025

<sup>12</sup> Geoca 2024

<sup>13</sup> Provost *et al.* 2025

<sup>14</sup> Mahéo *et al.* 2024

<sup>15</sup> Gélinaud & Jeudy 2024

<sup>16</sup> Lédan 2024

<sup>17</sup> S.Reeber *comm. pers.* « L'envol est toujours assez stable, aux alentours d'1,5 jeune par couple nicheur à quelques-uns prêt. L'imprécision provient du fait que tous les nids sont suivis jusqu'à un âge de 15-20 jours des poussins, mais pas forcément plus loin dans l'envol. »

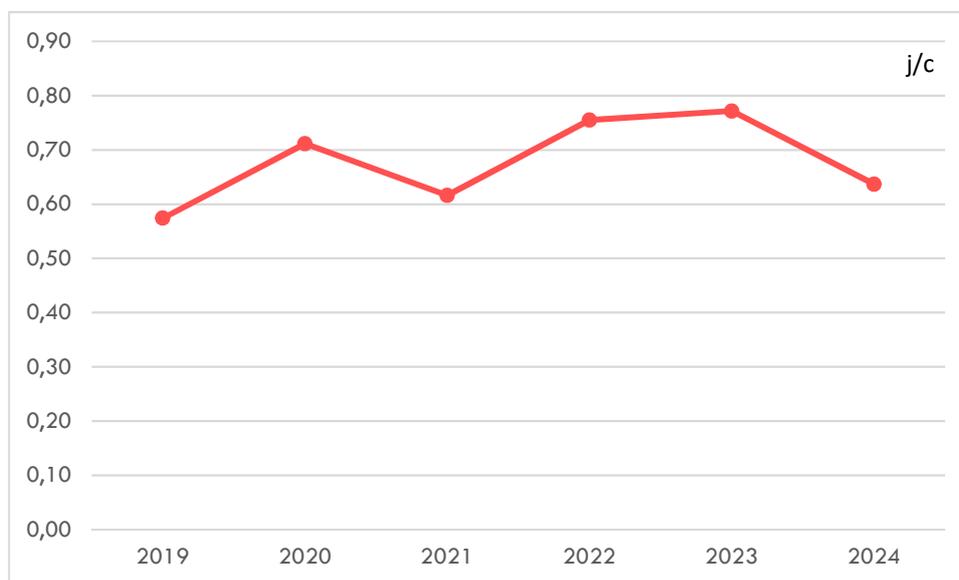
<sup>18</sup> Desmots *et al.* 2024

## # PRODUCTION EN JEUNES

La production est calculée à partir des 1 619 à 1 723 jeunes élevés jusqu'à l'envol par 2 543 à 2 715 couples de sternes dont les colonies ont été suivies et qui représentent 92 % de la population recensée (tableau 8). Sur cet échantillon, la production est comprise entre 0,60 et 0,68 jeune par couple (tableau 8, figure 15), ce qui est considéré comme une production moyenne selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011). Elle est de 1,03 jeunes/couple en Manche-Mer du Nord, ce qui est considéré comme un bon résultat, essentiellement en raison de la production enregistrée dans la principale colonie de la façade située dans l'enceinte de la centrale nucléaire de Gravelines. Les colonies des Mers Celtiques enregistrent une production qualifiée de moyenne, de l'ordre de 0,78 jeune/couple. Enfin, les colonies du golfe de Gascogne, pour l'essentiel situées dans des marais endigués et sur des radeaux-nichoirs, enregistrent une production considérée comme mauvaise de 0,46 jeune/couple. Au sein des trois sous-régions marines, des résultats contrastés sont cependant constatés selon les colonies.

La production moyenne en jeunes à l'envol chez la sterne pierregarin est relativement constante d'une année à l'autre. Cela peut s'expliquer notamment par le nombre important de colonies occupé par l'espèce et la fonctionnalité de ce réseau de sites de nidification pour la conservation de cette espèce.

**Figure 15 : Évolution de la production en jeune chez la sterne pierregarin en Manche-Atlantique de 2019 à 2024**



## # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Entre 2023 et 2024, la population de sterne pierregarin de la façade Manche-Atlantique est considérée comme relativement stable (- 7 %<sup>19</sup>) (tableau 9, figure 16). A moyen terme (5 ans entre 2020 et 2024) la population est également considérée comme relativement stable (- 12 %), selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011).

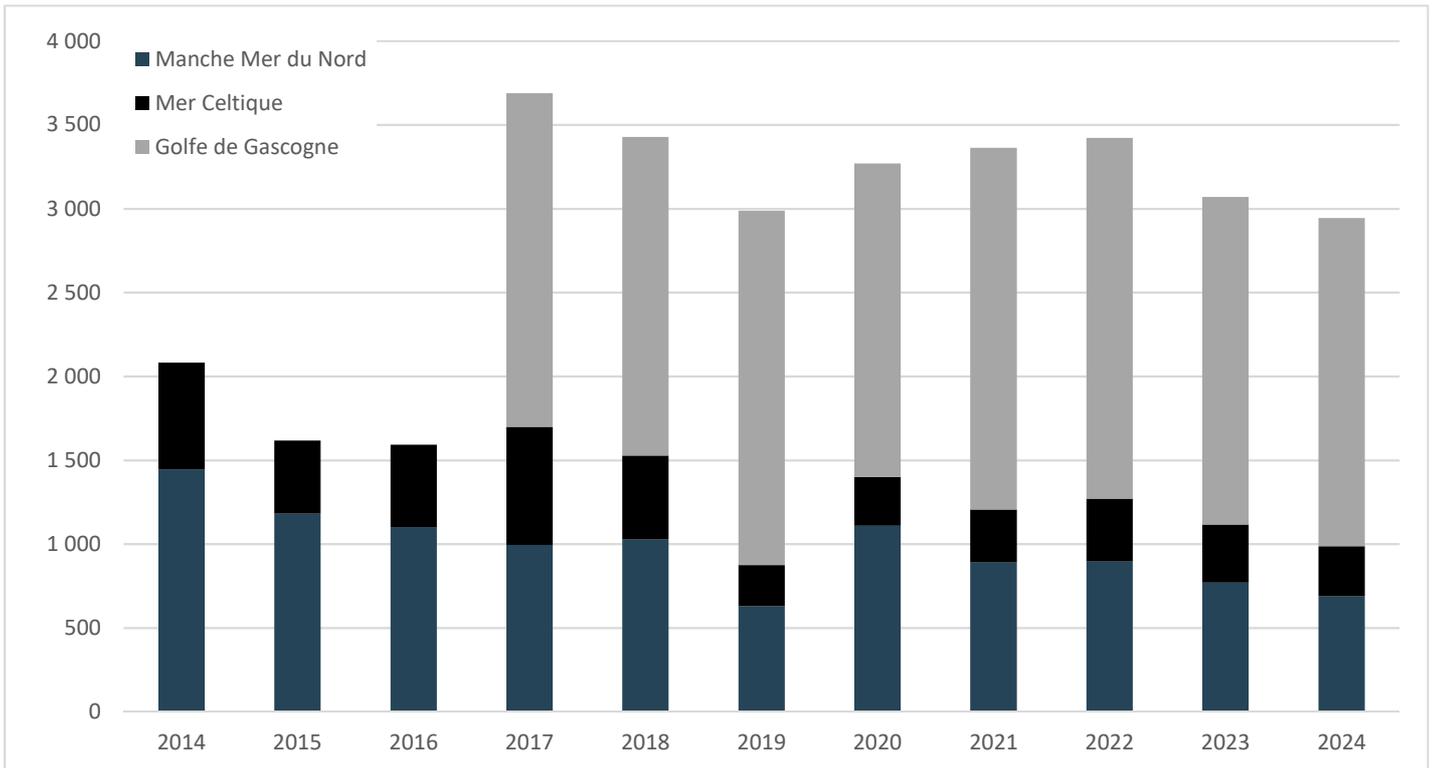
**Tableau 9 : Évolution de la population de sterne pierregarin *Sterna hirundo* de 2020 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>effectif nicheur</b>	3 216-3 270 c.	3 255-3 365 c.	3 364-3 459 c.	3 019-3 104 c.	> 2 756-2 944 c.
<b>évolution 1 an</b>	+ 9 %	+ 3 %	+ 3 %	- 11 %	- 7 %
<b>évolution à 5 ans</b>	- 12 %				

rouge : forte diminution, orange : diminution modérée, jaune : stabilité relative, vert : augmentation modérée, bleu : forte augmentation (d'après Cadiou *et al.* 2011).

<sup>19</sup> Ce pourcentage est cependant entaché d'incertitude dans la mesure où l'effectif de l'archipel de Chausey manque à ce bilan

Figure 16 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne pierregarin *Sterna hirundo* de 2014 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique <sup>20</sup>



NB : données non disponibles pour l'archipel de Chausey depuis 2022

<sup>20</sup> NB. Pas de données disponibles pour la période 2014-2016 pour le golfe de Gascogne et côtes ibériques, hormis en Bretagne et Loire-Atlantique.

## II.2.4. STERNE NAINES

### # DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La sterne naine est très localisée le long de la façade Manche-Atlantique (figure 17). En 2024, elle occupe cinq localités réparties en trois secteurs distincts : la côte d'Opale (Hauts de France), le Trégor-Goëlo et l'Iroise (Bretagne). En Manche-Mer du Nord, l'espèce niche au platier d'Oye, dans une carrière d'Oye-plage et au banc de Calais (Pas-de-Calais). Les Hemmes de Marck n'accueillent pas l'espèce cette année. En Mers Celtiques, seul le minuscule îlot de Toul Staen, situé dans le prolongement du sillon de Talbert à Pleubian (Côtes d'Armor), accueille quelques couples nicheurs (Geoca 2024 ; Houron & Josso 2024). En mer d'Iroise (Finistère), seule l'île de Beniguet, dans l'archipel de Molène accueille la nidification de l'espèce (Mahéo *et al.* 2024). Elle ne niche plus sur Enez ar C'hrazienn ni sur l'île de Sein (Finistère). L'espèce ne niche pas le long des côtes du golfe de Gascogne.

Figure 17 : Distribution des colonies de sterne naine *Sternula albifrons* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique



## # EFFECTIF NICHEUR

125 couples de sterne naine ont été recensés sur la façade Manche-Atlantique en 2024 (tableau 10). La Manche-Mer du Nord abrite 100 couples nicheurs, soit 79 % des nicheurs de la façade Manche-Atlantique, répartis en trois colonies dont la principale au banc de Calais (Pas de Calais). La sous-région marine des Mers Celtiques abrite 25 couples, soit 20 % des nicheurs de l'aire d'étude. Seulement 2 couples nichent sur l'îlot de Toul Staen (Côtes d'Armor) tandis que l'île de Beniguet (Finistère) accueillent 23 couples.

**Tableau 10 : Bilan de la reproduction de la sterne naine *Sternula albifrons* en 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

SRM	Dépt.	Localité	c. EFF	c. PROD	j.	j/c.
Manche Mer du nord	62	Banc de Calais	92	92	16	0,17
	62	Platier d'Oye-plage du Casino	4	4	4	1,00
	62	Carrière d'Oye-Plage	4	4	2	0,5
Mers Celtiques	22	Toul Staen	2	2	≥ 1	≥ 0,5
	29	Beniguet	23	23	20-25	0,87-1,09
<b>Total</b>			<b>125</b>	<b>125</b>	<b>43-49</b>	<b>0,34-0,39</b>

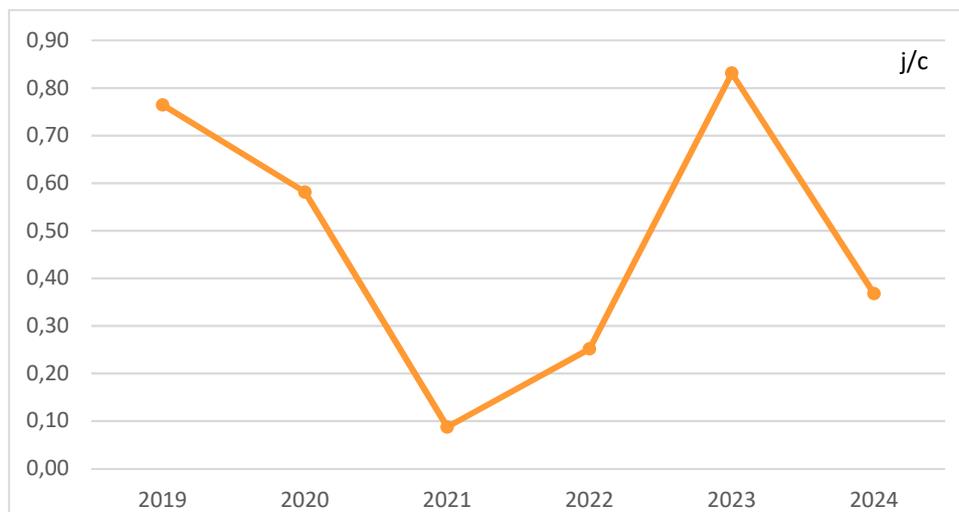
c. nombre de couples nicheurs j. jeunes à l'envol c/j. production en nombre de jeunes/couple ; + : production en jeunes mais valeur inconnue

<sup>1</sup>évaluation de la qualité de la production en jeunes selon Cadiou *et al.* (2011) : **rouge** : très mauvais ou nul, **orange** : mauvais, **jaune** : moyen, **vert** : bon, **bleu** : très bon, **gris** : non évaluée

## # PRODUCTION EN JEUNES

Selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011), la production est mauvaise à l'échelle Manche-Atlantique (tableau 10, figure 18), en raison d'une production très faible au banc de Calais qui abrite la principale colonie de la façade. Elle est moyenne en Bretagne et à la carrière d'Oye-Plage et bonne au platier d'Oye (tableau 10). Le succès reproducteur sur ces petites colonies ne permet pas de compenser la faible production de la principale colonie de la façade.

**Figure 18 : Évolution de la production chez la sterne naine en Manche-Atlantique de 2019 à 2024**



## # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

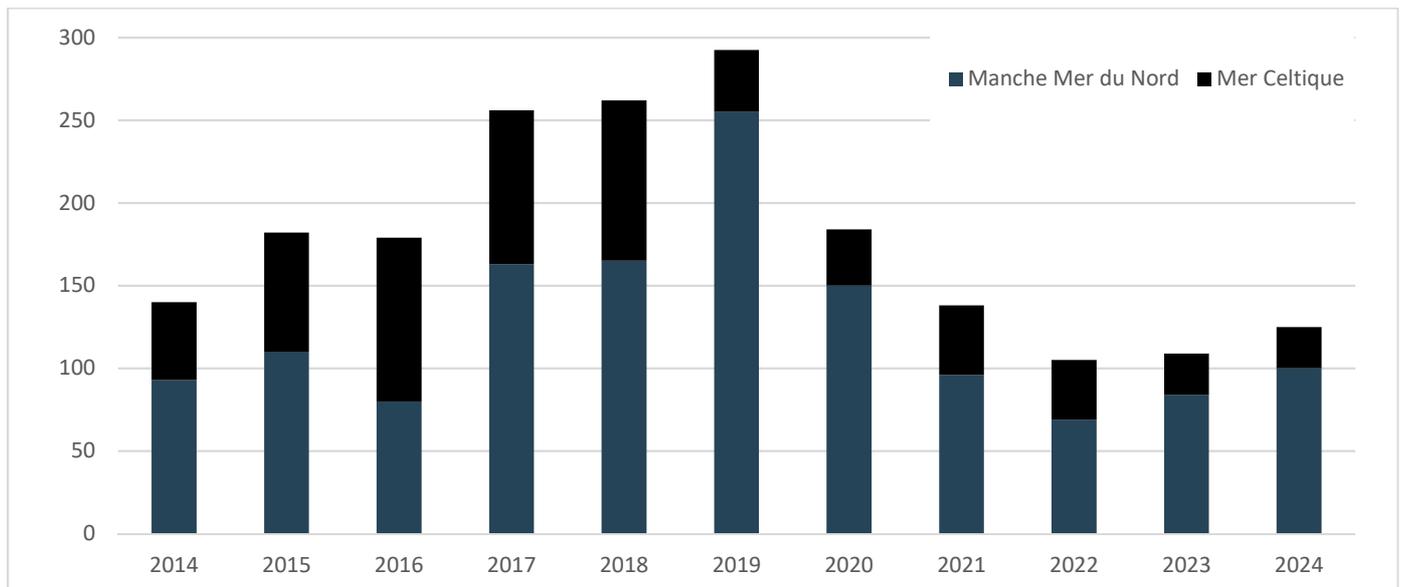
La population de sterne naine de la façade Manche-Atlantique enregistre une diminution modérée (- 29 %) au cours des 5 dernières années, passant de 169-184 couples en 2020 à 125 couples en 2024 (tableau 11, figure 19). A court terme (1 an) la population est relativement stable et évolue de + 17 % entre 2023 et 2024.

**Tableau 11 : Évolution de la population de sterne naine *Sternula albifrons* de 2020 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>effectif nicheur</b>	169-184 c.	138 c.	97-105 c.	104-109 c.	125 c.
<b>évolution à 1 an</b>	- 40 %	- 25%	- 24%	+ 4%	+ 17 %
<b>évolution à 5 ans</b>	- 29 %				

**rouge** : forte diminution, **orange** : diminution modérée, **jaune** : stabilité relative, **vert** : augmentation modérée, **bleu** : forte augmentation (d'après Cadiou *et al.* 2011).

Figure 19 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne naine *Sternula albifrons* de 2014 à 2024 sur le littoral Manche-Atlantique



## II.3.1. MANCHE - MER DU NORD

Les quatre espèces de sternes de la façade Manche-Atlantique nichent au sein de la sous-région marine Manche-Mer du Nord en 2024 (tableau 12). Ce bilan est partiel compte tenu de l'absence de données pour l'archipel de Chausey. Six sites unitaires différents sont colonisés par les sternes, le long de la côte d'Opale (sternes caugek, pierregarin et naine). La baie de Somme n'accueille plus de Sternes nicheuses en 2024 (Ph. Carruette, *comm. pers.*). L'archipel de Chausey<sup>21</sup> accueille des Sternes caugek, de Dougall et pierregarin (F. Gallien, *comm. pers.*), mais le nombre de localités occupées n'est pas disponible pour ce bilan. Celui-ci est donc partiel.

Les 1 898-2 428 couples nicheurs de quatre espèces de sternes recensés en Manche-Mer du Nord représentent 23 % des effectifs de la façade Manche-Atlantique. La côte d'Opale accueille 100 couples de sterne naine, représentant 80 % des nicheurs de la façade Manche-Atlantique de cette espèce très localisée. 23 % des effectifs de sterne pierregarin de la façade Manche-Atlantique sont présents en Manche-Mer du Nord, principalement à Gravelines qui accueille la plus importante colonie de cette espèce de l'aire d'étude et concentre plus de 80 % des effectifs de Manche-Mer du Nord (tableau 12). Les 1 156-1 640 couples de sterne caugek du platier d'Oye représentent 22 % de l'effectif nicheur de Manche-Atlantique. La forte augmentation de l'effectif nicheur de cette espèce entre 2023 (201 couples) et 2024 (1 156-1 640 couples), soit + 596 %, s'explique par la colonisation d'un nouvel îlot et le recrutement d'oiseaux en provenance de colonies de Belgique et des Pays-Bas comme en atteste les contrôles d'oiseaux bagués (A. Sibille, *comm. pers.*).

L'absence de données disponibles pour Chausey rend le calcul des tendances d'évolution des populations de sternes de la sous-région marine imprécis. Cependant, à moyen terme (5 ans), l'effectif de sternes semble relativement stable (- 5 %) alors qu'il a plus que doublé (+ 105 %) entre 2023 et 2024. Cette forte augmentation s'explique par l'effectif de sterne caugek qui est près de 6 fois plus important en 2024 (1 398 couples) que l'an passé (201 couples).

L'évolution de la production en jeunes à l'envol (figure 20) met en évidence l'impact de l'épizootie de grippe aviaire qui a impacté les colonies d'Europe septentrionales de sterne caugek, dont celles de la Manche Mer du Nord, en 2022 et 2023. La sterne naine n'a pas été impactée par l'épizootie et les sternes pierregarin, réparties en plusieurs colonies inégalement impactées, ont mieux résisté à cette pathologie. A noter que la production en jeunes à l'envol sur la colonie de Gravelines a possiblement été surestimée en 2023 en raison des conditions d'observations de la colonie qui ont conduit à sous-estimer le nombre de couples nicheurs (GON *in* Jacob 2024).

Tableau 12 : Sternes nicheuses de la sous-région marine Manche - Mer du Nord en 2024

MMN	Nombre d'espèces	Espèces	Effectif nicheur		% de la façade Manche-Atlantique	Tendance <sup>22</sup>	
			couples	%		à 1 an	à 5 ans
2024	4	caugek	> 1 156-1 640	68 %	22 %	+ 596 %	+ 15 %
		de Dougall	?	?	?	?	?
		pierregarin	> 642-688	28 %	23 %	- 11 %	- 38 %
		naine	100	4 %	80 %	+ 19 %	- 33 %
		total <sup>1</sup>	> 1 898-2 428	100 %	23 %	+ 105 %	- 5 %

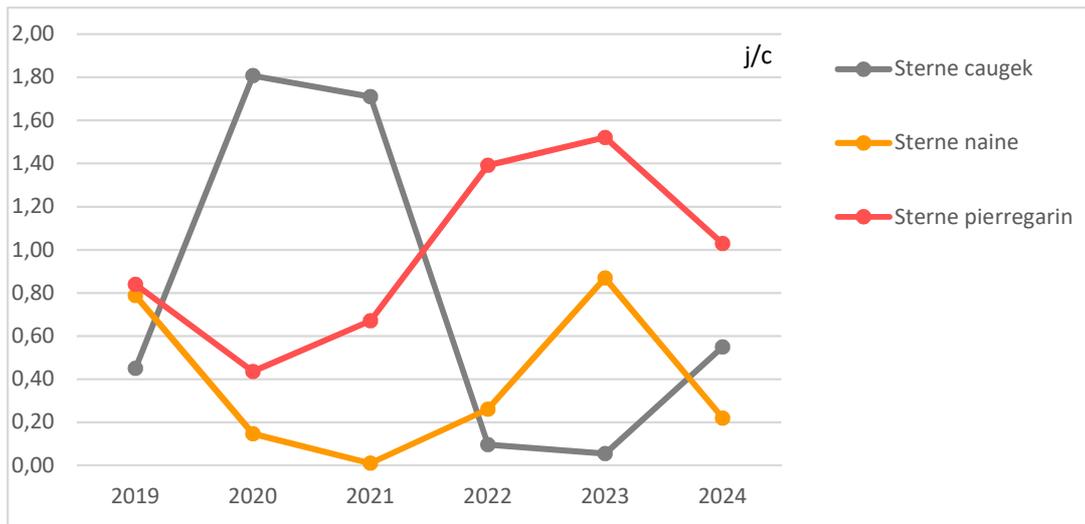
<sup>1</sup> bilan partiel, hormis pour la sterne naine, en raison de l'absence de donnée disponible pour l'archipel de Chausey

**rouge** : forte diminution : [-50%], **orange** : diminution modérée : [-50% à -20%], **jaune** : stabilité relative : [-20% à +20%], **vert** : augmentation modérée [+20% à +50%], **bleu** : forte augmentation : [+50% (d'après Cadiou *et al.* 2011).

<sup>21</sup> Pas de donnée disponible pour cette localité, le bilan est donc incomplet et l'évaluation des tendances incertaines

<sup>22</sup> Tendances à 1 an : évolution entre 2023 et 2024 ; tendance à 5 ans : évolution entre 2020 et 2024

**Figure 20 : Évolution de la production en jeunes à l'envol chez les sternes\* de la Manche Mer du Nord de 2019 à 2024**



\* Sterne de Dougall : espèce absente de la sous-région marine en 2019, production nulle en 2020 ; données indisponibles les autres années.

### II.3.2. MERS CELTIQUES

Les quatre espèces de sternes nichent en 2024 sur le littoral des Mers Celtiques, pour un total de 313-344 couples (tableau 13). Cet effectif représente 4 % des nicheurs du littoral Manche-Atlantique. Plus de 30 sites unitaires répartis entre la Rance fluviale (Ille-et-Vilaine) et la rade de Brest (Finistère) accueillent des sternes en 2024. Absente de la sous-région marine en 2023, la sterne caugek se réinstalle sur les îles de La Colombière et Banneg mais en très petits nombres (5 et 1 couples respectivement), représentant moins de 0,1 % des effectifs nicheurs de la façade Manche-Atlantique. La sterne pierregarin est l'espèce la plus abondante de la sous-région marine. Elle représente 87 % des nicheurs de la sous-région marine mais seulement 10 % des effectifs de l'espèce de la façade Manche-Atlantique. C'est aussi l'espèce la plus largement répartie avec 28 localités occupées sur la trentaine de sites de nidification que comptent la sous-région marine. L'île de La Colombière est la seule localité abritant trois espèces nicheuses (sternes caugek, pierregarin et de Dougall), le Trégor Goëlo accueillent deux espèces (sternes pierregarin et naine) et l'archipel de Molène trois espèces (sternes pierregarin, naine et caugek) mais sur des sites différents. L'île de La Colombière abrite 45 % des sternes de Dougall de la façade Manche-Atlantique et de France métropolitaine. 20 % des sternes naines de Manche-Atlantique sont présentes dans deux localités de la sous-région marine : le Trégor-Goëlo et l'archipel de Molène.

La tendance de la population de sternes, quatre espèces confondues, est relativement stable à court et moyen termes (tableau 13). Le retour de la sterne caugek au sein de la sous-région marine reste très fragile. Cependant, les efforts de conservation sur l'île de La Colombière portent leurs fruits et sont encourageant, la sterne de Dougall étant en forte augmentation sur ce site, tant à court terme (+ 108 % entre 2023 et 2024) qu'à moyen terme (effectif multiplié par cinq entre 2020 et 2024). La petite population de sterne naine, pour l'essentiel concentrée dans l'archipel de Molène, est relativement stable. Elle se maintient difficilement sur Toul Staen et a disparu de l'île de Sein.

La présence des quatre espèces de sternes nicheuses de Manche-Atlantique au sein des Mers Celtiques illustre le potentiel d'accueil de la sous-région marine pour ce groupe d'espèces. Cependant, les faibles effectifs présents traduisent l'exposition des sites de nidification à des pressions anthropiques directes (dérangements divers) ou indirectes (prédation par des espèces exogènes, rats et vison d'Amérique, notamment) insuffisamment réduite par des mesures de conservation appropriées sur certains sites ou secteurs de la sous-région marine : Trégor-Goëlo (hors sillon de Talbert et archipel d'Ollone), Trégor-Ouest, baie de Morlaix, Abers (Jacob *et al.* 2023).

La production en jeunes à l'envol est variable selon les espèces au sein des Mers Celtiques (figure 21). Bien que la sterne caugek niche régulièrement en Mers Celtiques, la reproduction échoue régulièrement montrant ainsi que les mesures de gestion conservatoire au sein de la sous-région marine restent encore insuffisantes. L'amélioration récente du succès reproducteur de la sterne pierregarin et de la sterne de Dougall montre que les actions de gestion conservatoire mises en œuvre sur l'île de La Colombière portent leurs fruits.

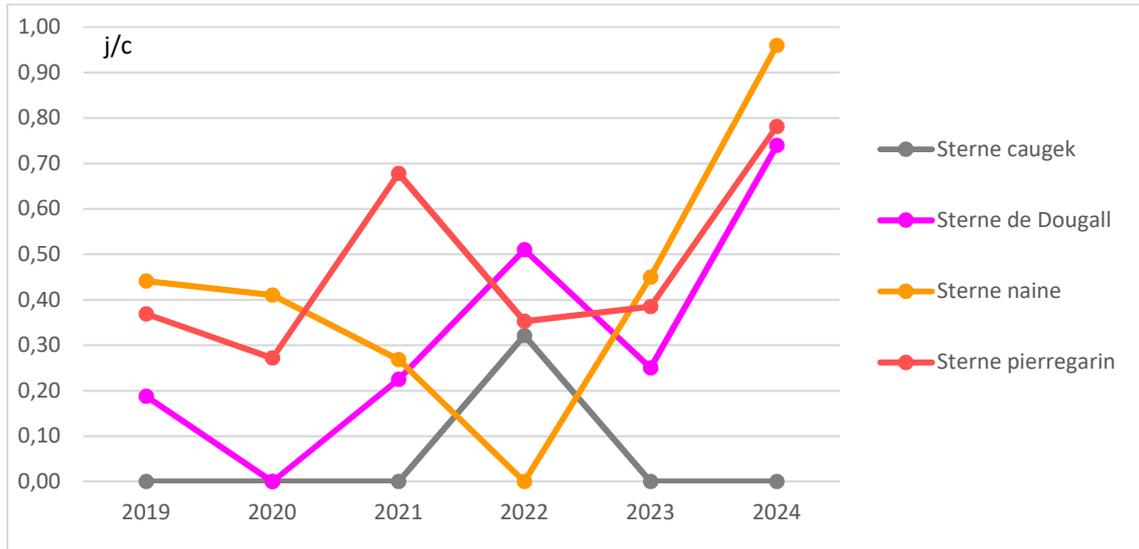
**Tableau 13 : Sternes nicheuses de la sous-région marine Mers Celtiques en 2024**

MC	Nombre d'espèces	Espèces	Effectif nicheur		% de la façade Manche-Atlantique	Tendance <sup>23</sup>	
			couples	%		à 1 an	à 5 ans
2024	4	caugek	6	2 %	< 1%	-	- 60 %
		de Dougall	11-14	1 %	45 %	+ 108 %	+ 525 %
		pierregarin	271-299	87 %	10 %	- 12 %	+ 1 %
		naine	25	7 %	20 %	+ 11 %	- 6 %
		total	313-344	100 %	4 %	- 9 %	- 1 %

**rouge** : forte diminution : [-50%], **orange** : diminution modérée : [-50% à -20%], **jaune** : stabilité relative : [-20% à +20%], **vert** : augmentation modérée [+20% à +50%], **bleu** : forte augmentation : [+50% (d'après Cadiou *et al.* 2011).

<sup>23</sup> Tendance à 1 an : évolution entre 2023 et 2024 ; tendance à 5 ans : évolution entre 2020 et 2024

Figure 21 : Évolution de la production de jeunes à l'envol chez les sternes des Mers Celtiques de 2019 à 2024



### II.3.3. GOLFE DE GASCOGNE

Le golfe de Gascogne accueille trois espèces de sternes (caugek, de Dougall, pierregarin) en 2024 totalisant 6 791-6 905 couples nicheurs et représentant 73 % des sternes de la façade Manche-Atlantique (tableau 14). Un total de 65 sites unitaires sont occupés dont une majorité de marais littoraux du Morbihan, de la presqu'île de Guérande et des côtes vendéennes et charentaises. Plus de 70 % de cet effectif, soit 4 931 couples, sont des sternes caugek. Les 1 843-1 957 couples de sterne pierregarin représentent la quasi-totalité de l'effectif restant, les 17 couples de sterne de Dougall représentant une part infime (0,25 %) des nicheurs du littoral du golfe de Gascogne. Hormis la sterne pierregarin qui est largement répartie tout le long de la sous-région marine, de la baie d'Audierne jusqu'à l'estuaire de la Gironde, les deux autres espèces sont très localisées. La sterne caugek se répartit en deux colonies. Le polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier (Vendée) accueille la colonie la plus importante de France, et abrite aussi la sterne pierregarin, entre autres laro-limicoles nicheurs coloniaux. La seconde est située sur l'île aux Moutons (Finistère), où elle cohabite avec une colonie de sternes pierregarin et de Dougall. Cette dernière espèce n'est présente au sein de la sous-région marine que sur ce site, celui-ci abritant 55 % de l'effectif nicheur recensé<sup>24</sup> cette année en France métropolitaine.

A court terme, la population de sternes de la sous-région marine reste relativement stable. Cette tendance vaut pour les deux espèces les plus abondantes, la sterne caugek et la sterne pierregarin, mais ne s'applique pas à la sterne de Dougall dont les effectifs sont en diminution modérée (- 35 %) entre 2023 et 2024. A moyen terme, la population de sternes, trois espèces confondues, diminue de - 19 % entre 2020 et 2024 (tableau 14), essentiellement en raison de la baisse d'effectif de la sterne caugek qui est de - 25 % entre 2020 et 2024 au sein de la sous-région marine.

La sterne de Dougall est en forte diminution (- 65 %) sur l'île aux Moutons, l'effectif passant de 49 couples en 2020 (Jacob 2021) à 17 couples en 2024. Les efforts de conservation de cette espèce et sur ce site doivent être poursuivis et renforcés en tenant compte des préconisations du plan international d'action Est Atlantique (Piec & Dunn 2021) et de la convention OSPAR<sup>25</sup>. La mise en œuvre du plan de gestion 2024 - 2028 (Guillebot de Nerville 2024) doit être considérée comme une priorité majeure à l'échelle nationale pour la conservation des sternes de la façade Manche-Atlantique. La consolidation de la gouvernance et l'allocation de moyens de gestion du site doivent être définies à la hauteur des enjeux et des pressions identifiées. La perspective d'extension de la réserve naturelle nationale de Saint-Nicolas des Glénan à l'échelle de l'archipel est cohérente avec ces enjeux, l'outil réserve naturelle étant le plus adapté pour répondre aux besoins de gouvernance (comité consultatif), d'expertise (conseil scientifique) et de moyens opérationnels de suivis et de gestion conservatoire (dotation annuelle...).

L'évolution de la production moyenne annuelle à l'échelle de la sous-région marine constitue un indicateur du bon état écologique des populations de sternes et de l'efficacité des mesures de conservation mises en œuvre sur les sites de nidification de la sous-région marine par les gestionnaires et les décideurs. Cependant, certains événements, tels que l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène ayant fortement impacté les colonies de sterne caugek et de Dougall du golfe de Gascogne (figure 22), sont indépendants de l'action des gestionnaires. Ils mettent néanmoins en lumière la fragilité des populations lorsque celles-ci se concentrent sur un nombre très restreint de sites. Ainsi, la population de sterne pierregarin répartie sur un plus grand nombre de sites de nidification a été en moyenne moins impactée par la grippe aviaire et a mieux résisté à l'épizootie.

**Tableau 14 : Sternes nicheuses de la sous-région marine golfe de Gascogne en 2024**

GG	Nombre d'espèces	Espèces	Effectif nicheur		% de la façade Manche-Atlantique	Tendance <sup>26</sup> à 1 an / à 5 ans	
			couples	%			
2024	3	caugek	4 931	72 %	75 %	- 14 %	- 25 %
		de Dougall	17	< 1 %	55 %	- 35 %	- 65 %
		pierregarin	1 843-1 957	28 %	66 %	- 2 %	+ 3 %
		naine	0	0 %	0 %	-	-
		total	6 791-6 905	100 %	73 %	- 11 %	- 19 %

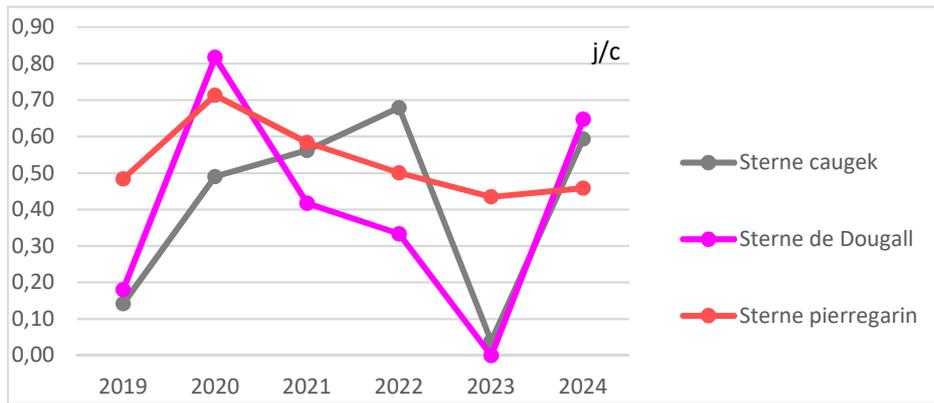
**rouge** : forte diminution : [-50%], **orange** : diminution modérée : [-50% à -20%], **jaune** : stabilité relative : [-20% à +20%], **vert** : augmentation modérée [+20% à +50%], **bleu** : forte augmentation : [+50% (d'après Cadiou *et al.* 2011)], **gris** : espèce non nicheuse dans la sous-région marine.

<sup>24</sup> NB : l'espèce niche dans l'archipel de Chausey pour lequel l'effectif nicheur n'est pas accessible pour établir le présent bilan.

<sup>25</sup> <https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/committee-assessments/biodiversity-committee/status-assessments/roseate-tern/>

<sup>26</sup> Tendance à 1 an : évolution entre 2023 et 2024 ; tendance à 5 ans : évolution entre 2020 et 2024

Figure 22 : Évolution de la production en jeune à l'envol chez les sternes du golfe de Gascogne de 2019 à 2024



## II.4. BILAN POUR LA RÉGION BRETAGNE

Quatre espèces de sternes nichent en Bretagne en 2024 (tableau 15). Deux espèces, la sterne caugek et la sterne pierregarin, représentent respectivement 67 % et 33 % des effectifs nicheurs bretons tandis que la sterne de Dougall et la sterne naine comptent chacune pour environ 1% de l'effectif régional de sternes (Tableau 15). La Bretagne abrite 40 % de la population de sternes de la façade Manche-Atlantique : 40 % des sternes caugek et pierregarin et 20 % des sternes naines de la façade. En l'absence de données disponibles en Normandie, la part bretonne de la population hexagonale de sterne de Dougall n'est pas connue.

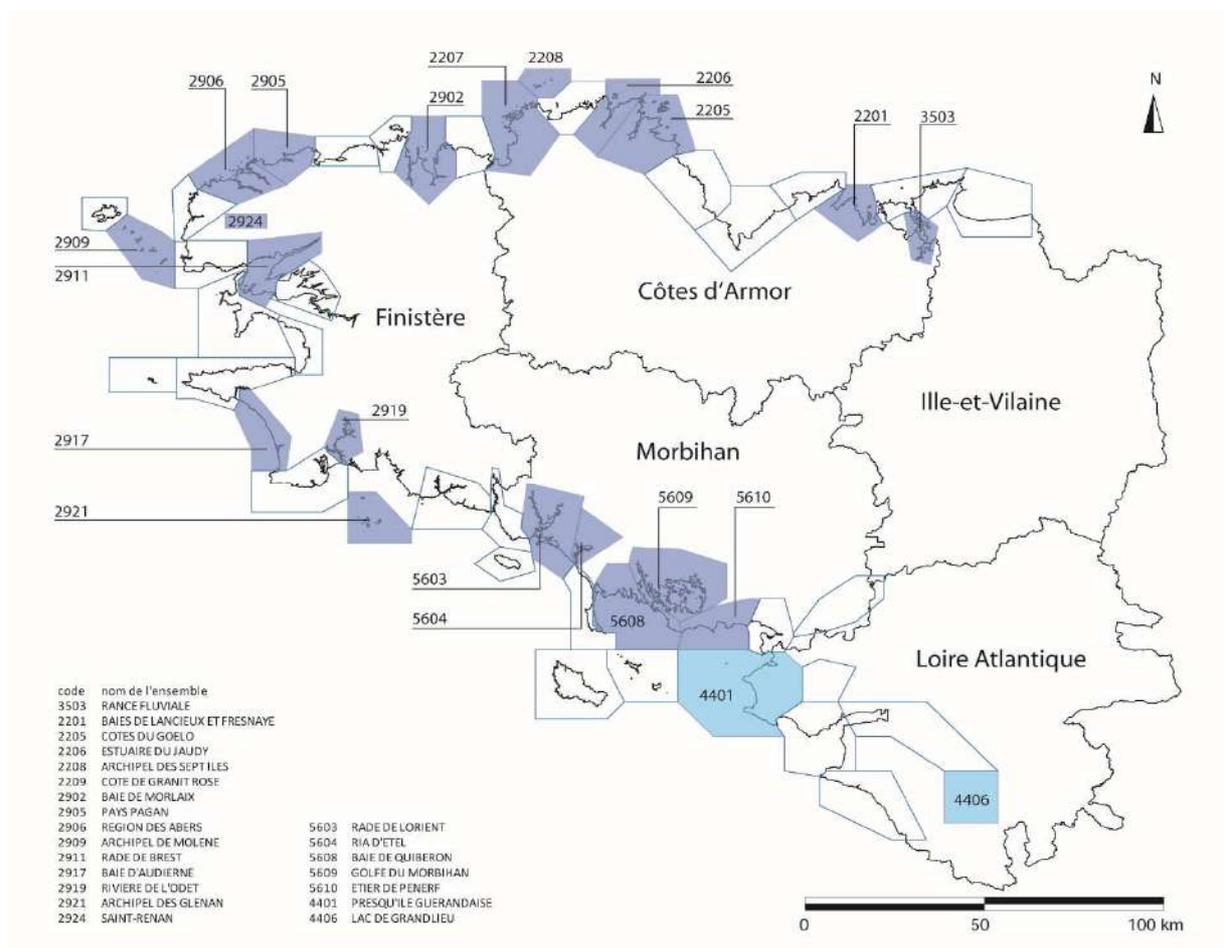
**Tableau 15 : Sternes nicheuses en Bretagne en 2024**

BRETAGNE	Nombre d'espèces	Espèces	Effectif nicheur		% de la façade Manche-Atlantique
			couples	%	
2024	4	caugek	2 415	67 %	40 %
		de Dougall	28-31	1 %	?
		pierregarin	1 075-1 180	31 %	40 %
		naine	25	1 %	20 %
		total	3 543-3 651	100 %	40 %

### II.4.1. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES COLONIES EN BRETAGNE

Les colonies de sternes de Bretagne se répartissent de la Rance maritime (Ille-et-Vilaine) jusqu'à l'étier de Pénerf (Morbihan ; figure 14). La sterne caugek, la sterne de Dougall et la sterne naine sont très localisées. Trois sites accueillent la sterne caugek, deux sites la sterne de Dougall et deux autres sites, la sterne naine. La sterne pierregarin est beaucoup plus largement distribuée sur le littoral breton, occupant une cinquantaine de sites différents. Trois colonies sont mixtes. L'île aux Moutons et l'île de La Colombière abritent la sterne caugek, la sterne pierregarin et la sterne de Dougall et l'île de Banneg accueille la sterne pierregarin et un couple isolé de sterne caugek. Toutes les autres colonies bretonnes sont monospécifiques : deux colonies de sterne naine et 57 colonies de sterne pierregarin (tableau 16 pages 34). Figure 23 : Distribution des colonies de sternes en Bretagne en 2024

**par secteurs géographiques de l'observatoire régional de l'avifaune**



## II.4.2. EFFECTIFS NICHEURS EN BRETAGNE

Entre 3 543 et 3 651 couples de sternes de quatre espèces de sternes nichent en Bretagne en 2024 (tableau 16).

L'effectif nicheur de sterne caugek atteint 2 415 couples. C'est l'espèce de sternes la plus abondante en Bretagne cette année. Elle représente les deux tiers des effectifs nicheurs de sternes de Bretagne (Tableau 15 ; figure 14). L'île aux Moutons (Finistère) accueille la quasi-totalité des nicheurs bretons de l'espèce, La Colombière (Côtes d'Armor) et l'île Banneg (Finistère) accueillant respectivement 5 et 1 couples nicheurs.

La sterne pierregarin compte entre 1 075 et 1180 couples nicheurs. Comme chaque année, les colonies les plus importantes sont localisées dans le sud de la région. Six colonies principales abritent 52% de l'effectif régional. Il s'agit, par ordre d'effectifs décroissants d'Iniz er mour en ria d'Étel, de l'île aux Moutons, des marais de Suscinio, de Kervillen, de Truscat et du gabion n°2 du port de commerce de Brest.

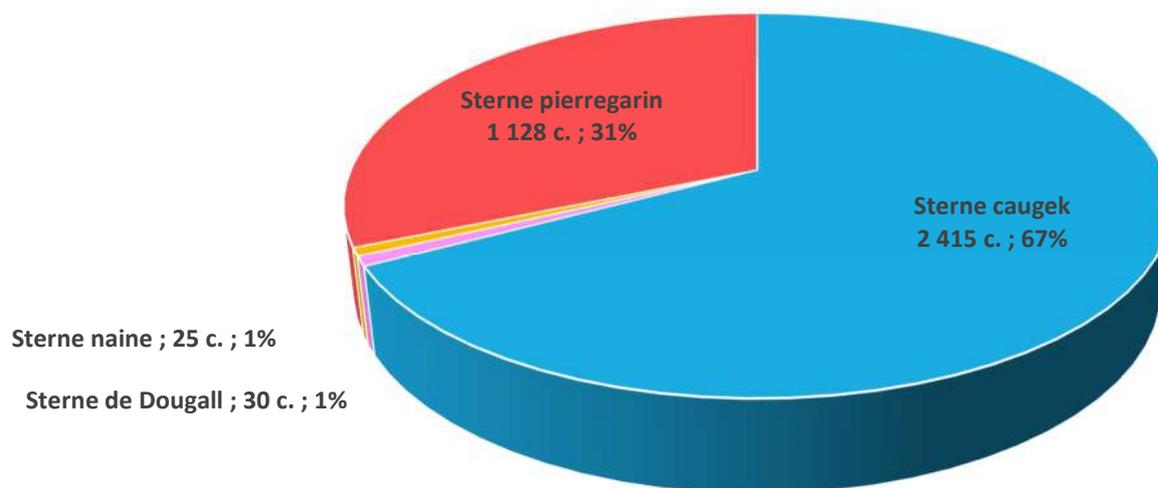
Les 28 à 31 couples de sterne de Dougall occupent les deux sites bretons les plus régulièrement occupés par l'espèce ces dernières années. L'île aux Moutons accueille 17 couples nicheurs et 11 à 14 couples nichent sur l'île de La Colombière.

La sterne naine niche sur les deux mêmes îles que l'an dernier : 2 couples s'installent sur Toul Staen, dans le prolongement du sillon de Talbert (Côtes d'Armor) et 23 couples sont dénombrés sur l'île de Beniguet en Iroise (Finistère).

La production en jeunes à l'envol est estimée en moyenne à 0,43 jeune par couple pour la sterne caugek, 0,68 jeune par couple pour la sterne de Dougall, de 0,65 jeune par couple pour la sterne pierregarin et 0,96 jeune par couple pour la sterne naine (tableau 17). Ces niveaux de production sont considérés comme mauvais pour la sterne caugek et moyen pour les trois autres espèces, selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011).

Trois colonies ont fait l'objet d'un gardiennage régulier, voire quotidien : La Colombière (Simonneau *et al.* 2025), Toul Staen (Houron & Josso 2024) et l'île aux Moutons (Le Frapper & Turc 2024). L'accès à l'île aux Moutons durant toute la saison de reproduction est désormais intégralement interdit par un arrêté préfectoral, ce qui est aussi le cas sur l'île de La Colombière depuis 1985.

**Figure 24 : Composition spécifique de la population de sternes nicheuses en Bretagne en 2024 (Effectifs moyens et pourcentage par espèce)**



**Tableau 16 : Effectif nicheurs des sternes en Bretagne en 2024**

Ensembles		Sites	Prot.	caugek	Dougall	pierregarin	naine	Eff./Ens.
3503	RANCE FLUVIALE	Moulin Beauchet				5		18
		Port de Minihic-sur-Rance (voilier)				1		
		Îlet du Grognet	x			12		
2201	BAIES DE LANCIEUX ET FRESNAYE	île de La Colombière	x	5	11-14	35		51-54
2205	CÔTE DU GOËLO	Divers îlots (11 localités)				36-55		36-55
2206	ESTUAIRE DU JAUDY	Toull Staen	x				2	6
		Sillon de Talbert	x			4		
2208	ARCHIPEL DES SEPT-ÎLES	Îlot du rat	x			1		1
2209	CÔTE DE GRANIT ROSE	Îlot Le Dé				1		4-6
		Baie de Sainte-Anne				3-5		
2902	BAIE DE MORLAIX	Le cerf				0-1		7-9
		Île aux Dames	x			(7)		
		Île de Sable	x			7-8		
		Porz Doun (barge ostréicole)				0-1		
2905	PAYS PAGAN	Étang du Curnic (2 pontons et berge)	x			16		16
2906	RÉGION DES ABERS	Aber Benoît (2 bateaux)	x			34-35		34-35
2924	SAINT-RENAN	Gymnase de Saint-Renan (toiture)				9		9
2909	ARCHIPEL DE MOLÈNE	Banneg	x	1		8		57
		Kemenez	x			25		
		Île de Beniguet	x				23	
2911	RADE DE BREST	Gabion forme n°2 du port de commerce de Brest	x			68		74-78
		Port de commerce de Brest – quai de l'Est				6		
		Port de commerce de Brest				(4)		
2917	BAIE D'AUDIERNE	Étang de Kergalan				1		1
2919	RIVIÈRE DE L'ODET	Port de Bénodet (ponton dédié)	x			21		21
2921	ARCHIPEL DES GLÉNAN	île aux Moutons - Moelez	x	2 409	17	107		2 533
5603	RADE DE LORIENT	Port de plaisance de Lorient	x			45-50		64-69
		Marais de Pen Mané	x			1		
		Îlot Souris				6		
		Marais de Kersahu				12		
5604	RIA D'ÉTEL	Iniz er Mour	x			128-133		131-136
		Men Halen				3		
5608	BAIE DE QUIBERON	En Toul Bihan				2		114
		Saline du Bréno				12		
		Marais Salant de Kervillen	x			99		
		Marais de Kervert				1		
5609	GOLFE DU MORBIHAN	Marais de Brenneği				1		268-325
		Le Guilvin à Locmariaquer (barge dédiée)	x			50-60		
		Anse de Bois bas à Baden (barge dédiée)	x			52-58		
		Marais de Pen en Toul	x			47-50		
		Marais de Séné	x			2		
		Marais de Noyal	x			32		
		Marais de la Villeneuve	x			16-20		
		Marais de Lasné	x			2		
Marais de Truscat	x			66-100				
5610	ÉTIER DE PÉNERF	Marais de Suscinio	x			90-100		98-108
		Marais de Léveno				1		
		Étier de Kerboulico				7		
4401	PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE	Marais du Mès (4 bassins)				66		166
		Marais de Guérande (4 bassins)				100		
4406	LAC DE GRAND LIEU	Lac de Grand-Lieu	x			32		32
Effectifs et pourcentage de sternes sur des sites protégés				2 415 (100 %)	28-31 (100 %)	1 007-1 086 (79 %)	25 (100 %)	3 475-3 557 (93 %)
Effectifs nicheurs – Bretagne				2 415	28-31	1 075-1 180	25	3 543-3 651
Effectifs nicheurs – Bretagne + littoral Loire-Atlantique				2 415	28-31	1 273-1 378	25	3 741-3 849

**Prot.** : sites protégés ou spécialement aménagés pour accueillir la nidification de sterne

NB : Les effectifs entre parenthèses ne sont pas comptabilisés dans le bilan régional car il s'agit de probables pontes de remplacement

## II.4.3. PRODUCTION EN JEUNES

### Tableau 17 : Production en jeunes à l'envol de sternes en Bretagne en 2024

Ensemble ORA		Sites	Sites prot.	Sterne											
				caugek			de Dougall			pierregarin			naine		
				j	c	j/c	j	c	j/c	j	c	j/c*	j	c	j/c
3503	RANCE FLUVIALE	Moulin Beauchet								5-8	5	1,00-1,60			
		Îlet du Grognet	x							5-11	12	0,42-0,92			
2201	BAIES DE LANCIEUX ET FRESNAYE	La Colombière	x	0	5	0,00	8-10	11-14	0,57-0,91	45	35	1,29			
2205	CÔTE DU GOËLO	Divers îlots								11-24	36-55	0,20-0,67			
2206	ESTUAIRE DU JAUDY	Toul Staen											1-2	2	0,50-1,00
2209	COTE DE GRANIT ROSE	Baie de Sainte-Anne								0	4-6	0,00			
2902	BAIE DE MORLAIX	Île aux Dames	x							(0	7)	0,00			
		Île de Sable	x							0	7-8	0,00			
2905	PAYS PAGAN	Étang du Curnic	x							9-10	16	0,56-0,63			
2906	REGION DES ABERS	Aber Benoit (Barges)	x							22-24	34-35	0,63-0,71			
2924	SAINT-RENAN	Gymnase								14-16	9	1,56-1,78			
2909	ARCHIPEL DE MOLÈNE	Banneg	x	0	1	0,00				6	8	0,75			
		Kemenez	x							30	25	1,20			
		Beniguet	x										20-25	23	0,87-1,09
2911	RADE DE BREST	Gabion forme n°2	x							49-53	68	0,72-0,78			
		Quai de l'est								0	6	0,00			
		Port de commerce								4	4	1,00			
2919	RIVIÈRE DE L'ODET	Port de Bénodet	x						34	21	1,62				
2921	ARCHIPEL GLÉNAN	Île aux Moutons	x	1 031	2 409	0,43	11	17	0,65	50	107	0,47			
5603	RADE DE LORIENT	Port de Lorient	x							62-70	45-50	1,24-1,56			
		Pen Mané								0	1	0,00			
		Îlot Souris								9	6	1,50			
		Kersahu								0	12	0,00			
5604	RIA D'ÉTEL	Iniz Er Mour	x							49-55	128-133	0,37-0,43			
		Men Halen								0-1	3	0,00-0,33			
5608	BAIE DE QUIBERON	En Toul Bihan								1-2	2	0,5-1,00			
		Marais de Bréno								0	12	0,00			
		Marais de Kervillen	x							32-52	99	0,32-0,53			
		Marais de Kervert								0	1	0,00			
5609	GOLFE DU MORBIHAN	Le Guilvin	x							47-50	50-60	0,78-1,00			
		Marais de Pen en Toul	x							48	47-50	0,96-1,02			
		Bois-Bas	x							60	52-58	1,03-1,15			
		Marais de Séné	x							0	2	0,00			
		Marais de Noyal	x							17-20	32	0,53-0,63			
		Marais de Villeneuve	x							1	16-20	0,05-0,06			
		Marais de Lasné	x							0	2	0,00			
		Marais de Truscat	x							30	66-100	0,30-0,45			
5610	ÉTIER DE PENERF	Marais de Suscinio	x						40	90-100	0,40-0,44				
<b>Total (% de la pop. recensée pour calculer la production*)</b>				1 031	2 415 (100 %)	0,43	19-21	28-31 (100 %)	0,61-0,75	686-761	1 064-1 170 (99 %)	0,59-0,72	21-27	25 (100%)	0,84-1,08
<b>Production* sur des sites protégés ou dédiés</b>				1031	2415	0,43	19-21	28-31 (100 %)	0,61-0,75	527-626	969-1 048 (90 %)	0,56-0,72	21-27	25 (100%)	0,84-1,08

j = Jeunes à l'envol, c = couples nicheurs, j/c = jeunes/couple ; NB : Les effectifs entre parenthèses ne sont pas pris en compte dans le calcul de la production

\* Évaluation de la qualité de la production en jeunes selon Cadiou et al. (2011) : **rouge** : très mauvais ou nul, **orange** : mauvais, **jaune** : moyen, **vert** : bon, **bleu** : très bon, **gris** : non évaluée.

NB : L'objectif recherché ici est de connaître le nombre moyen de jeunes produits par couple nicheur. Ces données ne sont pas disponibles pour toutes les colonies recensées.

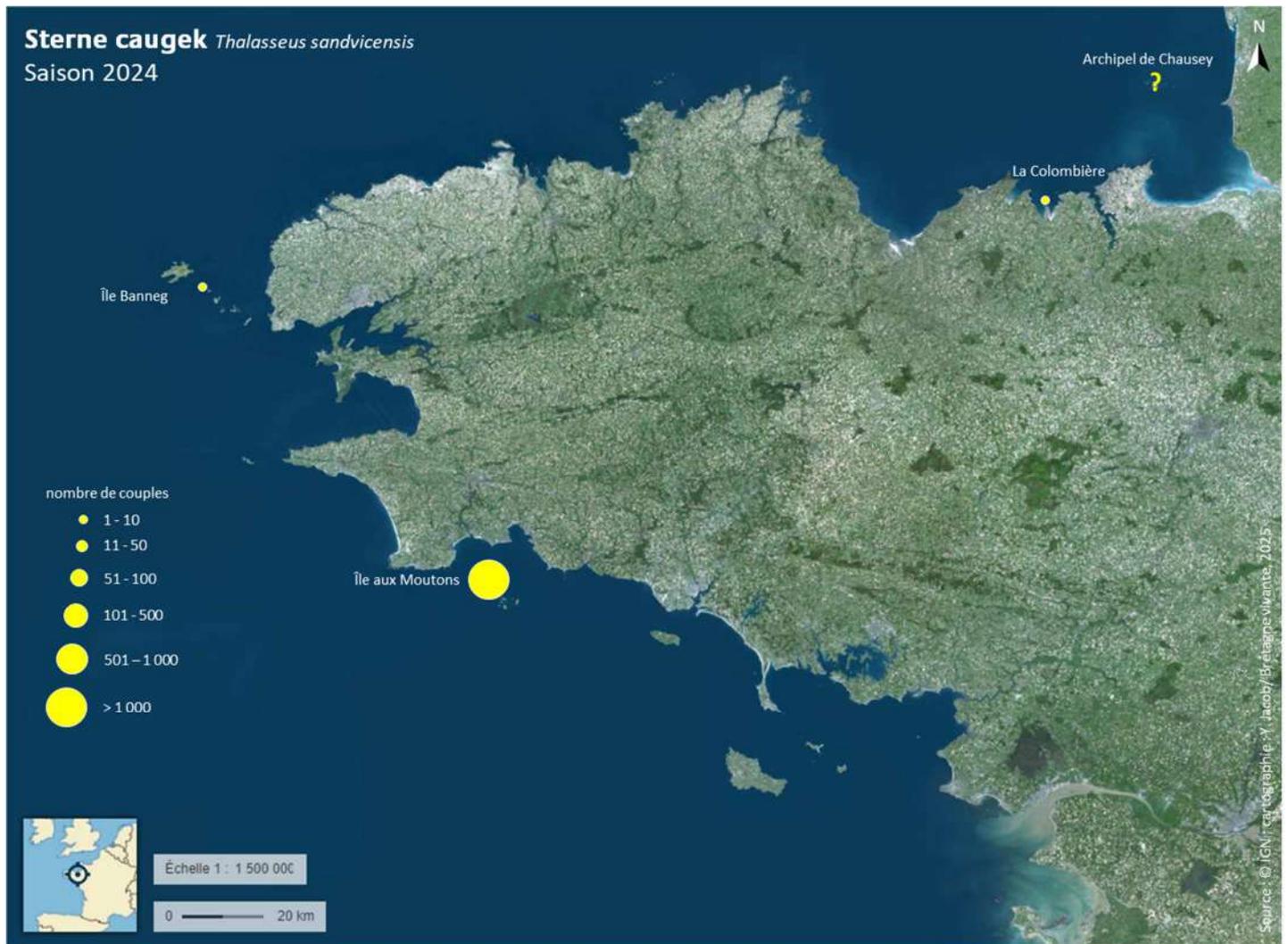
## II.4.4. BILANS SPÉCIFIQUES

### STERNE CAUGEK

#### # EFFECTIF NICHEUR ET DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

Trois sites accueillent 2 415 couples de sterne caugek en Bretagne en 2024. L'île aux Moutons concentre l'essentiel des nicheurs soit 2 409 couples (figure 17, tableau 18) L'espèce se réinstalle sur l'île de La Colombière mais les pontes sont prédatées avant le recensement de la colonie qui permet d'estimer à 5 le nombre de couples nicheurs. Enfin un couple isolé niche, sans succès sur l'île Banneg dans l'archipel de Molène. Ces sites accueillent aussi la sterne pierregarin et la sterne de Dougall hormis Banneg pour cette dernière).

Figure 25 : Distribution des colonies de sterne caugek en Bretagne en 2024



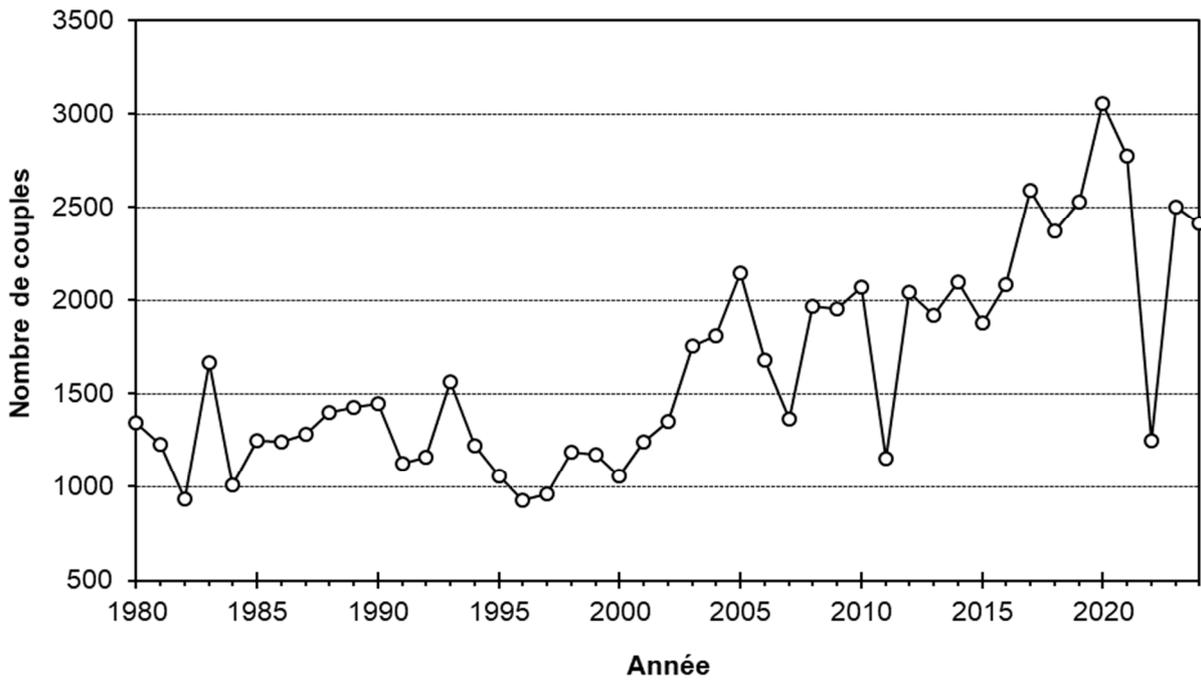
#### # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Tableau 18 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* en Bretagne

Département	Effectifs 2020	Effectifs 2021 <sup>1</sup>	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Effectifs 2024
Ille-et-Vilaine (35)	0	0	0	0	0
Côtes d'Armor (22)	10-20	1	291-300	0	5
Finistère (29)	3 040	2 775	453	2 504	2 410
Morbihan (56)	0	0	502	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 050-3 060</b>	<b>2 776</b>	<b>1 246-1 255</b>	<b>2 504</b>	<b>2 415</b>

<sup>1</sup> Les 250 couples nicheurs de Bananec ne sont pas pris en compte dans le total régional en raison d'un probable report vers d'autres colonies

Figure 26 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* en Bretagne (1980-2024)

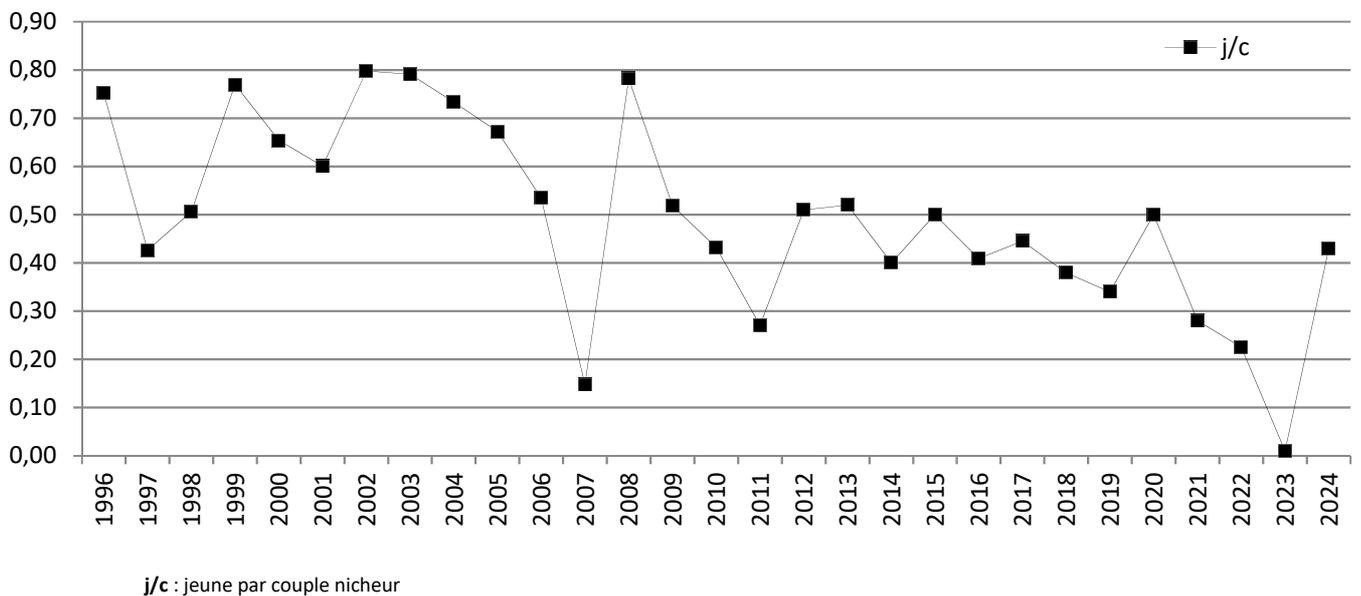


La population bretonne de sterne caugek est relativement stable (- 4 %) entre 2023 et 2024. A moyen terme (10 ans) la population bretonne de sterne caugek enregistre une augmentation modérée de + 28 % (tableau 18, figure 18). La concentration de cette population au sein d'une seule colonie pérenne doit cependant conduire à renforcer la conservation sur les sites accueillant régulièrement l'espèce (La Colombière et Iniz Er Mour) sans que celle-ci ne s'y établisse de manière annuelle.

#### # PRODUCTION EN JEUNES

La reproduction aboutie à l'envol de jeunes uniquement sur l'île aux Moutons. Les 2 409 couples nicheurs mènent 1 031 jeunes à l'envol (Le Frapper & Turc 2024), soit une production de 0,43 jeune par couple considérée comme mauvaise selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011). La reproduction échoue au stade de l'incubation des œufs sur l'île de La Colombière en raison d'une prédation impactant seulement cette espèce (Simonneau *et al.* 2025). La ponte d'un couple isolé, sur l'île Banneg échoue également (Mahéo *et al.* 2024).

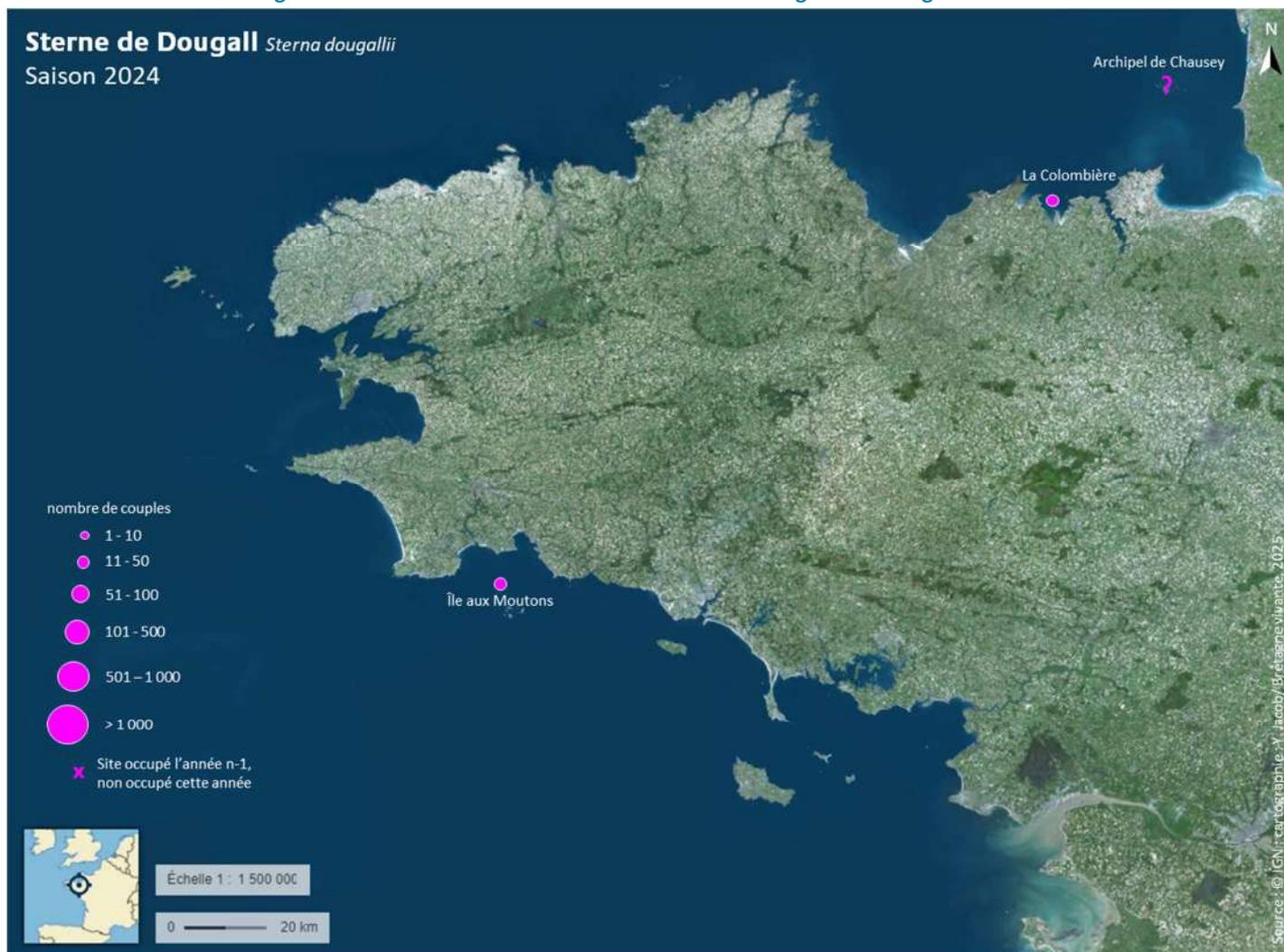
Figure 27 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne caugek *Thalasseus sandvicensis* en Bretagne (1996-2024)



## # EFFECTIF NICHEUR ET DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

28 à 31 couples de sterne de Dougall nichent en Bretagne en 2024 (figure 20, tableau 19), au sein de colonies plurispécifiques de sternes. 17 couples nichent sur l'île aux Moutons, en compagnie de sternes caugek et pierregarin. L'île de La Colombière accueille 11 à 14 couples nicheurs cette année en association avec des sternes pierregarin et quelques couples de caugek. L'effectif nicheur de l'archipel de Chausey dans la Manche n'étant pas disponible, il n'est à nouveau pas possible de préciser la part de la population française de sterne de Dougall nichant en Bretagne en 2024.

Figure 28 : Distribution des colonies de sterne de Dougall en Bretagne en 2024



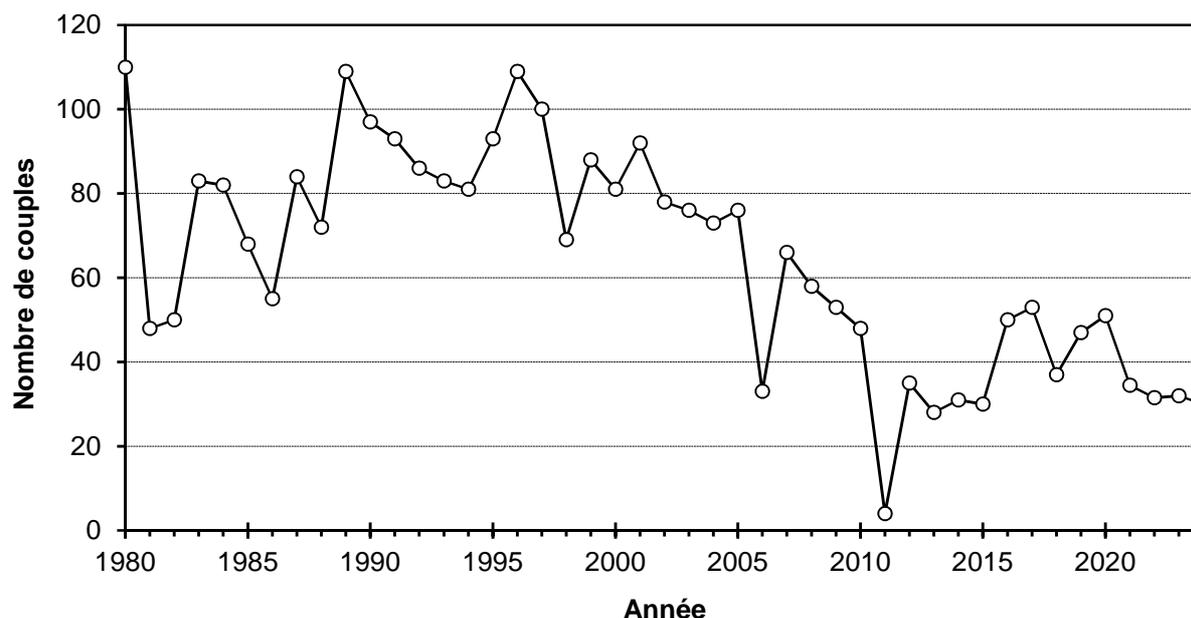
## # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La petite population bretonne de sterne de Dougall se maintient à hauteur d'une trentaine de couples, effectif stable depuis 2022 (figure 20, tableau 19). Cependant, on constate une baisse de 26 couples en 2023 à 17 couples en 2024 sur l'île aux Moutons, tandis que l'île de La Colombière voit son effectif plus que doubler passant de 6 couples nicheurs en 2023 à 11 à 14 couples en 2024. La population bretonne est stable sur les 10 dernières années (figure 21).

Tableau 19 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall *Sterna dougallii* en Bretagne

Département	Effectifs 2020	Effectifs 2021	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Effectifs 2024
Ille-et-Vilaine (35)	0	0	0	0	0
Côtes d'Armor (22)	2	12-15	21-24	6	11-14
Finistère (29)	49	12-[45]	8	26	17
Morbihan (56)	0	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>24-27 [45]</b>	<b>30-33</b>	<b>32</b>	<b>28-31</b>

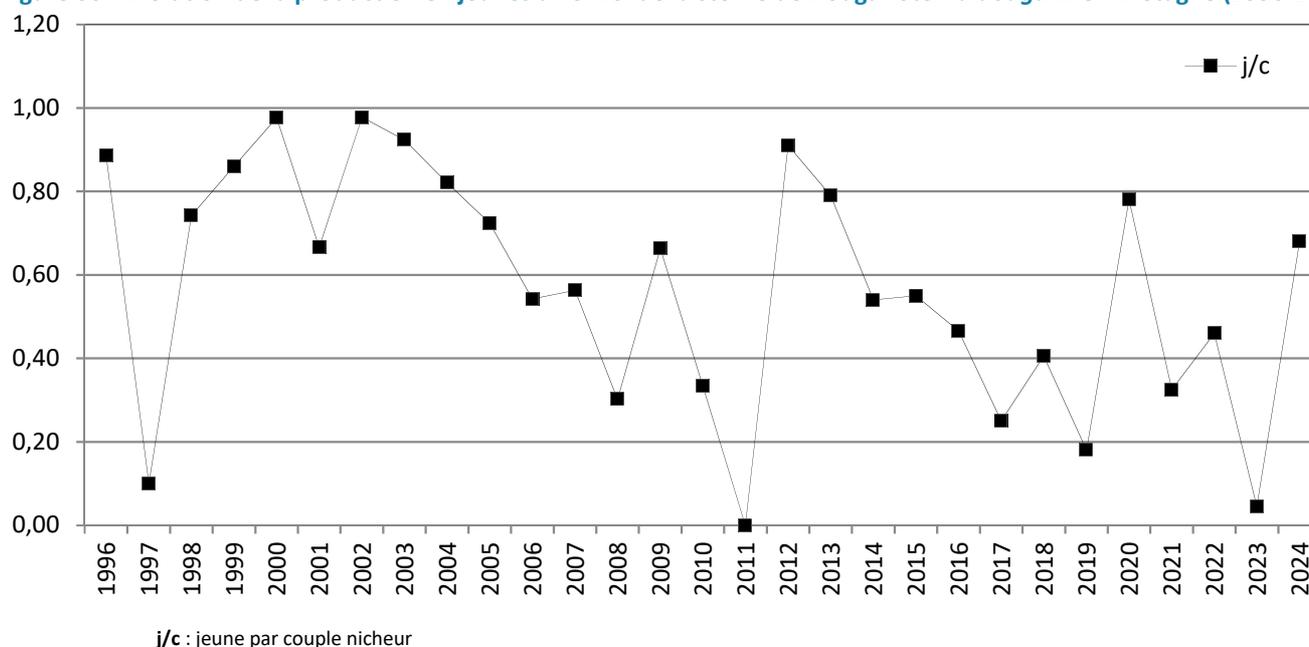
Figure 29 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne de Dougall *Sterna dougallii* en Bretagne (1980-2024)



#### # PRODUCTION EN JEUNES

Les 28 à 31 couples nicheurs bretons élèvent entre 19 et 21 jeunes jusqu'à l'envol en 2024 soit une production régionale de l'ordre de 0,68 jeune/couple. Celle-ci est considérée comme moyenne (Cadiou *et al.* 2011). Elle est cependant supérieure à la production moyenne bretonne de ces dix dernières années, estimée à 0,41 jeunes/couples. 8 à 10 jeunes, issus de 11 à 14 couples, s'envolent de l'île de La Colombière soit une production comprise entre 0,57 et 0,91 jeune/couple. Sur l'île aux Moutons les 17 couples nicheurs élèvent 11 jeunes soit une production de 0,65 jeune/couple.

Figure 30 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne de Dougall *Sterna dougallii* en Bretagne (1996-2024)



# DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La sterne pierregarin est présente sur le littoral breton de la Rance (35) jusqu'à l'étier de Pénerf (56). 56 sites de nidification ont été recensés en 2024 : 23 dans le Morbihan, 15 en Finistère, 16 en Côtes d'Armor et 3 en Ile-et-Vilaine (figures 21 et 22). Le nord Bretagne, de la Rance à la rade de Brest, abrite un quart (25 %) des couples nicheurs répartis en 31 sites unitaires. Le sud Bretagne, de la baie d'Audierne à l'étier de Pénerf, accueille les trois quart (75 %) de l'effectif nicheur breton, réparti en 25 localités différentes. Ainsi le nord de la région se caractérise par un nombre important de petites colonies, essentiellement insulaires, tandis que le sud Bretagne abrite les colonies les plus importantes, majoritairement situées dans des marais endigués. Cependant, cette année, les deux colonies les plus importantes, l'île aux Moutons (Finistère) et Iniz er mour (Morbihan) sont insulaires.

Figure 31 : Distribution des colonies de sterne pierregarin *Sterna hirundo* en Bretagne en 2024



Figure 32 : Évolution du nombre de colonies de sterne pierregarin en Bretagne et répartition par département

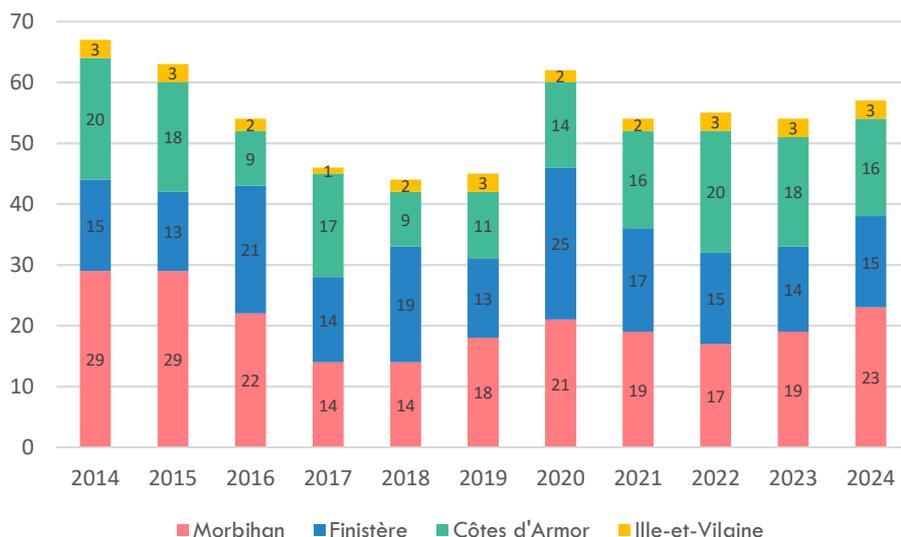
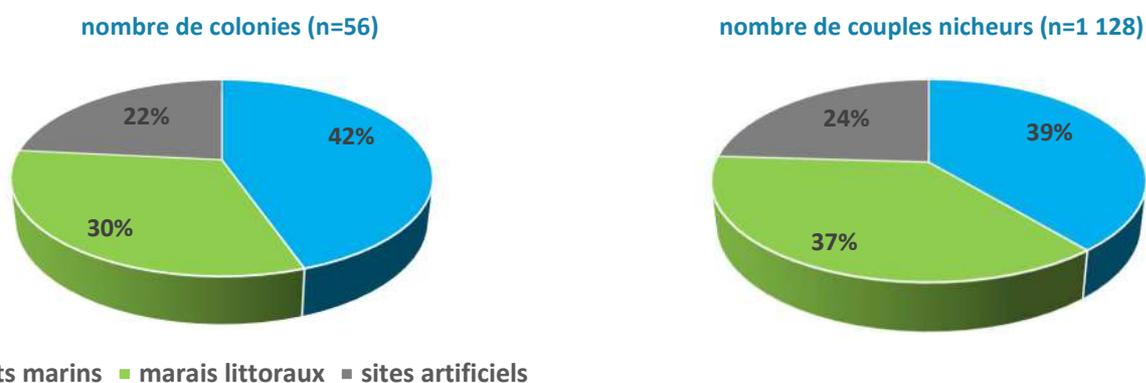


Figure 33 : Répartition de la sterne pierregarin par types de milieu



#### # EFFECTIF NICHEUR ET TAILLE DES COLONIES

1 075 à 1 180 couples de sterne pierregarin ont été recensés en 2024 en Bretagne (tableau 16). Comme chaque année, trois grands types de milieux sont occupés : les îlots marins (42 % des sites de nidification) accueillent 39 % des effectifs nicheurs, les marais littoraux (30 % des sites) abritent 37 % des nicheurs et les sites artificiels (22 % des sites) accueillent 24 % des nicheurs (figure 23).

Deux colonies comptent plus de 100 couples et totalisent 20 % des nicheurs bretons (figures 24 & 25) : Iniz er mour en ria d'Étel accueille 131 couples et l'île aux Moutons 107 couples nicheurs. 90 % des nicheurs se reproduisent au sein des 21 colonies comptant plus de 10 couples.

Figure 34 : Nombre de colonies de sterne pierregarin en Bretagne par classes d'effectif

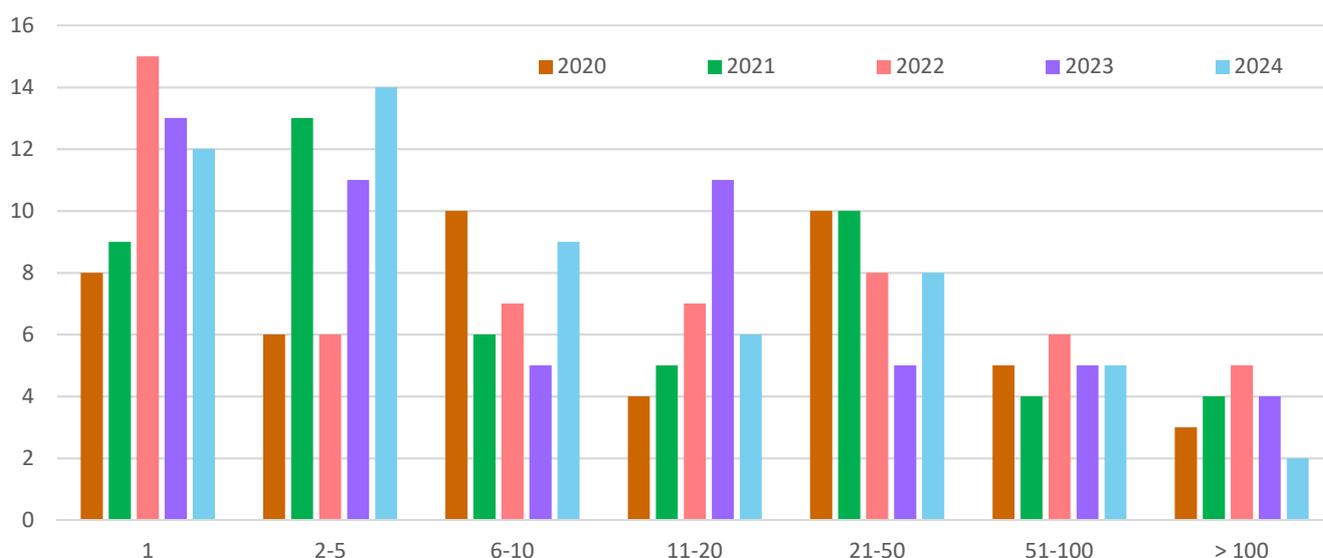
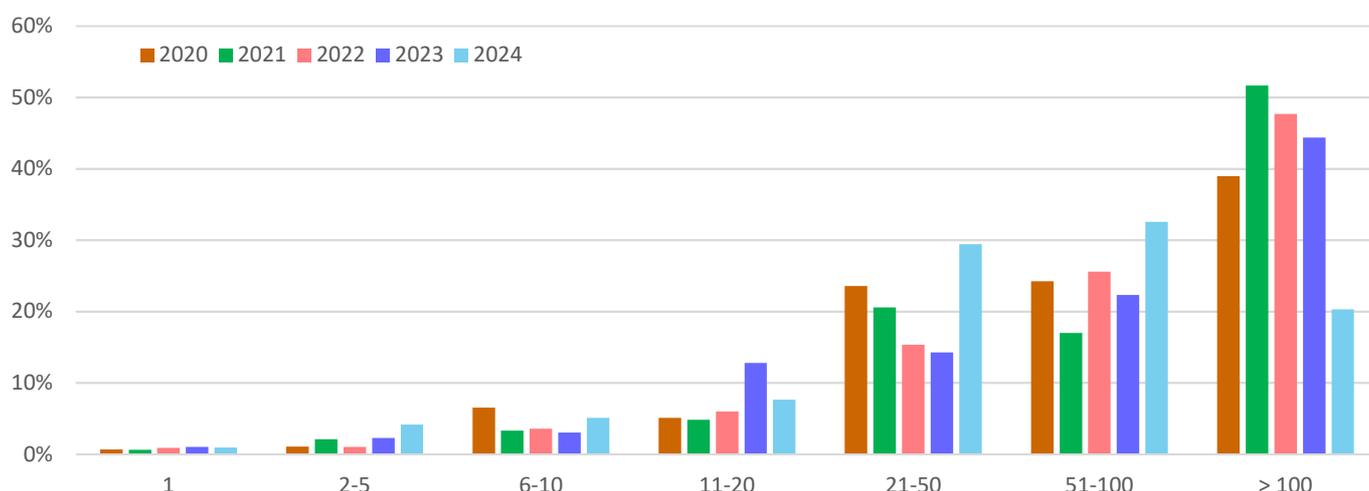


Figure 35 : Distribution des effectifs nicheurs de sterne pierregarin en Bretagne selon la taille des colonies



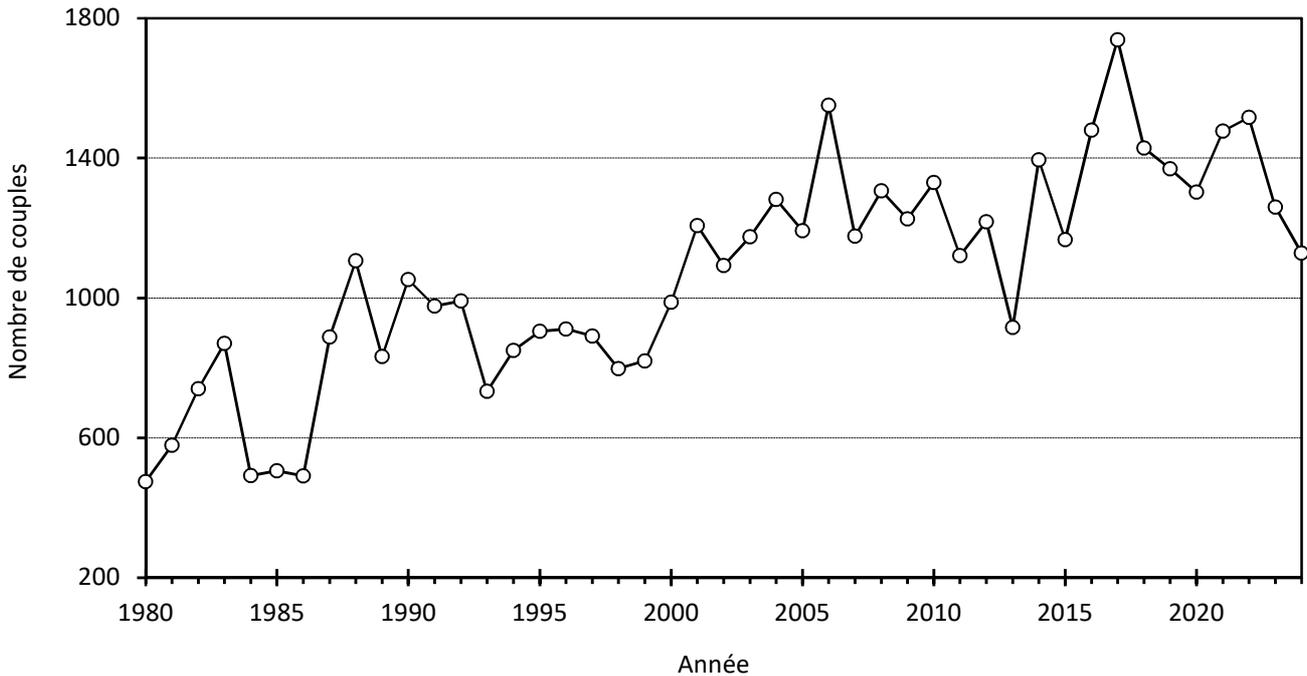
## # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population de sterne pierregarin en Bretagne est relativement stable à court et moyen termes (- 10 % entre 2023 et 2024 et - 3 % entre 2015 et 2024 ; tableau 20, figure 26).

Tableau 20 : Évolution des effectifs de sterne pierregarin en Bretagne

Département	Effectifs 2020	Effectifs 2021	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Effectifs 2024
Ille-et-Vilaine (35)	22	23	18-19	15-16	18
Côtes d'Armor (22)	29-42	64-78	82-129	55-93	81-101
Finistère (29)	> 506-511	434-447	452-467	432-439	302-309
Morbihan (56)	> 700-736	> 939-946	919-947	697-712	675-752
<b>TOTAL</b>	<b>&gt; 1 257-1 311</b>	<b>&gt; 1 460-1 494</b>	<b>1 471-1 562</b>	<b>1 199-1 260</b>	<b>1 075-1 180</b>

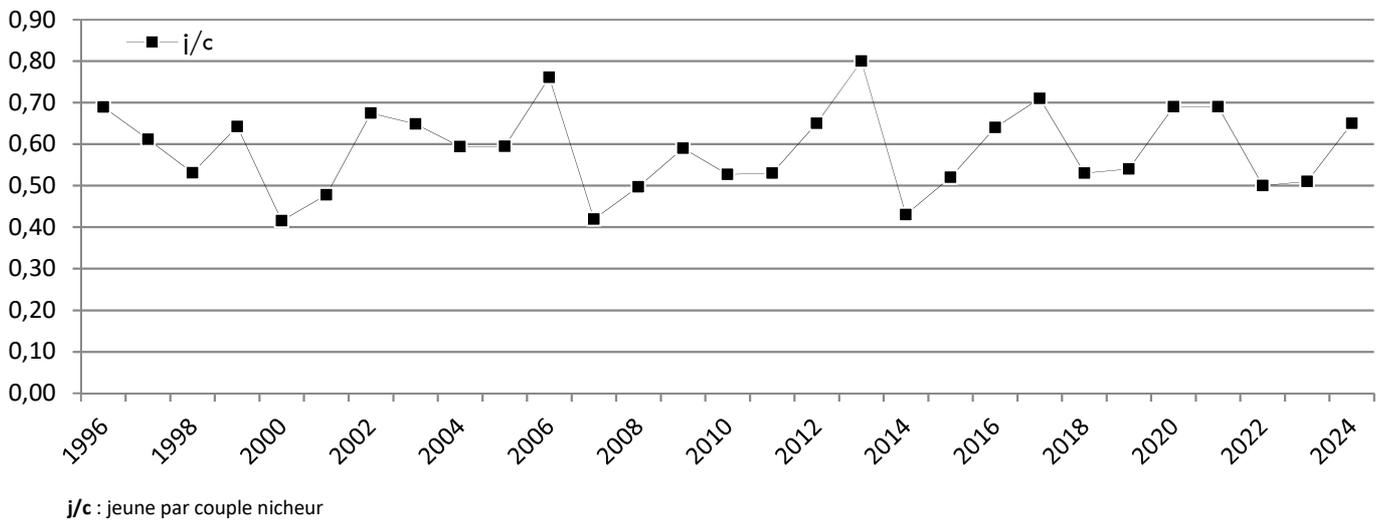
Figure 36 : Évolution de l'effectif nicheur de sterne pierregarin *Sterna hirundo* en Bretagne (1980-2023)



#### # PRODUCTION EN JEUNES

La production en jeunes à l'envol est estimée sur la quasi-totalité des colonies, soit plus de 99 % des nicheurs de la Région (tableau 17, page 35). Entre 686 et 761 jeunes élevés par 1 064 à 1 170 couples nicheurs prennent leur envol, soit une production moyenne de l'ordre de 0,65 jeune/couple (figure 27). Cette valeur est considérée comme moyenne selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011).

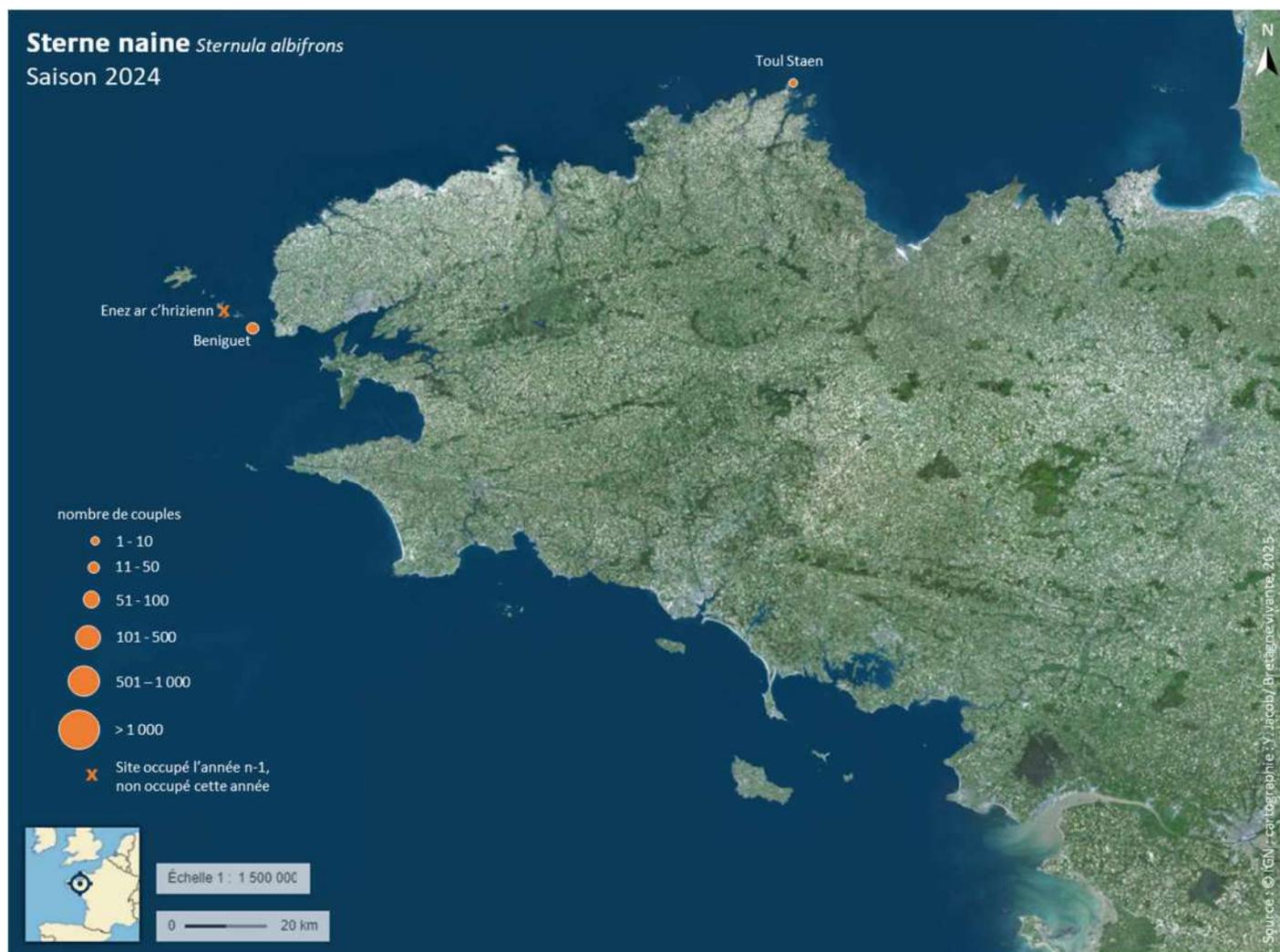
Figure 37 : Évolution de la production en jeunes à l'envol de la sterne pierregarin *Sterna hirundo* en Bretagne (1996-2024)



### # EFFECTIF NICHEUR ET DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

25 couples nichent en Bretagne en 2024 (tableau 16). Ils représentent 20 % des sternes naines nicheuses de la façade Manche-Atlantique mais moins d'1 % des sternes nichant en Bretagne, toutes espèces confondues (tableau 15 page 32). Depuis 2018, deux secteurs géographiques sont occupés par la sterne naine en Bretagne : le Trégor-Goëlo et l'Iroise (figure 28). 2 à 7 couples nichent sans succès sur Toul Staen (Côtes d'Armor). Dans l'archipel de Molène, l'île de Beniguet accueille une colonie totalisant 23 couples. Enez ar C'hizienn n'est pas réoccupé par l'espèce cette année.

Figure 38 : Distribution des colonies de sterne naine en Bretagne en 2024



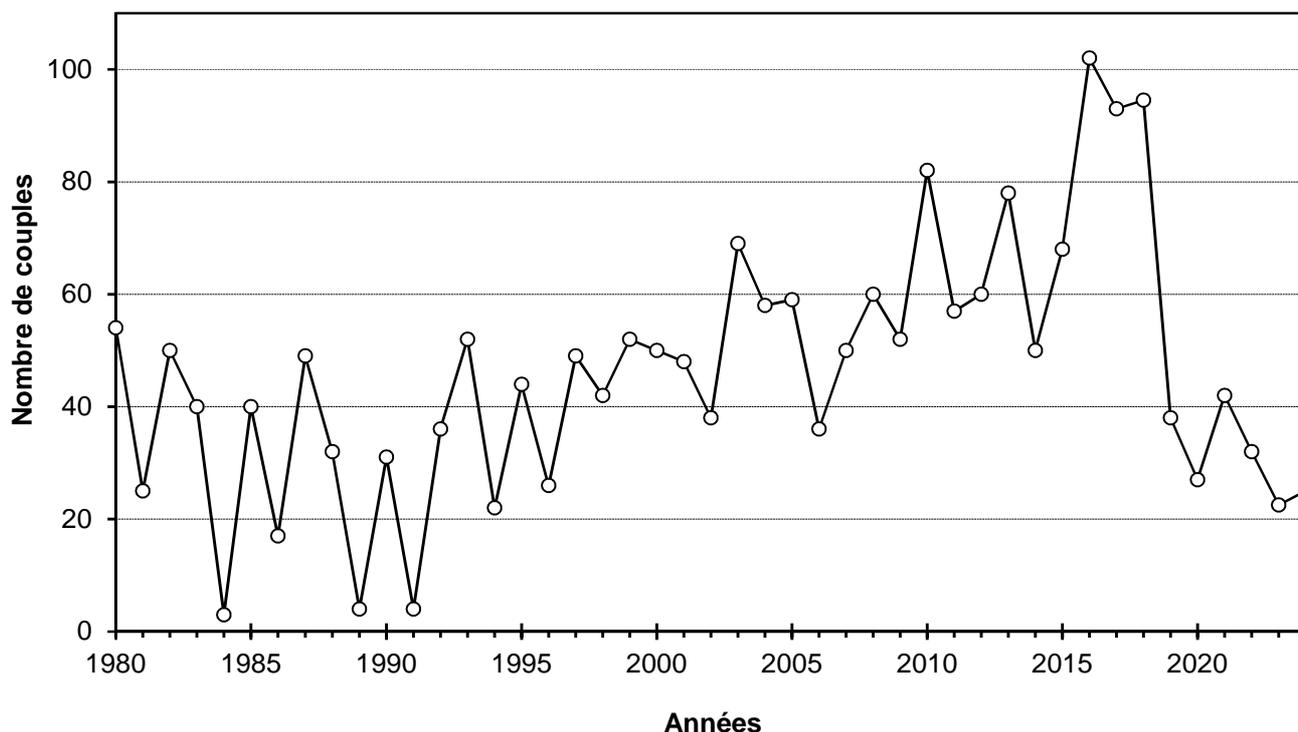
### # ÉVOLUTION DE LA POPULATION

L'effectif nicheur de sterne naine en Bretagne est relativement stable entre 2023 et 2024 (tableau 21, figure 29). Cependant, à moyen terme (10 ans), la population bretonne de sterne naine est en fort déclin (- 63 %), l'effectif nicheur passant de 68 à 25 couples nicheurs entre 2015 et 2024.

Tableau 20 : Évolution des effectifs de sterne naine en Bretagne

Département	Effectifs 2020	Effectifs 2021	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Effectifs 2024
Ille-et-Vilaine (35)	0	0	0	0	0
Côtes d'Armor (22)	15-30	24	1-4	2-7	2
Finistère (29)	4	18	27-32	> 18	23
Morbihan (56)	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19-34</b>	<b>42</b>	<b>28-36</b>	<b>&gt; 20-25</b>	<b>25</b>

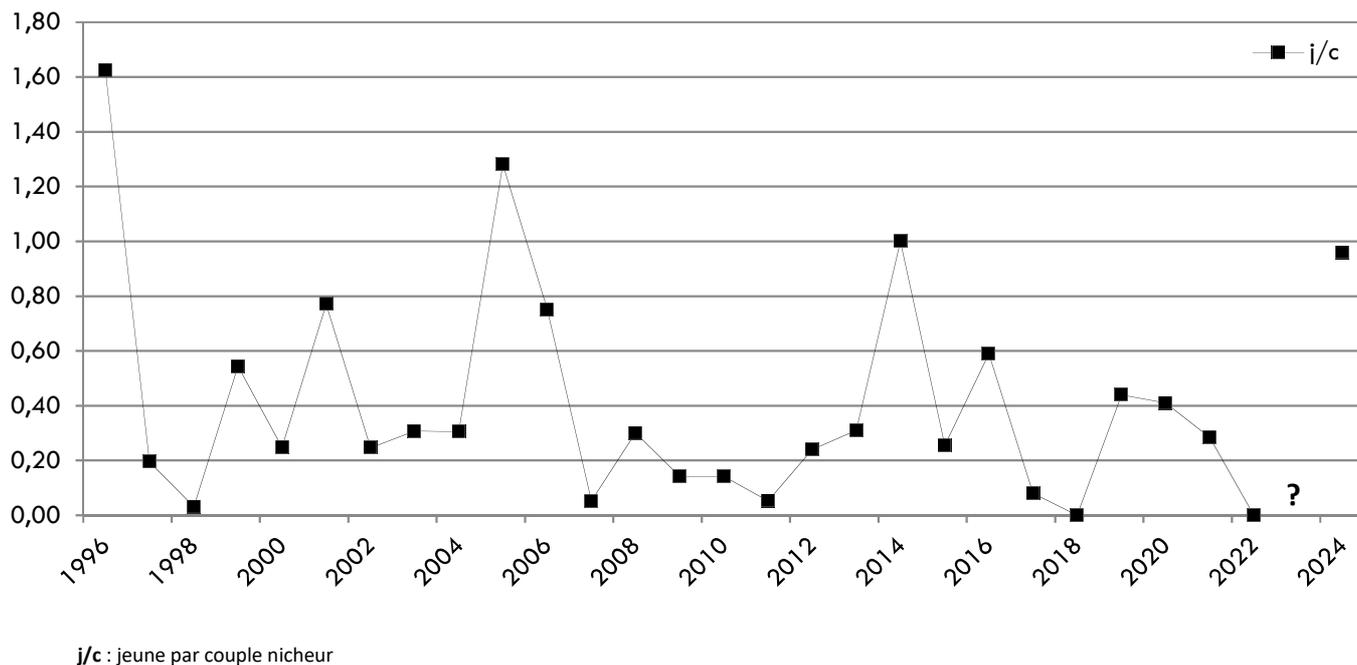
Figure 39 : Évolution des effectifs nicheurs de sterne naine *Sternula albifrons* en Bretagne (1980-2024)



### # PRODUCTION EN JEUNES

La production en jeunes en Bretagne en 2024 est estimée à 0,96 jeunes/couples. Cette valeur est jugée moyenne, limite bonne, selon les seuils proposés par Cadiou et al. (2011). Sur Toul Staen, 1 à 2 jeunes issus de 2 couples nicheurs prennent leur envol. Entre 20 et 25 jeunes s’envolent de l’île de Beniguet, soit une production de près d’1 jeune/couple sur cette colonie.

Figure 40 : Évolution de la production en jeunes à l’envol de la sterne naine *Sternula albifrons* en Bretagne (1996-2024)





La sterne pierregarin est la seule espèce de sternes nichant en Ille-et-Vilaine (tableau 22). 18 couples nicheurs ont été recensés en Rance en 2024 dans trois sites différents (tableau 16 page 33). 12 couples nichent sur l’îlot de la pointe du Grognet à La Richardais, 5 couples sur l’étang du moulin Beauchet à Saint-Suliac et 1 couple isolé sur un navire au port du Minihic-sur-Rance.

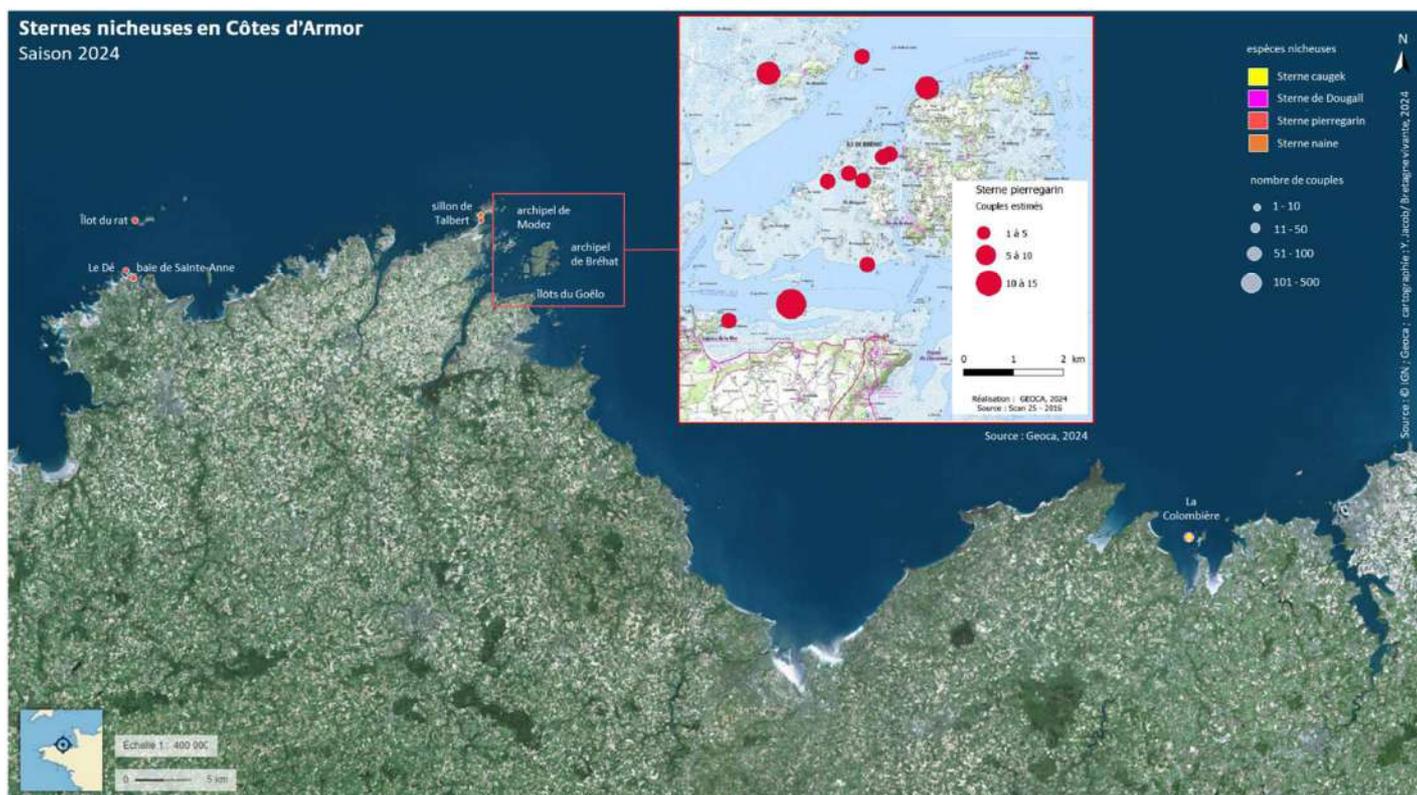
Entre 10 et 19 jeunes prennent leur envol de l’îlot de la pointe du Grognet (5-8) et du moulin Beauchet (5-11), soit une production comprise entre 0,59 et 1,12 jeunes par couple (tableau 17 page 34).

Un arrêté de protection de biotope de l’îlot du Grognet est signé par le préfet d’Ille-et-Vilaine et le préfet de l’Atlantique le 21 mars 2024, renforçant la protection réglementaire du réseau de sites de nidification des sternes en Bretagne.

**Tableau 21 : Sternes nicheuses en Ille-et-Vilaine en 2024**

35	Nombre d’espèces	Espèces	Effectif nicheur	% de l’Ille-et-Vilaine / Bretagne	% de l’Ille-et-Vilaine / Manche-Atlantique
2024	1	caugek	0	0	0
		de Dougall	0	0	0
		pierregarin	18	2 %	< 1%
		naine	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>0,5 %</b>	<b>&lt; 1 %</b>

## II.4.6. BILAN POUR LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR



Quatre espèces de sternes nichent en Côtes-d'Armor en 2024 pour un total compris entre 98 et 122 couples, représentant moins d'1% de l'effectif régional de sternes (tableau 22).

L'île de La Colombière à Saint-Jacut-de-la-Mer accueille une petite colonie mixte composée de 35 couples de sterne pierregarin et de 11 à 14 couples de sterne de Dougall et de l'ordre de 5 couples de sterne caugek (tableau 16).

Le Trégor-Goëlo accueillent entre 40 et 59 couples de sterne pierregarin sur onze îlots ainsi que sur la spatule terminale du sillon de Talbert. La colonie principale se situe sur l'îlot de Roc'h ar C'hroueier (Ploubazlanec) et accueille 10 à 18 couples. Les autres sites abritent moins de 10 couples nicheurs chacun. 11 à 24 juvéniles issus de 6 îlots (tableau 17) atteignent l'âge de l'envol : principalement Le Chandelier (6 à 12 jeunes) et Roc'h ar C'hroueier (1 à 5 jeunes) (Geoca 2024).

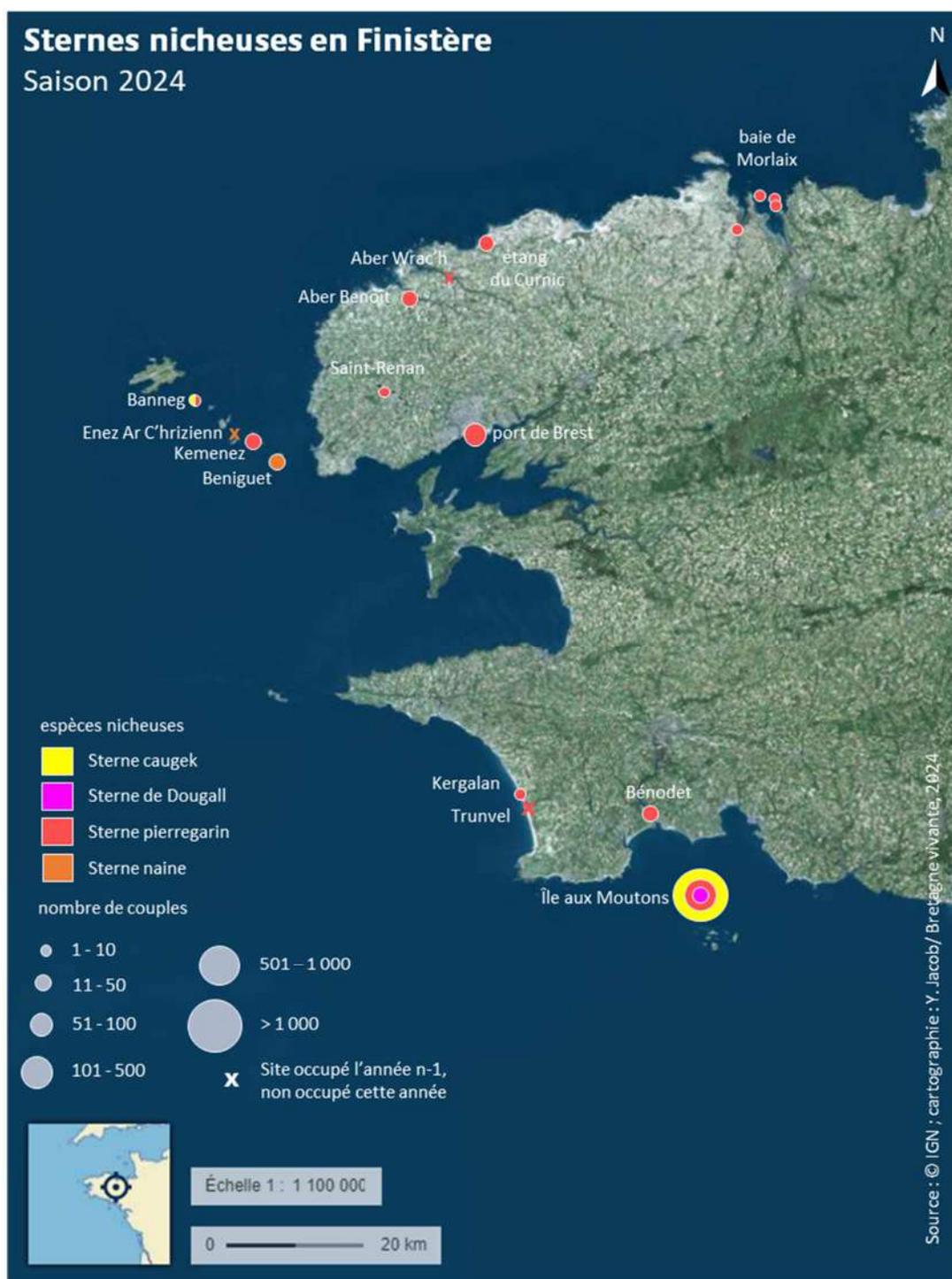
L'îlot d'estran de Toul Staen, situé dans le prolongement de la RNR du sillon de Talbert (Pleubian), accueille 2 couples de sterne naine. La reproduction semble aboutir mais le nombre de jeunes à l'envol n'est pas connu (Houren & Josso 2024).

Absente du département en 2023, la sterne caugek se réinstalle à la Colombière cette année mais les pontes sont toutes détruites, sans que le prédateur, probablement un goéland ou une corneille noire, ne soit identifié.

Plus de 300 couples des quatre espèces de sternes nichaient dans le Trégor-Goëlo au début des années 2000 contre moins de 100 couples depuis le début des années 2010. En l'absence de mesures de gestion conservatoire dédiées, ce résultat n'est guère surprenant dans un secteur soumis à de fortes pressions anthropiques sur les milieux naturels (fréquentation humaine, exposition aux prédateurs terrestres introduits notamment). Un travail en concertation avec les acteurs locaux impliqués dans les suivis et la conservation de la nature et les services de l'État mériterait d'être mené pour sécuriser les principaux sites de nidification du secteur (Geoca, opérateurs Natura 2000, Mairie de Pleubian-réserve naturelle régionale du sillon de Talbert, Viv'Armor Nature, Conservatoire du littoral, Bretagne Vivante, DREAL, OFB).

**Tableau 22 : Sternes nicheuses en Côtes d'Armor en 2024**

22	Nombre d'espèces	Espèces	Effectif nicheur	% des Côtes d'Armor / Bretagne	% Côtes d'Armor / Manche-Atlantique
2024	4	caugek	5	< 1 %	< 1 %
		de Dougall	11-14	42 %	≤ 42 %
		pierregarin	80-108	8 %	< 1 %
		naine	2	8 %	< 1 %
		total	98-122	3 %	< 1 %



Comme chaque année, quatre espèces de sternes nichent en Finistère en 2024. 2 752-2 759 couples, représentant 76 % des sternes de Bretagne et 29 % des sternes de la façade Manche-Atlantique nichent dans le département (tableau 23). L'île aux Moutons (Fouesnant-les-Gléan) abrite à elle seule 92 % de cet effectif composé en majorité de sterne caugek dont 2 409 couples nichent sur l'île cette année (tableau 16). C'est l'unique colonie de sterne caugek du Finistère, un couple isolé, en échec, niche toutefois sur l'île de Banneg dans l'archipel de Molène. L'île aux Moutons abrite aussi 107 couples de sterne pierregarin, soit la plus importante colonie du département et qui représente 35% de l'effectif nicheur de cette espèce dans le département. Enfin, le Finistère est un des trois départements français avec les Côtes d'Armor et la Manche où niche la sterne de Dougall dont 17 couples se reproduisent sur l'île aux Moutons, seule colonie finistérienne de cette espèce.

L'archipel de Molène accueille les seules sternes naines du département. 23 couples nichent sur l'île de Beniguët, soit 92 % de l'effectif breton et 18 % de l'effectif de Manche-Atlantique. 20 à 25 jeunes sternes naines prennent leur envol de l'île de Beniguët, soit une production comprise entre 0,87 et 1,09 par couple, jugée moyenne à bonne selon les seuils proposés par Cadiou *et al.* (2011).

Une quinzaine de sites unitaires accueillent une colonie de sterne pierregarin, dont le tiers sur des îlots marins. Outre l'île aux Moutons, 7 à 8 couples nichent en baie de Morlaix sur l'île aux Dames puis sur l'île de Sable mais la reproduction échoue. En revanche, deux colonies insulaires de l'archipel de Molène, à Banneg (8 couples) et à Kemenez (25 couples) mènent respectivement 6 et 30 jeunes à l'envol.

Les autres colonies sont situées sur des infrastructures artificielles : des radeaux-nichoirs sur l'étang du Curnic (Guisseny), des barges ostréicoles aménagées par un conchyliculteur dans l'aber Benoît, le toit d'un gymnase à Saint-Renan (seul cas de nidification continentale en Bretagne) et dans le port de Bénodet. En rade de Brest, le gabion de la forme de radoub n°2 du port de commerce accueille 68 couples, 6 couples occupent le quai de l'Est et 4 couples nichent sur les ducs d'Albe de la digue sud de la rade abri au port de commerce de Brest.

**Tableau 23 : Sternes nicheuses en Finistère en 2024**

29	Nombre d'espèces nicheuses	Espèces nicheuses	Effectif nicheur	% du Finistère / Bretagne	% du Finistère / Manche-Atlantique
2024	4	caugek	2 410	> 99 %	38 %
		de Dougall	17	61 %	≤ 58 %
		pierregarin	302-309	26 %	11 %
		naine	23	92 %	18 %
		total	2 752-2 759	76 %	29 %

#### II.4.8. BILAN POUR LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Une seule espèce, la sterne pierregarin niche dans le Morbihan en 2024. Ce département accueille 63 % de la population bretonne de sterne pierregarin représentant 25 % des sternes pierregarin de Manche-Atlantique et 8 % des effectifs de sternes, toutes espèces confondues, de la façade Manche-Atlantique.

**Tableau 24 : Sternes nicheuses en Morbihan en 2024**

56	Nombre d'espèces nicheuses	Espèces nicheuses	Effectif nicheur	% du Morbihan / Bretagne	% du Morbihan / Manche-Atlantique
2024	1	caugek	0	0	0
		de Dougall	0	0	0
		pierregarin	675-752	63 %	25 %
		naine	0	0	0
		total	675-752	21 %	8 %

Ce chapitre traite des pressions naturelles et anthropiques particulières qui ont été identifiées sur les colonies en 2024 et des mesures de conservation mises en œuvre, spécifiquement pour la conservation des sternes ou en réponse aux pressions qui s'exercent sur les sites de nidification. Ces informations ne sont pas collectées ou transmises de façon systématique par l'ensemble des contributeurs. Il s'agit d'éléments indicatifs, non exhaustifs, permettant d'expliquer telle ou telle situation locale. L'échec de la reproduction résultent dans la majorité des cas de causes multifactorielles, pas toujours identifiées. L'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène qui avait fortement impacté certaines colonies des Hauts de France en 2022 et du reste de la façade Manche-Atlantique en 2023 n'a pas touché les sternes en 2024. Cependant, cette épizootie se traduit cette année par une baisse des effectifs nicheurs sur certains sites.

#### Principaux facteurs limitant la précision des résultats concernant l'issue de la nidification

Certains sites de nidification ne font pas l'objet d'un suivi de la reproduction, au-delà du recensement des couples nicheurs (EFF.). L'issue de la reproduction (succès/échec) n'est donc pas systématiquement connue pour ces sites. Pour les secteurs de marais endigués composés de plusieurs centaines de bassins dont quelques dizaines sont utilisés par la sterne pierregarin pour nicher, le suivi de la production en jeunes n'est pas réalisé systématiquement par les gestionnaires locaux, eu égard à l'effort de prospection qu'il nécessiterait. C'est le cas en presqu'île guérandaise et sur l'île de Ré notamment.

Outre la dispersion des couples nicheurs sur un vaste territoire, la visibilité des sites de nidification n'est pas toujours adéquate pour permettre un suivi précis de l'élevage des jeunes depuis l'éclosion jusqu'à l'envol. C'est le cas des îlots dont le suivi s'effectue depuis un bateau. La topographie et la différence de hauteur entre les observateurs situés au ras de l'eau et les oiseaux nichant dans des anfractuosités, sur des plateaux enherbés ou escarpés, ne permet pas de suivre correctement ce qu'il s'y passe. C'est le cas par exemple à La Colombière ou sur les îlots du Trégor-Goëlo.

Le développement de la végétation au printemps offre une protection aux poussins contre les prédateurs et les conditions atmosphériques, mais entrave considérablement la vue sur les colonies. La densité de certaines d'entre elles, comme celles des marais endigués du Morbihan (marais de Suscinio, marais de Truscat) ou des colonies insulaires (île aux Moutons, Iniz er Mour) complique aussi les décomptes.

Enfin, si la nidification des couples d'une même colonie est asynchrone, le suivi de la reproduction et de l'élevage des jeunes jusqu'à l'envol en particulier, s'étale sur une large plage de temps, ce qui complique le dénombrement des jeunes atteignant l'âge de l'envol.

### III.1.1. FACTEURS ABIOTIQUES

#### Intempéries

Un nid isolé de sterne pierregarin sur la berge de l'étang du Curnic (Finistère) a probablement été submergé suite aux pluies des 8 et 9 juillet.

#### Niveau d'eau

Dans les lagunes naturelles, le niveau d'eau est soumis aux aléas météorologiques et à l'amplitude des marées. En cas d'assèchement, des couvées isolées sur des îlots peuvent se retrouver accessibles à pied sec pour des prédateurs terrestres et des humains. En 2024, l'assec de la saline de Bréno à Carnac explique l'échec de la reproduction des sternes pierregarin.

### III.1.2. PRÉDATEURS NON IDENTIFIÉS

La désertion de colonies ou la détection de pontes prédatées sans que le prédateur ne soit connu sont relatées dans les données collectées sur plusieurs sites : le marais de Villeneuve (56), le marais de Truscat (56). Sur l'île de la Colombière (22) une prédation ciblée uniquement sur les pontes de sterne caugek mais n'impactant pas celles des sternes pierregarins, plus dispersées ni de sterne de Dougall, camouflées sous les rochers ou des nichoirs, exclu un prédateur terrestre et laisse supposer une prédation probablement par un goéland ou une corneille noire, sans plus de certitude.

### III.1.3. PRÉDATEURS INDIGÈNES

#### Renard roux

Un cas de prédation par le renard roux sur un nid de sterne pierregarin a été constaté dans le marais de Brennegi (Morbihan) en juin 2024 (D. Lédan, *comm. pers.*). La présence de renard (empreintes) a été détectée à deux reprises en juillet sur l'estran de l'archipel des Ébihens (Côtes d'Armor) par l'équipe de gardiennage sans qu'il n'accède à l'île de La Colombière.

#### Goélands

Sur l'île aux Moutons, les premières pontes de sterne caugek déposées à partir du 5 mai sont prédatées par des goélands (trois espèces), entraînant un report des couples nicheurs vers d'autres secteurs de l'île où elles arriveront à se reproduire. Sur un total de 426 envols d'adultes répertoriés, 165 sont imputables aux goélands (39 %) et conduisent à 65 constats de prédation sur les œufs (n=55) et les poussins (n=10) (Le Frapper & Turc 2024). L'abandon de l'île aux Dames puis l'échec de la nidification suite au report de la colonie sur l'île de Sable est possiblement due à la prédation par les goélands nichant sur ces deux îlots (Rochas & Créau 2025).

#### Corneille noire

Sur l'île aux Moutons, 13 envols d'adultes (3 %) sont dus à la corneille noire, mais aucune prédation n'est observée. Début juin, l'espèce prédate les nids d'avocette élégante du marais de Kervillen (Morbihan) mais les couvées de sterne pierregarin semblent épargnées (C. Chalopin, *comm. pers.*).

#### Faucon pèlerin

L'espèce est notée à proximité de diverses colonies sans conséquence notable identifiée sur la nidification des sternes. Au port de commerce de Brest, un couple de faucon pèlerin mène deux jeunes à l'envol dans le nichoir des silos Lafarge (N. Gouriou, *comm. pers.*) distant de 850 mètres de la colonie du gabion. Un seul passage de cette espèce est noté sur l'île aux Moutons entre fin avril et fin août.

### III.1.4. PRÉDATEURS EXOGÈNES

#### Rats

La présence de rats surmulots est constatée en grand nombre sur l'île Notre Dame en Rance (G. Le Chapt, *comm. pers.*). Des indices de présence sont détectés sur la plupart des îlots de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix dont l'île aux Dames où l'échec de la reproduction est possiblement lié à la présence de rats (Rochas & Créau 2025).

#### Vison d'Amérique

L'espèce est détectée en baie de Morlaix sur certains îlots de la réserve ornithologique (Ar C'hlaz Koz). Elle est aussi signalée dans l'archipel de Saint-Gildas (Côtes d'Armor) en 2022 (E. Poulouin *in* Geoca 2024).

#### Chien domestique

Le 17 mai 2024, un chien accompagnant deux plaisanciers a prédaté des œufs de sterne pierregarin sur une barge brise-clapot du port de plaisance de Lorient.

---

#### III.1.4. AUTRES ESPÈCES PERTURBATRICES

##### Ragondin

Le ragondin est désormais présent sur la plupart des îlots du littoral breton ; il est également présent de plus longue date dans les marais endigués. Ce n'est pas un prédateur de sternes mais sa présence au sein de colonies est susceptible de perturber les oiseaux nicheurs et il peut consommer des œufs (Windhoffer 2021). Aucun cas n'a été signalé en 2024.

##### Lapin de garenne

Cette espèce est présente sur l'île aux Moutons où elle ne semble pas perturber outre-mesure les sternes. Cependant, des lapins squattent régulièrement les nichoirs en bois disposés sur l'île pour les sternes de Dougall. Le plan de gestion 2024-2028 prévoit de suivre l'évolution de la population de lapin et de sa distribution spatiale sur l'île (Guillebot de Nerville 2024).

---

#### III.1.5. AGENTS PATHOGÈNES

##### Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP– H5N1)

Une épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a touché les colonies d'oiseaux marins en Europe en 2022 et 2023 (Knief *et al.* 2024). En 2024, cette pathologie n'a pas été détectée au sein des colonies de sternes. L'effectif nicheur de certaines colonies touchées les années précédentes est cependant en baisse cette année.

Sur le polder de Sébastopol, la cause de la mortalité de quelques jeunes volants en fin de saison de reproduction reste inexpliquée mais la grippe aviaire est avancée comme hypothèse (R. Marty, *comm. pers.*).

---

#### III.1.6. PERTURBATIONS ANTHROPIQUES

##### Fréquentation humaine du littoral

La fréquentation humaine du littoral est une des causes majeures de perturbation de la reproduction des sternes et autres oiseaux marins et côtiers. La période de forte affluence humaine sur le littoral coïncide avec la période la plus critique pour ces espèces nichant au sol.

Le 17 mai 2024 à Lorient, deux plaisanciers ont débarqué avec un chien sur une barge brise-clapot, pourtant explicitement interdite d'accès, aménagée par le gestionnaire du port pour favoriser la nidification de la sterne pierregarin. Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour dérangement et destruction d'espèces protégées.

Le 27 août le passage de deux optimistes à une trentaine de mètres de l'îlot de La Richardais (35) provoque un envol général de la colonie. Le même jour, malgré les injonctions de l'école de voile, un paddle aborde l'îlot provoquant un envol général de la colonie.

##### Aéronefs, drones

Hormis les survols de drone réalisés pour dénombrer les colonies, aucun dérangement spécifique par des aéronefs n'a été signalé en 2024. Notons toutefois que les survols de drone de loisirs sont cités en augmentation par le gestionnaire de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix (29). Voir aussi ci-dessous la rubrique « feux d'artifice et spectacle de drones ».

De plus en plus de gestionnaires ont recours au comptage sur photographies aériennes prises par drone, méthode nettement moins invasive que le comptage à pied dans les colonies. Cette technique est adaptée à certains cas de figure, notamment aux colonies de sternes nichant avec d'autres laro-limicoles sur des îlots ou dans des marais où le développement de la végétation induit une sous-estimation importante des effectifs nicheurs en utilisant la méthode d'un comptage à distance (terrestre ou depuis un bateau).

En 2024, cette technique a été utilisée au platier d'Oye, sur l'île aux Moutons et en presqu'île de Guérande.

Des retours d'expérience sur les colonies d'oiseaux marins nicheurs en Bretagne ont été publiés (voir par exemple Cadiou 2023, Ros & Laborie 2023, Jacob *et al.* 2024).

##### Suivis scientifiques

Le recensement par prospection pedestre dans les colonies (PPC), au moment du pic des pontes et avant les premières éclosions, est préconisé par le Gisom dans la mesure où c'est la méthode la plus précise pour connaître le nombre de couples nicheurs, notamment dans les colonies comptant plusieurs dizaines voire centaines ou milliers de couples. Ces recensements et les suivis réguliers de certaines colonies occasionnent des perturbations. Cependant, s'agissant d'opérations protocolées et stéréotypées, l'habituation des oiseaux à ces suivis réduit leur impact sur les performances de la reproduction. Par exemple, sur l'île aux Moutons

192 envols sur les 426 répertoriés au cours de la saison de nidification sont occasionnés par les gardiens de l'île. Cela représente une moyenne de 2 à 3 envols par jour d'une durée d'1 à 3 minutes. L'impact réel de ces perturbations mineures mais fréquentes n'est pas évalué. Cet impact n'affecte pas de manière égale tous les oiseaux. Ainsi seul 4 dérangements concernent les sternes caugek dont la colonie était située à l'écart des cheminements empruntés par les gardiens de l'île. Voir aussi ci-dessus la rubrique « aéronefs, drones ».

### Travaux

Les travaux sur la digue à la mer du moulin Beauchet effectués en juin ne semblent pas avoir perturbé la reproduction des sternes sur l'étang (G. Dupont, *comm. pers.*)

### Feux d'artifices et spectacles de drones

- Port de commerce de Brest

Le feu d'artifice du 14 juillet a eu un impact probable sur la reproduction des sternes pierregarins nichant sur les ducs d'Albe proches de la digue sud d'où a été tiré le feu d'artifice, avec la mortalité suspectée de 3 poussins (B. Cadiou, *comm. pers.*). En revanche le spectacle de drones du 12 juillet organisé dans le cadre des fêtes maritimes de Brest, au-dessus des sites de nidification, ne semble pas avoir eu d'impact notable sur les sternes.

### Divers

- Sur l'étang du Hézo (Morbihan) le radeau a sombré, il n'y a plus de support disponible pour les sternes (F. Hémerly *comm. pers.*).
- Les mouvements de navires dans la cale de radoub n°2 du port de commerce de Brest n'ont pas affecté le déroulement de la reproduction

### III.2. MESURES DE GESTION CONSERVATOIRES SPÉCIFIQUES AUX STERNES

Bon nombre de sites de nidification des sternes bénéficient d'une réglementation ou d'une protection contractuelle particulière : site Natura 2000, réserve naturelle nationale ou régionale, arrêté de protection de biotope, espace naturel sensible, site du Conservatoire du littoral, réserve de chasse et de faune sauvage, réserve associative... Ces sites font l'objet de mesures de gestion conservatoire inscrites au plan de gestion, lorsqu'il existe. Il ne s'agit pas ici d'inventorier l'ensemble de ces mesures mais de lister les actions de gestion spécifiques à la conservation des sternes qui ont été mises en œuvre localement. Les éléments présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, mais correspondent à ceux transmis par les contributeurs de l'observatoire au travers de leur bilan annuel ou d'échanges plus informels.

#### Gestion des habitats naturels

Les sternes occupent des milieux ouverts au couvert végétal absent ou ras. Les sites accueillant annuellement d'importantes colonies d'oiseaux marins nicheurs s'enrichissent en matière organique du fait des déjections et leur végétation évolue vers des formations végétales ornitho-halophiliques plus hautes et moins favorables à l'installation des sternes. Afin de maintenir les conditions favorables à l'installation des oiseaux, certains sites font l'objet d'une gestion de la végétation.

Sur l'île aux Moutons, un géotextile a été mis en place de fin 2023 jusqu'à fin avril 2024 afin de maintenir des zones de végétation rase préalablement à l'installation de nichoirs pour les sternes de Dougall. En revanche, le chantier de fauche de la végétation habituellement organisé au printemps n'a pas eu lieu cette année en raison de mauvaises conditions météorologiques. Par ailleurs, l'île étant désormais complètement interdite au public en période de reproduction, les surfaces d'habitats favorables à la nidification des sternes sont jugées suffisantes pour justifier l'arrêt de la fauche. Cette option a été retenue dans le plan de gestion 2024-2028 accompagnée d'un suivi de la végétation.

Sur l'île de La Colombière, deux chantiers de coupe des lavatères arborescentes ont été organisés, en avril, avant l'arrivée des sternes sur une surface totale de 330 m<sup>2</sup> (Simonneau *et al.* 2025), conformément au plan de gestion.

Des bassins des marais de Guérande et du Mès ont été réhabilités en faveur de la nidification des laro-limicoles nicheurs dans le cadre du programme LIFE Sallina<sup>27</sup> (2018-2023) porté par Cap Atlantique.

#### Clôture

La raquette terminale du sillon de Talbert est mise en défens et interdite d'accès comme chaque année.

#### Radeaux spécifiques dédiés à la nidification des sternes pierregarin

La sterne pierregarin s'installant facilement sur des supports artificiels, des radeaux spécifiquement dédiés à sa nidification peuvent être installés localement. Ces aménagements ont un coût, nécessitent de l'entretien et éventuellement des autorisations d'occupation du domaine public maritime. Dans la mesure du possible, la restauration et la gestion active des habitats naturels et semi-naturels tels que les îlots marins et les marais endigués (gestion des niveaux d'eau) est à privilégier à la multiplication des supports artificiels qui, lorsqu'ils sont installés à proximité des activités humaines, peuvent occasionner des conflits d'usages entre humains et sternes.

En 2024, au moins sept sites sont équipés de supports flottants dédiés à la nidification des sternes :

Deux petits radeaux sur l'étang du Curnic ont permis à une trentaine de sternes pierregarins de nicher. L'intérêt de cet aménagement est essentiellement pédagogique, bien que peu visible depuis la digue de l'étang.

Dans l'aber Benoit, deux barges du chantier « les moules de l'aber Benoit » sont aménagées avec des coquilles d'huîtres et de moules et disposées au milieu d'une concession mytilicole<sup>28</sup>. Les mytiliculteurs ont constaté que les sternes en défendant leur site de nidification contre les goélands, limitaient considérablement la prédation exercée par ces derniers sur les moules, la période de croissance des moules coïncidant parfaitement avec la période de présence des sternes.

Suite à un premier ponton aménagé en 2020 par la mairie de Bénodet, sur les conseils de la LPO, un second ponton a été aménagé en 2021 permettant la nidification d'une colonie de sterne pierregarin dans l'embouchure de l'Odet.

Dans le golfe du Morbihan, sous l'égide du parc naturel régional, un ponton est installé dans l'anse de Bois bas à Baden et un autre dans l'anse du Guilvin, propriété de la mairie de Locmariaquer.

Un radeau propriété du conseil départemental du Morbihan accueille la colonie du marais de La Villeneuve.

La réserve associative de Pen en Toul dans le golfe du Morbihan est équipée de deux radeaux accueillant des sternes pierregarin.

<sup>27</sup> <https://www.life-sallina.com/>

<sup>28</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=5BePBS9KE7s>

Dans le port de Lorient deux pontons brise-clapot accueillent depuis 2021 quelques couples de sterne pierregarin. La Sellor, exploitante du port de plaisance, réalise quelques aménagements succincts pour éviter le dérangement des sternes par les usagers et protéger les couvées.

### Nichoirs à sterne de Dougall

Contrairement aux autres espèces, la sterne de Dougall niche volontiers à l'abri de la végétation ou d'anfractuosités de rocher. Fort de ce constat, l'usage de nichoirs en bois sur les colonies anglo-saxonnes a été généralisé et s'est traduit par une amélioration de la survie juvénile ce qui a permis de restaurer la population de sterne de Dougall outre-Manche (Burke *et al.* 2022). En 2024, 50 nichoirs en bois ont été installés sur l'île aux Moutons, 25 sur l'île de La Colombière et 5 sur Iniz er mour. 8 nichoirs ont été occupés sur l'île aux Moutons et 5 sur l'île de La Colombière. Ceux d'Iniz er mour n'ont pas été occupés.

L'archipel de Chausey est aussi équipé de nichoirs. Le nombre de nichoirs présents et occupés n'a pas été communiqué.

### Signalétique maritime et terrestre

Une signalétique terrestre précisant la réglementation propre à chaque site et notamment les restrictions d'accès en tout temps ou en période de nidification existe sur l'île Notre-Dame, La Colombière, au sillon de Talbert, aux Sept-Îles, sur l'île Rikard et l'île aux Dames, en Iroise sur les îlots de l'archipel de Molène, à Trunvel, à l'île aux Moutons, sur les îlots de la ria d'Étel et certains sites du Morbihan (Pen en Toul, marais de Séné, marais de Suscinio, îlot du Riom). Une signalétique spécifique à la conservation des sternes, destinée à informer les usagers du littoral de la sensibilité particulière de ces espèces aux perturbations humaines, existe sur les sites de l'île Notre-Dame, La Colombière, Litiry et l'île aux Moutons notamment.

Une signalétique maritime matérialise les périmètres interdits d'accès en période de nidification autour des îles de la Colombière (100 mètres, du 15 avril au 31 août) et des îlots de la baie de Morlaix (80 mètres autour des îles aux Dames, Beg Lemm et Rikard du 1<sup>er</sup> mars au 31 août), conformément aux arrêtés préfectoraux de protection de biotope en vigueur sur ces sites.

Un pupitre pédagogique sur les sternes des abers est présent à Penhauban sur les rives de l'aber Benoit (commune de Lannilis).

**Les sternes DES ABERS**

Chaque année, d'avril à août, la sterne pierregarin revient nicher dans les abers. Autrefois, jusqu'à cinq espèces différentes nichaient sur les îlots. Trevoc'h, à l'embouchure de l'aber Benoit, fut l'une des plus importantes colonies bretonnes. Cela justifie son statut de « réserve ornithologique » et de site Natura 2000.

**OU NICHENT LES STERNES ?**

- Îlot de Trevoc'h : site ornithologique occupé jusqu'en 1992
- Zone Natura 2000
- Site abandonné occupé dans le passé
- Sites actuels de nidification

Les îlots sont l'habitat naturel des sternes. Les loisirs nautiques, les goélands et la présence de rats expliquent que les sternes aient déserté les îlots des abers vers d'autres archipels bretons.

L'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver et restaurer ces sites pour les rendre à nouveau favorables à la nidification tout en tenant compte des activités humaines.

Seule la sterne pierregarin peut nicher sur des sites artificiels comme ce radeau-nichoir installé par le chantier « les moules de l'Aber Benoit ».

**DÉCOUVREZ SON TÉMOIGNAGE ICI**

**STERNES DE BRETAGNE**

Quatre espèces nichent chaque année en Bretagne.

- Sterne pierregarin** (Sterna bergii)
- Sterne cauek** (Sterna bergii)
- Sterne de Dougall** (Sterna bergii)
- Sterne naine** (Sterna bergii)

La sterne arctique ne niche plus mais migre chaque année par la Bretagne. Seule la sterne cauek hiverne en petit nombre en France. L'essentiel des populations de sternes hiverne en Afrique de l'ouest.

Équipement et panneau réalisés par la Communauté de Communes du Pays des Abers dans le cadre du plan France Mer. Partenaires : Service Environnement, Département, conseil général, conseil municipal, conseil communautaire.

Avec le soutien financier de l'Union européenne, le Gouvernement de France insulaire et de l'Office français de la biodiversité.

Partenaires : OFB, Pays des Abers

### Limitation de la prédation par le renard roux

L'île de La Colombière étant un îlot d'estran temporairement accessible à pied sec lors des grandes marées, un gardiennage nocturne du cordon de galets permettant d'accéder sur l'île est exercé lors des basses mers à l'occasion des grandes marées durant la période de nidification des sternes. Cette mesure est la plus efficace et la moins impactante pour les habitats, le renard et les sternes et le budget des gestionnaires, parmi celles testées sur ce site. En 2024, le gardiennage nocturne a été mené par l'équipe de gardiens saisonniers aidés de bénévoles de Bretagne Vivante et de Saint-Jacut-Environnement.

Les marais endigués sont accessibles au renard roux et autres prédateurs terrestres. Certains gestionnaires disposent des clôtures électriques autour des bassins accueillant des oiseaux d'eau nicheurs. Dans le golfe du Morbihan et en presque île guérandaise, cette pratique n'est plus appliquée ces dernières années dans la mesure où le réseau de marais permet aux oiseaux de se reporter d'un site à l'autre pour effectuer des pontes de remplacement, en cas de prédation sur un site particulier.

#### Prévention contre le vison d'Amérique en Côtes-d'Armor (22)

Le Trégor fait l'objet d'un programme de suivi et de gestion du Vison d'Amérique piloté par le Conservatoire du littoral (Geoca 2023).

#### Gardiennage

Le gardiennage régulier, voire permanent, de certaines colonies est une des mesures les plus efficaces pour garantir la quiétude nécessaire au bon déroulement de la nidification. Cette action permet de prévenir les dérangements humains, de sensibiliser les usagers du littoral et de suivre précisément la phénologie de la reproduction ainsi que les aléas qui s'y exercent.

Un tel gardiennage est mis en place par l'équipe de la RNR du Sillon de Talbert.

L'île de La Colombière et l'île aux Moutons font l'objet d'un gardiennage quotidien saisonnier faisant appel à des volontaires (contrats de service civique, stagiaires) pour épauler les équipes permanentes, salariées et bénévoles, gérant ces sites.

En ria d'Étel, un gardiennage régulier est réalisé depuis la côte durant toute la saison de nidification par les bénévoles de Bretagne Vivante. Il conviendrait de le reconduire chaque année pour assurer la pérennité de cette colonie qui figure parmi les plus importantes de Bretagne.

#### Communication

Des articles de presse sont régulièrement publiés en période de nidification pour sensibiliser les acteurs et usagers du littoral à la fragilité des colonies. Les gardiens saisonniers de l'île aux Moutons adressent aux partenaires de la réserve un bilan hebdomadaire des actualités qui permet de tenir informé régulièrement du déroulement de la nidification et des aléas auxquels oiseaux et gardiens font face.

Cette conclusion reprend en grande partie celle des précédents rapports, dans la mesure où les perspectives exposées précédemment sont toujours d'actualité. Les principaux résultats synthétisés dans ce rapport ont pour objectif de permettre aux pouvoirs publics et gestionnaires d'appréhender l'évolution des populations de sternes à différentes échelles géographiques et temporelles. Ils permettent aussi de répondre aux besoins de rapportage de la directive « oiseaux » (DO) et de la « directive cadre stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). Ces éléments sont à la disposition de tous pour permettre de répondre aux objectifs d'amélioration de l'état de conservation de ces espèces et de leurs habitats pour lesquelles différents statuts réglementaires rappelés au début de ce rapport existent (tableau 2 page 16).

L'évolution des populations de sternes, toutes espèces confondues au sein de l'aire d'étude est considérée comme relativement stable (+ 1 % de 2023 à 2024 ; - 19 % entre 2020 et 2024), il convient d'appréhender plus en détail la répartition spatiale et la dynamique propre à chaque espèce afin de garantir la pérennité de chacune d'entre elles, à l'échelle géographique la plus appropriée. Hormis la sterne pierregarin qui est largement répandue, les sternes caugek, naine et de Dougall se concentrent sur un nombre très restreint de sites de la façade Manche-Atlantique. Maintenir ou réhabiliter des conditions de nidification favorables aux sternes sur ces sites et sur d'autres sites attractifs est donc urgent eu égard à l'état de conservation de ces trois espèces.

La conservation des sternes repose sur un réseau de sites écologiquement fonctionnels permettant aux oiseaux de se reporter d'un site vers d'autres en cas de perturbations particulières. Elle réside aussi, dans un contexte d'un littoral fortement anthropisé, dans des mesures actives de conservation permettant d'organiser la cohabitation entre la faune sauvage et les activités humaines. A l'heure actuelle, tous les sites de nidification, utilisés ou potentiels, ne sont pas dotés d'outils opérationnels de suivis, de protection réglementaire ou de gestion conservatoire suffisants ou adaptés. Plusieurs démarches, complémentaires entre elles et actuellement en cours contribueront, à plus ou moins long terme, à améliorer la connaissance, la fonctionnalité et l'état de conservation des habitats littoraux :

- . le réseau Natura 2000 par l'évaluation et la mise à jour des Documents d'Objectifs (DOCOB).
- . la mise en œuvre des objectifs environnementaux (OE) du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) visant à réduire l'impact des prédateurs introduits sur les îles et îlots du large et côtiers (D01-OM-OE04) et les perturbations liées aux activités humaines sur le littoral (D01-OM-OE06). Le LIFE Espèces Marines Mobiles 2024-2030 <sup>29</sup> animé par l'OFB apporte le cadre opérationnel pour la mise en œuvre de ces objectifs.
- . la mise en œuvre de la mesure M003-NAT1b du plan d'action pour le milieu marin qui vise à « compléter le réseau d'AMP par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable » (ZPF). Le LIFE Espèces Marines Mobiles 2024-2030 <sup>30</sup> animé par l'OFB apporte le cadre opérationnel pour la mise en œuvre de ces objectifs.
- . la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2020-2030 et ses plans d'action triennaux.
- . le schéma régional de restauration et d'entretien des sites de nidification des sternes en Bretagne, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne suite à son appel à projet « biodiversité marine » de l'automne 2020 (Jacob *et al.* 2023)
- . le fonds vert

Par ailleurs, des savoir-faire éprouvés et des retours d'expériences en matière de suivis et de conservation des colonies de sternes existent chez les gestionnaires au sein de l'aire d'étude, ou ailleurs en France (LIFE+ Envoll sur la façade méditerranéenne) et à l'étranger (collaboration avec la RSPB pour la conservation de la sterne de Dougall et avec le Research Institute for Nature and Forest en Belgique pour l'amélioration des connaissances sur les proies de la sterne caugek, par exemple). La mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs est indispensable pour partager l'expertise développée en matière de suivis, d'actions de gestion conservatoire et de sensibilisation des usagers du littoral. Cette mise en réseau mériterait d'être développée et accompagnée par les pouvoirs publics, afin de mieux partager les objectifs communs et les expériences de chacun.

<sup>29</sup> <https://ofb.gouv.fr/life-especes-marines-mobiles>

<sup>30</sup> <https://ofb.gouv.fr/life-especes-marines-mobiles>

## V. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES & INTERNET

- Billard M. & Mugnier L. 2023 – Une sterne bridée sur l'île aux Moutons. Penn Ar Bed n°250. Revue naturaliste de Bretagne Vivante. Bretagne Vivante, Brest. pp. 37-40.
- Burke B., O'Connell D. P., Kinchin-Smith D., Sealy S. & Newton S. F. 2022 – Nestboxes augment seabird breeding performance in a high-density colony: Insight from 15 years of monitoring data. *Ecological Solutions and Evidence*, 3, e.12171.
- Cadiou B., Quémerais-Amice G., Le Nuz M., Quénot F., Yésou P. & Février Y., 2011 – Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2010. Rapport de l'observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne, Brest, 37 pages.
- Cadiou B. et les coordinateurs 2015 – 5<sup>ème</sup> recensement des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (2009-2012). *Ornithos*, 22 pp. 233-257.
- Cadiou B. 2023 – Le drone un nouvel outil au service du recensement des colonies d'oiseaux. Penn ar bed n°250. Pages 3-14.
- Desmots D., Dollé P. et Raitière W. 2024 – Réserve Naturelle Nationale des marais de Müllembourg. Rapport d'activités 2024. LPO. 86 pages.
- Gallien F. 2011 – Première nidification de la sterne de Dougall en Normandie, dans la réserve des îles Chausey (Manche). *Alauda* 79(4). Pages 265-268.
- Gélinaud G., Beaufils M., Créau Y., David J., Février Y. & Maout J. 2023 – Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA. 30 pages.
- Gélinaud G. & Jeudy V. 2024 – Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné. Rapport d'activités 2024. Bretagne Vivante, mairie de Séné, amicale de chasse de Séné. 107 pages
- GEOCA 2024 – Suivi de la production en jeunes des sternes sur la ZPS Trégor-Goëlo FR5310070 (Côtes d'Armor). Observatoire des oiseaux marins et côtiers de la sous-région marine Manche-Mer du Nord. Année 2024. 24 pages.
- Gernigon J. 2015 – Le cas particulier des sternes à « bec orange », in Issa N. & Muller y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. Volume 2 : des Ptéroclididés aux Embérizidés. Page 1 352. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris.
- Gisom 2023 – Recensement national des oiseaux marins nicheurs en France hexagonale. Enquête 2020-2023. Résultats des suivis. Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins, Office français de la biodiversité, ministère de la transition écologique et solidaire. 61 pages.
- Guillebot De Nerville T. 2024 – Réserve associative de l'île aux Moutons. Plan de gestion 2024-2028. Bretagne Vivante, Brest. 332 pages.
- Houren J. & Josso C. 2024 – Rapport annuel d'activités – Année 2024. Mairie de Pleubian, 69 pages + annexes.
- Jacob Y. (Coord.) 2015 – Sternes de Bretagne 2014. Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne. Bretagne Vivante. 50 pages.
- Jacob Y. (Coord.) 2016 – Sternes de Bretagne 2015. Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne. Bretagne Vivante. 38 pages.
- Jacob Y. (Coord.) 2017 – Sternes de Bretagne 2016. Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne. Bretagne Vivante. 38 pages.
- Jacob Y. (Coord.) 2021 – Sternes nicheuses 2020 du littoral Manche-Atlantique. Rapport de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'office français de la biodiversité et de l'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne. Bretagne Vivante, Brest. 63 pages.
- Jacob Y. (Coord.) 2023 – Sternes nicheuses 2022 du littoral Manche-Atlantique. Rapport de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'office français de la biodiversité et de l'observatoire régional de l'avifaune en Bretagne. Bretagne Vivante, Brest. 58 pages.
- Jacob Y., Delmaire A. & Arnau A. 2023 – Schéma régional de conservation et de restauration des sites de nidification des sternes en Bretagne. Appel à initiative « Biodiversité marine » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Bretagne Vivante, Brest. 125 pages.

Knief, U., Bregnballe, T., Alfarwi, I., Ballmann, M. Z., Brenninkmeijer, A., Bzoma, S., Chabrolle, A., Dimmlich, J., Engel, E., Fijn, R., Fischer, K., Hälterlein, B., Haupt, M., Hennig, V., Herrmann, C., In 't Veld, R., Kirchhoff, E., Kristersson, M., Kühn, S., ... Courtens, W. 2024 – Highly pathogenic avian influenza causes mass mortality in Sandwich Tern *Thalasseus sandvicensis* breeding colonies across north-western Europe. *Bird Conservation International*, 34, Article e6. <https://doi.org/10.1017/S0959270923000400>

Lédan D. 2024 – Bilan Sternes Golfe du Morbihan. Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. 7 pages.

Le Frapper I. & Turc K. 2024 – Réserve associative de l'île aux Moutons. Rapport d'activités 2024. Bretagne Vivante. Brest. 66 pages.

Mahéo H., Cadiou B. & Gicquel C. 2024 – Réserve Naturelle Nationale d'Iroise. Rapport d'activité 2024. Parc Naturel Marin d'Iroise, Office Français de la Biodiversité. 69 pages.

Piec D. & Dunn E.K., 2021 – International (East Atlantic) Species Action Plan for the Conservation of the roseate tern *Sterna dougallii* (2021-2030). Developed under the framework of the Roseate tern LIFE Project (LIFE14 NAT/UK/000394). European Commission 2021.

Provost P., Morinière R. & Deniau A. 2025 – Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles. Rapport d'activités 2024. Ligue Française pour la Protection des Oiseaux. 181 pages.

Ros J. & Laborie J. 2023 – Les sternes vues du ciel. Penn ar Bed n°250. Pages 15-16.

Simonneau M., Bourhis M. & Jacquier G. 2025 – Réserve de l'île de La Colombière. Rapport d'activités 2024. Bretagne Vivante-SEPNB, Département des Côtes d'Armor. 73 pages.

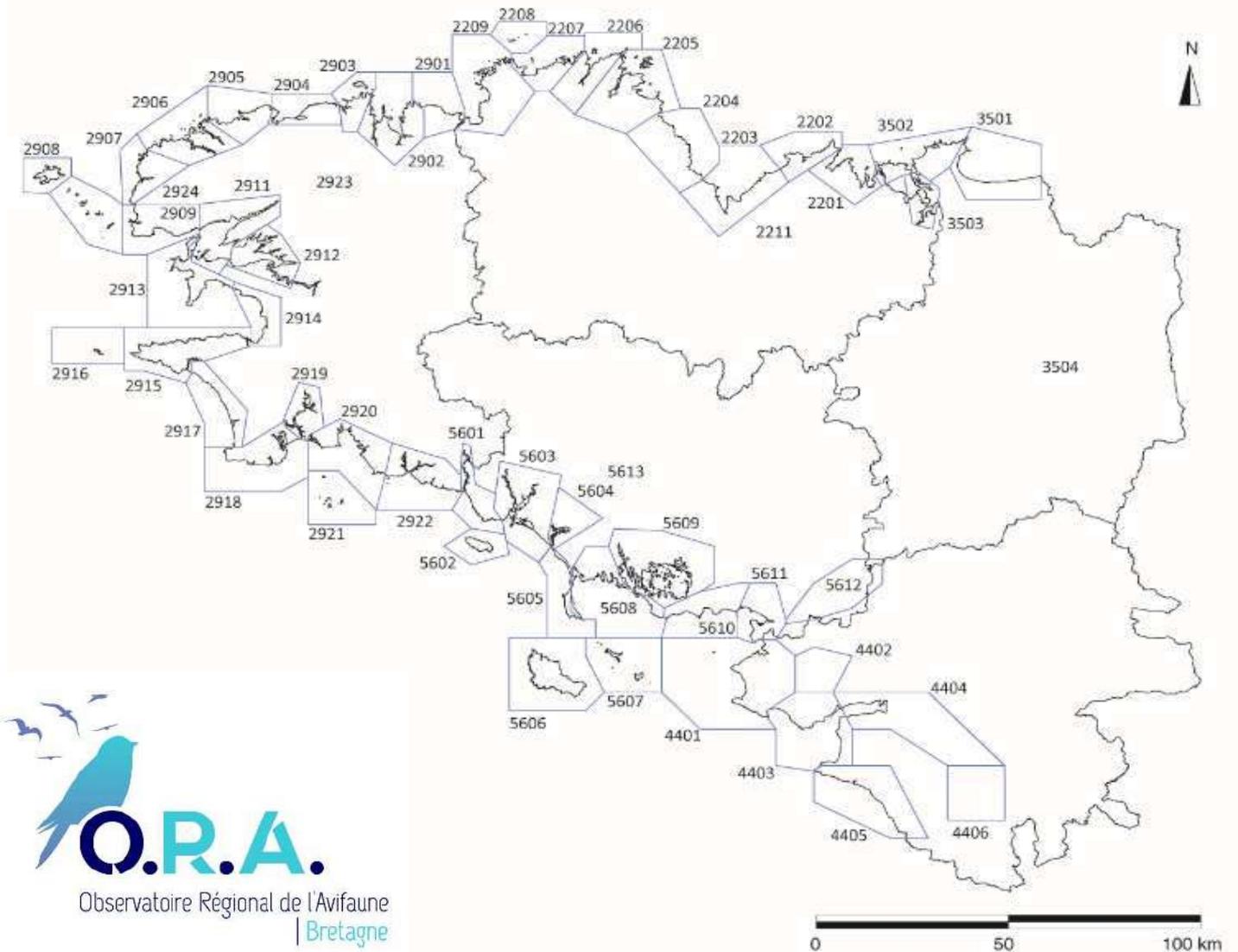
Windhoffer E. D. & Pierce A.R. 2021 – Video monitoring of waterbird colonies reveals novel predator. *Waterbirds* 44(1) : 30-37.

<https://bretagne-environnement.fr/evaluation-etat-conservation-regional-especes-bretagne-datavisualisation>

[www.oiseaux-marins.org](http://www.oiseaux-marins.org)

<https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/committee-assessments/biodiversity-committee/status-assesments/roseate-tern/>

## ANNEXE I. DÉCOUPAGE DE LA BRETAGNE EN SECTEURS POUR L'ACQUISITION DES DONNÉES D'OISEAUX MARINS



code	nom de l'ensemble	code	nom de l'ensemble	code	nom de l'ensemble
3501	MONT SAINT MICHEL ET RADE DE CANCALE	2906	REGION DES ABERS	5601	FORT BLOQUE
3502	GRANDE RADE DE SAINT MALO	2907	LE FOUR	5602	GROIX
3503	RANCE FLUVIALE	2908	OUESSANT ET DEPENDANCES	5603	RADE DE LORIENT
3504	REGION RENNAISE	2909	ARCHIPEL DE MOLENE	5604	RIA D'ETEL
2201	BAIES DE LANCIEUX ET FRESNAYE	2910	POINTE SAINT MATHIEU	5605	PRESQU'ILE DE QUIBERON
2202	CAP ERQUY FREHEL	2911	RADE DE BREST	5606	BELLE ILE
2203	BAIE DE SAINT BRIEUC	2912	AULNE ESTUARIEENNE	5607	ARCHIPEL DE HOUAT
2204	ROCHES DE SAINT QUAY	2913	PRESQU'ILE DE CROZON	5608	BAIE DE QUIBERON
2205	COTES DU GOELO	2914	BAIE DE DOUARNENEZ	5609	GOLFE DU MORBIHAN
2206	ESTUAIRE DU JAUDY	2915	CAP SIZUN	5610	ETIER DE PENERF
2207	TREGOR NORD	2916	SEIN ET CHAUSSEE	5611	VILAINE ESTUARIEENNE
2208	ARCHIPEL DES SEPT ILES	2917	BAIE D'AUDIERNE	5612	VILAINE FLUVIALE
2209	COTE DE GRANIT ROSE	2918	COTES BIGOUDENNE	5613	PONTIVY
2210	DINAN	2919	RIVIERE DE L'ODET	4401	PRESQU'ILE GUERANDAISE
2211	LAMBALLE	2920	BAIE DE LA FORET	4402	BRIERE
2901	PLATEAU DE LA MELOINE	2921	ARCHIPEL DES GLENAN	4403	LOIRE EMBOUCHURE
2902	BAIE DE MORLAIX	2922	AVEN ET BELON	4404	LOIRE ESTUARIEENNE
2903	ILE DE BATZ	2923	LANDIVISIAU	4405	COTE DE JADE
2904	BAIE DE GOULVEN	2924	SAINT RENAN	4406	LAC DE GRANDLIEU
2905	PAYS PAGAN				

D'après Cadiou *et al.* 2011

**Les cinq classes distinguées pour l'évolution des effectifs reproducteurs  
et pour la production en jeunes**

Évolution numérique	Forte diminution	Diminution modérée	Stabilité relative	Augmentation modérée	Forte augmentation
Seuils	-50 %]	] -50 à -20 %]	] -20 à +20 %]	[ +20 à +50 %]	[ +50 %
Production en jeunes	Très mauvaise à Nulle	Mauvaise (ou Faible)	Moyenne (ou Médiocre)	Bonne	Très bonne (ou Excellente)
Seuils	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable
Couleur	<span style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Rouge</span>	<span style="background-color: orange; color: white; padding: 2px;">Orange</span>	<span style="background-color: yellow; color: black; padding: 2px;">Jaune</span>	<span style="background-color: green; color: white; padding: 2px;">Vert</span>	<span style="background-color: blue; color: white; padding: 2px;">Bleu</span>

remarque : le code couleur utilisé pour les effectifs traduit un état mais ne traduit pas un jugement de valeur sur le fait qu'une augmentation soit jugée comme une « bonne » chose et une diminution comme « mauvaise »

**Seuils actuellement considérés pour les cinq classes de la production en jeunes\*  
pour les différentes espèces d'oiseaux marins étudiées**

Production	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5
Espèce																										
Fulmar boréal	TM	M	M	Y	B	TB	TB	TB	TB	TB																
Océanite tempête	TM	M	M	Y	B	TB	TB	TB	TB	TB																
Fou de Bassan	TM	M	M	M	Y	Y	B	B	TB	TB																
Cormoran huppé	TM	M	M	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	B	B	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB	...				
Goélands	TM	M	M	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	B	B	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB	...				
Mouette tridactyle	TM	M	M	M	Y	Y	Y	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	...										
Sternes	TM	M	M	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	B	B	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB	...				
Guillemot de Troil	TM	M	M	M	Y	Y	B	B	TB	TB																
	Niveau de la production en jeunes																									
	TM	Très mauvais ou nul				M	Mauvais				Y	Moyen				B	Bon				TB	Très bon				

\*La production en jeunes (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur) est présentée par tranches de 0,1 jeune par couple (0 à 0,09, 0,1 à 0,19, etc.)

CE TRAVAIL EST FINANCÉ PAR :



UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



*L'Europe s'engage  
en Bretagne* / Avec le Fonds européen  
de développement régional

